
E S S A I

sur le

C R E D I T A G R I C O L E

e n

A F R I Q U E N O I R E F R A N C O P H O N E E T M A D A G A S C A R

par

D. HARDEL

Ingénieur Agronome I.N.A. Chercheur au département des Sciences Humaines
de l'Office de Recherche Scientifique & Technique d'Outre-Mer

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans l'incitation due à Mr. BADOUIN ni l'aide aimable et efficace reçue à la Caisse Centrale de Coopération Economique, particulièrement de Mademoiselle VAUTRIN-GARDINIER, de Madame BIELLE, de Messieurs DEMELLE et VAUTRIN-GARDINIER et principalement de Monsieur SCHEMANT.-

Le présent rapport n'engage que la seule responsabilité de son auteur.-

D) Conclusion	page 73.
<u>PARTIE II - Etude prospective</u>	" 75.
A) Crédit Agricole et Développement	" 76.
1) Nécessité du Crédit Agricole	" 76.
a) la subvention	
b) l'encadrement technique	
c) la coercition	
2) Objectifs du Crédit Agricole	" 78
a) augmentation des investissements	
b) modification des structures de la production	
c) accroissement de l'épargne	
d) réappréciation du futur	
e) effets de multiplication	
f) effets d'accélération	
B) Crédit Agricole et difficultés inhérentes aux pays en voie de développement	" 83.
1) Garanties	" 83.
a) analyse du problème	
b) essai de solution	
2) Equilibre entre crédits à la production, à la consomma- tion et à la commercialisation	" 90.
3) Autoconsommation	" 95.
4) Taux de l'intérêt	" 97.
a) aspect psychologique	
b) aspect financier et économique	
5) Coût du crédit	"103.
a) point de vue du prêteur	
b) point de vue de l'utilisateur.	
C) Crédit Agricole et Encadrement	"105.
1) Cadre technico-administratif	"105.
a) cadre humain	
b) cadre scientifique	
c) cadre d'une collectivité.	
2) Cadre économique	"108.
a) planification	
b) organisation amont et aval de l'agriculture	
c) politique économique et financière (problème de l'inflation)	
D) Conclusion	"112.
<u>Conclusion générale</u>	"113.

Annexes : - graphiques
- tableaux statistiques.
- bibliographie

E R R A T A

- page 10 : 1er tableau, col. Niger au lieu de 0,3 lire 0,03
- page 15 : paragraphe café au lieu de (1), lire (2)
paragraphe cacao, supprimer note (1)
- page 24 : 3ème paragraphe, au lieu de " qui est ", lire " qu'est "
- page 27 : 2ème paragraphe, 7ème ligne au lieu de " être suivi d'une reprise ", lire
" être suivi d'un minimum et d'une reprise "
9ème ligne au lieu de " période expansion ", lire " période
d'expansion ".
- page 30 : Tableau 2ème col, lire : coefficient de corrélation r
3ème col, lire :
$$\sqrt{F} = \sqrt{\frac{r^2}{1 - r^2}} (n - 2)$$
- page 34 : 4ème paragraphe, 1ère ligne, au lieu de "coopération", lire "opération"
- page 36 : 1er paragraphe, avant-dernière ligne, au lieu de "ignorance", lire "absence"
- page 52 : lire KORHOGO
- page 59 : 2ème paragraphe, avant-dernière ligne, au lieu de "partant", lire "partout"
- page 65 : Tableau, colonne 60, 2ème ligne : lire 10,35
- page 84 : 2ème paragraphe, 5ème ligne : au lieu de "seul", lire "sauf"
- page 86 : 4ème ligne : supprimer " à "
- page 100 : 5ème paragraphe, 6ème ligne : au lieu de "prêt" lire "prix"
- page 102 : avant dernière ligne : au lieu de "fois" lire "frais"
- page 103 : note (2) : au lieu de "Morticou" lire "Marticou"
- page 112 : 5ème ligne : au lieu de "pu" lire "peu"
- page 114 : 3ème paragraphe, 5ème ligne : au lieu de "cake off" lire "take off"
- Bibliographie : au lieu de "Belstom" lire "Belshaw".
au lieu de "Pattomley" lire "Bottomley".

*
* A V A N T - P R O P O S *
*
*

Ce travail ne prétend pas être définitif ni faire tout le tour de la question, d'autant plus qu'il s'appuie essentiellement sur un passé antérieur aux mutations politiques et économiques récentes. Il essaye seulement de clarifier un peu les problèmes posés par le Crédit agricole dans certains pays en voie de développement. Aussi devra-t-on se garder de généraliser trop hâtivement et sans vérifications ultérieures à d'autres pays les conclusions et les questions qui ont pu se poser.

Par ailleurs, il voudrait être une occasion de réflexion et, espérons-nous, de progrès pour affiner toujours plus les instruments du développement économique.

 *
 * INTRODUCTION *
 *

On peut se demander a priori quel peut être l'intérêt d'une étude sur le Crédit Agricole dans les pays en voie de développement et particulièrement en Afrique Noire francophone et à Madagascar. En effet, implanté du temps de la colonisation, n'était-il pas un instrument au service d'une puissance étrangère pour favoriser une certaine agriculture qui ne soit point l'optimum pour la nation ? Peut-être. Mais dès lors que nous parlons d'instrument, ne peut-on pas généraliser ? Ayant servi (du moins le pense-t-on) à une certaine politique, ne pourrait-il pas être utilisé dans un autre but ? Un outil peut aussi bien détruire que construire, tout dépend des mains qui le manient. Par conséquent, si brève soit son histoire son analyse va, peut-être, nous permettre de déceler les capacités, les possibilités de cet instrument à travers les erreurs, les impasses ou les réussites. A partir de là, il sera intéressant de voir dans quelle mesure il est capable d'aider à l'effort d'ensemble du développement national. Il ne faut pas oublier en effet que notre étude se situe dans des pays en voie de développement où l'agriculture est très généralement et, pour longtemps encore, semble-t-il, le pivot de l'économie. Le développement de celle-là commandera donc tout le reste. Comme d'autre part l'ensemble des ressources (au sens large du terme, matérielles et immatérielles) est relativement réduit eu égard aux besoins très grands qui se font sentir pour cette tâche, il est nécessaire que toutes les possibilités soient intégralement mises en oeuvre, que tous les instruments soient utilisés à plein. Par cela même une étude sur le Crédit Agricole dans cette perspective se justifie si elle peut apporter une vue plus claire et plus précise du problème et aider à une meilleure mise en oeuvre de cet instrument pour surmonter cette grave situation qu'est le sous-développement. C'est ce que nous avons tenté de faire dans les pages qui suivent, conscient des lacunes et des insuffisances qu'on y trouvera, dues principalement à une méconnaissance du "terrain" et des hommes les plus intéressés dans l'affaire, à savoir le paysan africain et malgache.

Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, il est bon de le cerner en définissant ce qu'on entend par crédit agricole et en en brossant un rapide historique.

Nous nous occuperons dans cette étude uniquement des prêts distribués par les "Caisses de Crédit Social" créées en application de la loi française du 30 avril 1946 et dont le but essentiel était de promouvoir l'accession à une meilleure situation économique et sociale de personnes aux revenus modestes. Par conséquent ces caisses ont eu, plus ou moins rapidement mais sans tarder, une clientèle presque uniquement africaine qui avait seulement là la possibilité de trouver les ressources nécessaires à leur promotion. On laissera donc de côté les autres organismes tels que les différentes "Caisses de Crédit Agricole Mutuel" fondées à partir des années 30 seulement en faveur des Européens pratiquement et dont l'action fut assez réduite avec le plus fréquemment une gestion déficitaire (1). Il en sera de même des différentes Sociétés

(1) Elles servirent parfois d'intermédiaires aux Caisses de Crédit Social

de Prévoyance et de leurs successeurs dont le caractère obligatoire, surtout dans les débuts, fut un handicap sérieux à leur action laquelle fut d'ailleurs souvent détournée de son but initial. Enfin nous ne parlerons qu'incidemment des banques privées, à propos des consortiums de prêts à la commercialisation, car elles n'ont fait du Crédit Agricole qu'auprès des colons européens qui étaient les seuls à offrir les garanties bancaires classiques en Occident.

La raison de cette délimitation est simple : du fait que les Crédits sociaux s'adressaient tout d'abord et essentiellement aux Africains, les résultats de leur politique étaient les seuls qui nous intéressaient dans la perspective que nous esquissions un peu plus haut puisqu'ils se plaçaient beaucoup plus positivement que les autres dans la voie du développement économique national (1).

Ces "Caisses de Crédit social" ont toutes, au moins jusqu'à l'indépendance politique et la plupart également après celle-ci, géré un ensemble de crédit qui, outre le crédit agricole, comprenait le plus souvent du crédit immobilier - du crédit à l'artisanat, au commerce et à l'industrie - du crédit au petit équipement, c'est-à-dire pour l'achat de biens de consommation durables (bicyclettes - radios, etc...) On voit donc tout l'intérêt de l'étude de leur action en général car elle recouvre une grande partie des données économiques de ces pays et des relations qui peuvent exister entre elles.

Historiquement (2), la première caisse de crédit à être créée fut celle du Cameroun en 1949, puis la même année celle de l'ancienne A.E.F. (la gestion pour les quatre pays fut séparée à partir de 1955) - en 1950 le Crédit de Madagascar - enfin la plupart des autres autour de l'année 1955 sauf la Haute-Volta en 1957 et le Togo, le dernier venu, en 1958. Depuis leur création, chaque caisse eut une politique pratiquement autonome dans la mesure où organiquement, il n'existait rien pour centraliser ou unifier les décisions. Cependant on peut noter que la plupart des directeurs appartenaient à la C.C.F.O.M. (3) (la C.C.C.E. actuelle) ce qui donnait, malgré tout, une certaine possibilité d'échange et de communication des expériences des uns et des autres. Il y eut, au moment de l'indépendance politique, vers les années 1960, des changements institutionnels plus ou moins profonds dont les Caisses ne furent pas exemptes. Celles-ci, sous des dénominations diverses, se transformèrent en banques de développement dont, approximativement, l'objet fut le même que les organismes dont elles furent issues, à ceci près que l'Etat s'y intéressa de plus près, y prit une part majoritaire du capital et voulut en faire un instrument privilégié du développement en les chargeant de coordonner le financement de ce développement dans les différentes branches de l'économie.

../..

(1) On peut donc dire que ce Crédit Agricole^{la} était beaucoup moins que les autres un instrument pour renforcer la colonisation

(2) Voir Tableau I en fin d'introduction

(3) C.C.F.O.M. = Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer

Quant à la provenance des fonds constitutifs du capital, on peut dire que la règle générale a été que la C.C.F.O.M. et l'Etat intéressé y furent chacun pour moitié avec parfois une part plus réduite détenue par l'Institut d'Emission (B.C.E.A.O. (1) par exemple) et, assez rarement, quelques fonds privés extrêmement réduits. Avant l'indépendance, la part de la C.C.F.O.M. fut, dans quelques cas, légèrement majoritaire ; ce fut le contraire ensuite : l'Etat augmentant ses apports, ceux de la C.C.C.E. restant au même niveau. Antérieurement d'ailleurs, il a été souvent procédé à des augmentations de capital requises par l'accroissement général des affaires traitées par les "Caisses de Crédit Social". En général le capital des différentes caisses parvint, au moment de l'indépendance, à un niveau égal ou inférieur à 200 millions de francs CFA. Après, les augmentations furent beaucoup plus fortes jusqu'à atteindre un milliard de francs CFA.

En dehors de ces ressources financières, les Caisses puis les Banques ont eu des possibilités de réescompte auprès de l'Institut d'Emission, des ressources sur la circulation fiduciaire à l'intérieur du pays (redevances) ; enfin elles ont souvent contracté des emprunts principalement auprès de la C.C.F.O.M. puis de la C.C.C.E.

Enfin, pour terminer avec ce rapide tour d'horizon, il vaut la peine de noter que les taux d'intérêt pratiqués furent assez bas, toujours inférieurs à 10 % et souvent de l'ordre de 5 - 6 %.

En définitive, ces "Caisses de Crédit Social" qui ont distribué le Crédit Agricole, nous apparaissent comme des organismes para-publics gérés le plus fréquemment par des agents de l'Etat. Ce crédit Agricole n'a donc au départ du moins, aucun caractère professionnel à l'inverse de ce qui se passe en France par exemple.

Cette brève mise au point faite, qui nous a permis de voir comment pouvait se situer le Crédit Agricole dans les pays que nous étudions et à partir de quoi il se distribuait, nous allons maintenant essayer de répondre aux deux questions que nous nous posions au début de cette introduction.

D'abord, dans une première partie, analytique et statistique, nous étudierons ce qui s'est passé, comment le Crédit Agricole s'est distribué et quel a été son rôle. Ensuite, dans une seconde partie que nous pourrions qualifier de prospective, nous nous efforcerons, à partir des expériences faites, de déterminer si et comment le Crédit Agricole peut être un instrument de développement et ce que cela exige.

..//..

(1) B.C.E.A.O. = Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

NOTA

- Nous n'étudierons pas la part des Européens dont nous avons dit plus haut l'importance rapidement déclinante et le peu d'intérêt que cela représentait pour l'avenir.
- Nous laisserons également de côté l'aspect financier technique tel que l'étude des bilans annuels et de toutes qui y est afférent. Nous n'avions pas la qualification nécessaire pour cela et l'analyse en était sans doute d'un intérêt plus restreint selon le point de vue où nous nous sommes placés. Cependant une étude approfondie des taux d'intérêt et des charges nous aurait vraisemblablement donné un éclairage supplémentaire précieux.
- Enfin, il nous faut déplorer le manque d'homogénéité de la présentation des différents rapports d'activité que ce soit pour une même Caisse, ou entre les différentes Caisses. Cela nous a empêché de faire une étude précise et complète en certains domaines, nous obligeant à avancer des conjectures dont les preuves ne sont pas forcément convaincantes. Cela est d'autant plus regrettable qu'un tel travail, qui a été fait et n'était donc pas impossible, aurait donné un apport statistique précieux dans des pays où les statistiques font cruellement défaut dans tous les domaines.
- Parmi les quatorze pays d'Afrique Noire francophone et de Madagascar, deux n'ont pu être malheureusement étudiés, ce sont la Guinée et le Mali pour lesquels nous n'avions que peu ou pas de données et dont il valait alors mieux ne pas parler, ce qui est dommage, car leur situation économique était intermédiaire entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres et aurait donc eu des conséquences éclairantes sur le Crédit Agricole (voir le paragraphe "Crédit Agricole et Economic Nationale" dans la première partie).

Restent donc douze pays (1) pour lesquels les données étaient plus sérieuses quoique pas toujours complètes hélas, ce sont, par ordre alphabétique :

Cameroun
 Congo-Brazzaville (en abrégé : Congo)
 Côte d'Ivoire
 Dahomey
 Gabon
 Haute-Volta
 Madagascar
 Niger
 République Centre Africaine (en abrégé : R.C.A.)
 Sénégal
 Tchad
 Togo

..//..

(1) La Mauritanie étant un Etat intermédiaire entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Noire et dont la structure économique est des plus particulière avec une agriculture assez réduite, nous ne l'avons pas étudiée.

TABLEAU 1

VARIATION DU CAPITAL ET DE LA
DENOMINATION DES CAISSES DE CREDIT

.6.

Capital en millions de F_rs.C.F.A.
Part de l'Etat en % du total

Années	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64					
AFRIQUE OCCIDENTALE																					
DAHOMÉY	Cap.	/										50	100	100	200	300					
	Part Etat																20 %	43%	52%	55%	
	Nom											BANQUE DU BENIN					CND	BANQUE DAH. DEV.			
COTE D'IVOIRE	Cap.	/										100	200		240	600					
	Part Etat																50%	50%		58%	83%
	Nom											CREDIT de la. COTE D'IVOIRE									
SENEGAL	Cap.	/										100	300		360	1.360					
	Part Etat																50%	50%		58%	56%
Nom	CREDIT DU SENEGAL											C.Pop.		BDS							
	Cap.	/												525	1.000						
	Part Etat																	52%	55%		
Nom												BANQUE SENEG. DEV.		BDS							
HAUTE VOLTA	Cap.	/										50		300		355					
	Part Etat																		58%		63%
	Nom											CREDIT HTE VOLTA					CND	B.NAT. DEV.			
NIGER	Cap.	/										100									
	Part Etat																50%				70%
	Nom											CREDIT DU NIGER					Sté anonyme				
CAMEROUN	Cap.	40	100	200	300	400	450	600			1.000	1.500									
	Part Etat							35%			61%	70%									
	Nom	CREDIT DU CAMEROUN										BANQUE CAM. DEV.									
TOGO	Cap.	/										50	100	112,5							
	Part Etat																	62,5%			
	Nom											CREDIT DU TOGO									

Années : 49 : 50 : 51 : 52 : 53 : 54 : 55 : 56 : 57 : 58 : 59 : 60 : 61 : 62 : 63 : 64 :

AFRIQUE EQUATORIALE

		49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	
ENSEMBLE	Cap.	60																
	Part Etat	60			120				170	220								
	Nom																	
														6,8%				
AFRIQUE EQUATORIALE																		
CONGO	Cap.	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /														80	420	
	Part Etat															50%	58%	
	Nom															BANQUE NAT. DEV. CONGO		
R.C.A.	Cap.	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /														80	240	420
	Part Etat															50%	58%	58%
	Nom															SCC	BANQUE NAT. DEVELOP.	
TCHAD	Cap.	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /														80	420	
	Part Etat															50%	58%	
	Nom															STE TCHAD. BANQUE DEVELOP. CREDIT DU TCHAD		
GABON	Cap.	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /														400	1.000	
	Part Etat															50%	60%	
	Nom															BANQUE GABONNAISE DE DEVELOPPEMENT		
MADAGASCAR	Cap.	200	300				350	500	725									
	Part Etat																	
	Nom	CREDIT DE MADAGASCAR												775	1.000			
														50%	55%			
														STE MALGACHE D'INV. & DE CREDIT	BANQUE NATIONALE MALGACHE			

Abréviations : C.N.D. = Crédit National du Dahomey / Caisse Nationale de Développement (Haute-Volta)
B.D.S. = Banque de Développement du Sénégal
S.C.C. = Société Contrafricaine de Crédit

*
*
* PARTIE I : ETUDE ANALYTIQUE *
*
*

Nous nous occuperons ici uniquement des faits passés en nous appuyant chaque fois que cela se pourra sur des données chiffrées qu'on analysera par des calculs de statistique élémentaire. Autrement, nous partirons de données qualitatives, non chiffrées, dont le plupart se trouvent dans les rapports annuels d'activité de chaque caisse de crédit. Les développements qui pourront se faire à partir de là se veulent être uniquement soit des explications et des éclaircissements, soit des essais de systématisation et d'explicitation de certains phénomènes qui sont apparus.

Nous étudierons donc successivement :

- le Crédit Agricole et l'Economie Nationale
- le Crédit Agricole et l'Economie rurale
- la Structure du Crédit Agricole.

../..

A - CREDIT AGRICOLE ET ECONOMIE NATIONALE

Dans cette étude et celle sur le Crédit Agricole et l'économie rurale, on va examiner comment se situe le crédit agricole par rapport à l'économie des pays envisagés et voir quelle peut être sa portée, en chiffrant chaque fois que cela sera possible. Dans ce but, on utilisera les données des Comptes Economiques nationaux. Celles-ci, sans être suffisamment nombreuses ni absolument exactes, nous donneront un ordre de grandeur et des possibilités de comparaison qui éclaireront tout de même notre propos.

En ce qui concerne l'économie rurale, on utilisera plus particulièrement des statistiques du commerce extérieur. Bien qu'elles ne suivent pas fidèlement l'évolution de la production en ce qui concerne les produits exportés, elles nous seront précieuses pour calculer des indices chiffrés car ce sont les seules données qui soient vraiment précises. Il ne faudra donc pas s'attendre, là non plus, à des résultats rigoureusement exacts.

Enfin, nous étudierons plus particulièrement le cas du Cameroun car le Crédit Agricole y a été le plus anciennement implanté et, en conséquence, ses résultats risquent d'apparaître plus nettement. Pour appréhender le mieux l'importance du C.A. dans l'économie on peut comparer le volume de crédit distribué dans l'année au produit intérieur brut (P.I.B.) correspondant pour le secteur primaire. Le pourcentage du premier par rapport au second nous définira quel est le "poids" du crédit dans la production à laquelle il est affecté.

Pour le Cameroun on a :

Année	P.I.B. (en milliards de Frs.CFA.)	C.A. (1)	$\frac{C.A.}{P.I.B.} \times 100$
51	37,0	0,1	0,28
56	41,5	0,3	0,7
57	44,7	0,45	1
59	49,4	0,27	0,5

On constate immédiatement la faiblesse du C.A. par rapport à la production correspondante du secteur agricole quelle que soit l'année considérée puisqu'on arrive à un maximum de seulement 1 % pour 1957 et que ce chiffre est bien plus faible pour les autres années.

../..

(1) Les exercices allant du 30 juin d'une année au 30 juin de l'autre, on a pris la moyenne de deux exercices encadrant l'année considérée, par exemple pour 51, moyenne de (50-51) et (51-52)

En est-il de même pour les autres pays de l'Afrique francophone ? Le tableau suivant va nous permettre de le dire :

pourcentage du C.A. par rapport au P.I.B. primaire

	Cameroun	Togo	Côte d'Iv.	Sénégal	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Gabon	R.C.A.	Congo
Max. (1)	1,3	0,3	1,9	16,8	0,9	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3
Min. (1)	0,24		0,5	4,9			0,3			

(1) Maximum et minimum des pourcentages quand le P.I.B. a été calculé pour plusieurs années

N.B. : Tchad et Madagascar ne figurent pas car les données sont inexploitable

En dehors du cas exceptionnel du Sénégal où le développement des crédits de commercialisation est très important, on rencontre partout le même phénomène qu'au Cameroun, et parmi tous les autres pays, seule la Côte d'Ivoire a, pour une année, un volume de crédit qui fasse plus de 1 % (1,9 exactement).

Il semble que ce pourcentage soit d'autant plus important que l'agriculture du pays apparait plus développée et tournée vers les cultures d'exportation : il n'est que de comparer les chiffres du Cameroun, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire qui sont les mieux placés de ce point de vue et, par ailleurs, ceux de pays plus pauvres tels que le Niger, la Haute-Volta ou le Togo par exemple.

On remarque parallèlement que cette simple séparation en deux groupes recouvre celle qui est faite à partir de l'estimation des productions intérieures brutes qui, même calculées à partir d'années un peu différentes les unes des autres, donnent des ordres de grandeur qui ne sauraient tromper. En effet pour le premier groupe de pays auquel on peut ajouter Madagascar, les estimations du P.I.B. en milliards de francs CFA sont les suivantes :

	Cameroun	Côte d'Iv.	Sénégal	Madagascar
Année d'estimation	(1959)	(1960)	(1959)	(1956)
P.I.B. global	99,4	135,2	119,5	102,5
" primaire	49,4	66,8	41	54,8

Pour le second nous avons :

	Mali	Guinée	Niger	Haute-Volta	Tchad	Dahomey	Togo	Gabon	Congo	R.C.A.
Année d'estimation	(1959)	(1956)	(1960)	(1956)	(1958)	(1959)	(1958)	(1960)	(1958)	(1956)
P.I.B. global	60	43,3	42,8	41,7	39,8	34,2	25,2	24,7	23,9	21,5
" primaire			39,6	25,3	15,6	18	14,2	9,5		10

La différence est donc nette puisqu'il y a une variation d'au moins 40 milliards entre le plus fort du second groupe (Mali) avec le plus faible du premier (Cameroun) (1). Par ailleurs on peut noter que l'importance du P.I.B. primaire (i.e. l'agriculture surtout) est généralement moins forte dans le premier que dans le second ce qui indique des économies surtout agricoles et pauvres pour celui-ci - des économies mieux équilibrées mais à agriculture plus riche pour celui-là.

Sans conclure à un résultat définitif et absolu on peut avancer qu'il y a une faiblesse générale du volume du crédit agricole par rapport à celui de la production et que cette faiblesse est d'autant plus importante que l'agriculture du pays est pauvre et peu tournée vers les débouchés extérieurs.

Si on revient au Cameroun pour l'étude de quelques caractéristiques globales de l'économie, on constate leur relative indépendance par rapport au crédit agricole (sous la réserve qu'on ne peut émettre un jugement très certain à cause du peu de données dont on dispose et du calcul de propensions moyennes et non marginales).

Ainsi le calcul de :

- la propension à consommer des ménages (ruraux à 85 ou 90 %)
- la propension à importer par rapport au P.I.B. total
- la propension à importer des produits non agricoles (2) par rapport à la production agricole (3)

..//..

(1) D'autre part l'écart-type pour le premier groupe est : 14,6 milliards Frs. CFA.
 " " " second groupe " 13,3 " "

alors que pour l'ensemble il est de 35,7 " "
 chacun des deux groupes est bien plus homogène que l'ensemble

(2) Energie, matières premières et demi-produits, production mécanique et électrique - Produits industriels divers

(3) Végétaux, Animaux, Produits alimentaires, textiles, cuirs

donne les résultats suivants (en milliards de CFA)

Année	Import. totale (a)	import. non agricole (b)	P.I.B. total (c)	Prod. agricole (d)	Propension a/c (e)	Propension b/d (f)	propension à consomm. ménago (g)
1951	16,5	10,8	61,6	36,0	0,27	0,29	0,93
1956	16,7	10,5	82,1	41,6	0,20	0,26	0,93
1957	18,1	12,7	88,8	46,4	0,20	0,28	0,92
1959	20,8	14,2	99,0	50,4	0,20	0,29	0,88

Etant donné la précision des chiffres il n'y a donc pas de variations des différentes propensions de 1951 à 1959 alors que pendant la même période le C.A. a eu une expansion assez forte jusqu'en 1957 suivie d'une dépression. On ne peut donc pas dire que la distribution du C.A. ait modifié le comportement de la population quant à ses habitudes de consommation ((colonnes (c) et (g))) ou d'investissement ((colonnes (f))).

De même les taux de croissance du P.I.B. agricole et du C.A. apparaissent sans point commun :

Année	Taux de croissance	
	du P.I.B. agricole	du C.A.
1951		
1956	12,2 %	210 %
1957	7,7 %	43,5 %
1959	10,5 %	- 41 %

Deux chiffres, toujours pour le Cameroun, permettront enfin de compléter l'idée que l'on peut avoir sur l'importance du C.A. dans l'économie.

D'abord une estimation, pour l'année 1959, du capital incorporé au sol, donne 67 milliards de Francs CFA, or les crédits agricoles cumulés jusqu'au 30 juin 1960 sont d'un montant de 2,7 milliards seulement, soit 4 % environ du capital incorporé et encore, seule une petite partie a été investie et donc véritablement incorporée au sol.

D'autre part, un calcul à partir des comptes économiques de 1959 donne une population active agricole de 1,6 million de personnes. Or, pour l'exercice 58-59 qui voit l'apogée du système des mutuelles agricoles permettant une assez grande expansion du crédit, il a été distribué 31.801 prêts soit pour moins de 2 % de la population active. Au Togo ce pourcentage va de 0,9 à 0,4 % seulement. Il est donc en général très faible (1)

Cette brève analyse montre la faible importance du C.A. que ce soit par rapport au P.I.B. du secteur agricole, au capital incorporé au sol, ou bien au nombre d'habitants touchés. Celle-ci semble se traduire corrélativement par une absence d'influence à peu près totale sur les caractéristiques économiques globales ou bien sur le comportement économique des producteurs.(2)

..//..

(1) On a pour d'autres pays et dans la meilleure hypothèse :

- Madagascar	0,2 %	- Congo	E
- Côte d'Ivoire	0,04 %	- R.C.A.	E
- Tchad	0,2 %	- Dahomey	E

(2) On notera, à titre de comparaison, que dans un pays développé comme la France, les pourcentages du Crédit Agricole par rapport au P.I.B. sont les suivants :

<u>1956</u>	<u>1959</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
3,3 %	4,5 %	5,5 %	6,2 %

Ces chiffres sont bien plus élevés que pour les pays étudiés.

B - CREDIT AGRICOLE ET ECONOMIE RURALE

Là encore nous commencerons par étudier plus particulièrement le cas du Cameroun qui, possédant les séries temporelles les plus longues, donnera des résultats plus précis.

Après avoir situé le crédit agricole dans l'économie, il est intéressant de se demander quelle a pu être son influence sur le système productif de l'agriculture, en examinant d'abord si les modifications et l'évolution des différentes productions "s'originent" ou non dans l'orientation donnée à la distribution du C.A., ensuite si celle-ci a permis une amélioration de l'équipement agricole.

1 - Influence sur les productions agricoles

On comparera l'évolution du C.A. à celle du commerce extérieur pour deux raisons : les prêts ont surtout profité aux cultures d'exportation - les statistiques douanières des pays maritimes donnent les renseignements les plus précis par rapport aux estimations directes de la production. Au Cameroun les principaux produits d'exportation sont : Café - Cacao - Bananes - et Coton. De 1949 à 1963, nous avons, pour ces différents produits, l'évolution indiciaire suivante de leurs exportations en quantités (1) (indice 100 = 1954)

	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63
Café	70,3	67	71	81	84	100	122	156	148	232	215	268	312	358	359
Cacao	96	87,5	97,5	102	121	100	112	92	107	122	117	127	116,5	133,5	162
Bananes	49,5	67,4	74,7	69,2	98	100	103,5	89,5	116	99	79	49,7	69,5	71	75
Coton	5,7	2,2	4,2	26,4	64,5	100	204	262	286	347	390	366	500	625	740

L'évolution correspondante du volume de crédit agricole distribué pendant chaque exercice est la suivante (base 100 au 30.6.55)

au 30 juin de chaque année	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
	10,35	40,8	27,1	58,5	88	100	99,7	112	190,5	115	59,3	48,7	178	269	376

../. ..

(1) On a choisi cette évaluation plutôt que celle en valeur, car, ici, on ne s'intéresse pas tant au revenu procuré qu'à l'influence qu'a pu avoir le C.A. sur les quantités produites, que ce soit par un agrandissement des surfaces ou une amélioration des rendements.

Examinons ces séries produit par produit :

a) Café : Le coefficient de corrélation entre les indices d'exportation de café et ceux du C.A. est de $r = 0,794$ avec un écart-type de 0,29. Ce coefficient "r" est significativement différent de zéro puisque $\frac{0,794}{0,29} = 2,75$ n'a qu'une probabilité de $P = 0,012$ d'être dépassé .

Par ailleurs, la courbe des indices d'exportation montre une accélération plus nette à partir des années 54-55 pouvant s'expliquer par l'arrivée au stade de production des plantations créées grâce au crédit agricole (1). Enfin parmi les autres pays africains francophones producteurs de café, le Cameroun est le seul dont les exportations croissent régulièrement surtout depuis 1956 (2).

Tous ces faits invitent à penser que la distribution des prêts dans la zone caféière qui a été importante et a bénéficié d'atouts humains certains tels que l'encadrement et une population dynamique, ouverte au progrès, n'a pas été sans influence sur l'évolution de la production caféière et donc sur l'économie de la région bénéficiaire.

b) Cacao : La production stagne jusqu'en 56-57 à son niveau de 1949 puis elle s'accroît plus ou moins régulièrement ensuite (1). Or les rapports du Crédit du Cameroun montrent que c'est précisément à partir de cette époque que les crédits destinés au cacao (amélioration et développement des plantations) prirent une grande importance : d'où un premier palier jusqu'en 1961 dû à la simple amélioration (engrais - phytosanitaire, etc..) des plantations - puis une croissance plus accentuée provenant de l'apport supplémentaire des jeunes plantations arrivant au stade de la production.

Un calcul de corrélation semblable à celui effectué pour le café donne les résultats suivants : $r = 0,69$ avec un écart-type égal à 0,29, différant significativement de zéro car $\frac{0,69}{0,29} = 2,38$ a une probabilité inférieure à 0,02 d'être dépassé.

Les résultats, sans être aussi nets, que pour le café, semblent tout de même avoir une signification positive (3)

c) Coton : L'évolution de cette production est tout à fait remarquable : après une stagnation très nette jusqu'en 1951, il y a un essor accentué et ininterrompu par la suite (1). Le seul facteur possible en est évidemment

(1) Voir graphique I Evolution des exportations

(2) " " II Exportation de café de Côte d'Ivoire, Madagascar, Cameroun

(3) En fait les crédits ont surtout permis d'éviter une régression de la production due au vieillissement de la cacaoyère

l'action de la C.F.D.T. (1) appuyée pendant les trois premières années de démarrage par l'action du Crédit Agricole. La conclusion est, ici, sans équivoque : le crédit intervenant conjointement avec un encadrement technique et dans une perspective bien précise de développement peut amener une modification des structures de production et l'orienter dans la direction la meilleure pour l'économie du pays.

d) Bananes : Le coefficient de corrélation entre les exportations de ce produit et la distribution du crédit agricole n'est que de $r = 0,35$, l'écart-type étant de $0,28, \frac{0,35}{0,28} = 1,25$ a une probabilité supérieure à 0,21 d'être dépassé, "r" n'est donc pas significativement différent de zéro. Ce résultat peut s'expliquer dans la mesure où, selon les rapports du "Crédit du Cameroun", il y eut relativement peu de prêts aux producteurs bananiers qui ne bénéficièrent pas d'une action intensive semblable à celle du café ou du cacao.

Malgré les défauts d'une pareille analyse dus principalement à la méconnaissance de la ventilation par produits des prêts distribués et du volume exact de production annuelle, on peut cependant noter que la distribution du C.A. n'est pas sans influence sur les produits d'exportation. En effet on constate une modification favorable de la production là où le Crédit du Cameroun a fait des efforts certains (café - coton, et dans une moindre mesure, cacao), une stagnation ou tout au moins une indépendance de la production quand le Crédit Agricole s'y intéresse assez peu (cas de la banane).

On ne peut malheureusement rien dire quant aux cultures vivrières car les estimations de leur production en est très éparse et imprécise. Il reste à voir maintenant les répercussions du crédit sur la mise en place d'équipement productif et l'utilisation de biens intermédiaires de production.

2 - Influence sur l'équipement et les biens de production

De la même façon que pour les productions, le meilleur moyen d'avoir des chiffres exacts sera d'étudier les statistiques d'importation de ces biens surtout en ce qui concerne le matériel agricole et les produits chimiques d'autant plus qu'il n'en existe pas de fabrication nationale. Pour les tracteurs, les outils agricoles, les engrais et les insecticides on a l'évolution indiciaire suivante de leur importation en volume (2) (base 100 = 1954) :

..//..

u

(1) C.F.D.T. = COMPAGNIE FRANCAISE DES TEXTILES

(2) et non en valeur puisque l'on recherche les quantités utilisées

	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63
Tracteurs	-	165	195	181	98	100	120	143	103	78	51	62,5	175	206	263
Outils agricoles	-	-	-	54,5	37	100	104	96	91	99,5	-	-	-	-	-
Engrais	20,2	21,1	40,5	46,5	60,5	100	59,5	102,5	158	201	202	147,5	175	245	246
Insecticides				52	55,2	100	133	177,5	398	935	317	264	575	585	286

a) Matériel agricole : Les tracteurs ont une tendance caractérisée à la baisse de 1951 à 1959 ce qui correspond à la période d'expansion du crédit agricole. Cela peut s'expliquer par le fait que ce genre de crédit s'adressait essentiellement à des Africains qui n'avaient guère la possibilité d'utiliser cette sorte d'instruments. Le calcul indique une assez forte corrélation négative $r = -0,81$ avec un écart-type de $0,3$, $\frac{0,81}{0,3}$ ayant une probabilité inférieure à 0,01 d'être dépassé, r est bien significativement différent de zéro. Sans affirmer qu'il y a une évolution inverse de ces deux tendances, elles semblent tout de même assez indépendantes l'une de l'autre dans la mesure où l'on sait que l'organisme de crédit n'a pas favorisé l'achat de tracteurs. Le graphique montre d'ailleurs qu'à partir de 1959 l'importation de tracteurs tend à suivre plus ou moins l'évolution du crédit.

La série relative aux outils agricoles étant assez courte est peu significative, on peut dire seulement, d'après le graphique, qu'elle suit à peu près l'évolution du volume des prêts distribués.

b) Produits chimiques : Engrais et insecticides sont les plus importants et les plus fréquemment employés. Le calcul de corrélation effectué sur l'ensemble des importations de ces deux produits donne le résultat suivant : $r = 0,77$ avec un écart-type de $0,3$; $\frac{0,77}{0,3} = 2,5$ n'a qu'une probabilité de $P = 0,012$ d'être dépassé, r est donc significativement différent de zéro. Cette corrélation positive avec l'évolution du crédit agricole est corroborée par la mention explicite, dans les rapports du Crédit du Cameroun, de l'utilisation d'une partie des prêts agricoles pour l'achat de ces biens.

Il apparaît donc que, pour l'achat et l'utilisation des biens de production, le Crédit Agricole puisse avoir une influence certaine s'il a une politique délibérée favorisant certains biens (engrais - insecticides) négligeant d'autres (tracteurs). Il faut remarquer que cette action est favorisée par le fait que ce genre de crédits à la production est distribué en nature par entente directe entre la Société de crédit et les organismes d'importations.

3 - Conclusion

L'étude des relations entre la production et l'utilisation des biens de production d'une part et le crédit agricole d'autre part, semble montrer que, dans le cas du Cameroun tout au moins, la volonté de la Société de crédit d'agir sur tel ou tel point particulier, de favoriser une production ou un bien de production bien déterminé pouvait donner des résultats non négligeables quant à l'économie du pays.

Cela est en contradiction, semble-t-il, avec la relative faiblesse du volume du Crédit agricole par rapport aux données économiques globales tel que nous l'avons montré au début de ce chapitre. Il faut noter cependant que le Crédit agricole n'a pas besoin de toucher tout le monde pour avoir de l'influence sur certaines données économiques premières (telle que la production agricole de quelques cultures d'exportation par exemple) qui peuvent varier beaucoup d'une année sur l'autre. En effet la distribution du crédit étant concentrée sur quelques zones privilégiées (café - cacao en particulier) où, alors, le pourcentage d'agriculteurs intéressés était relativement important, on pouvait s'attendre normalement à un résultat positif en ce qui concerne ces produits. Mais, à partir du moment où l'on revient à des données globales, l'effet du crédit se dilue beaucoup par l'influence d'autres productions qu'il n'a pas touchées. C'est surtout le cas pour les cultures vivrières qui, par leur importance, même estimée approximativement, pèsent beaucoup sur l'agrégat final de la production agricole.

Une première conclusion se dégage, à savoir que ce n'est pas par sa masse que le crédit agricole pourra avoir de l'effet sur l'économie. Les disponibilités sont de toutes façons trop réduites pour une politique de prêts généralisée à toute l'agriculture. Ce serait plutôt par une action concentrée, utilisant toutes les possibilités d'encadrement technique, que des résultats durables pourront se faire sentir et que, peu à peu, le progrès pourrait faire tache d'huile à partir des zones privilégiées : le cas de la zone Bamiléké au Cameroun est, à ce sujet, très intéressant à suivre.

4 - Pays autres que le Cameroun

Le cas des autres pays est malheureusement beaucoup plus difficile à appréhender. Les sociétés de crédit y sont d'abord de fondations plus récentes ce qui donne des séries statistiques plus courtes et par là moins significatives. Ces mêmes séries ont même des solutions de continuité car les changements politiques des années 58-60 ont amené des modifications dans la date de clôture des exercices sociaux, passant souvent du 30-6 au 31-12. C'est en particulier le cas de la Côte d'Ivoire et du Sénégal dont les cultures d'exportation sont développées et où une étude statistique aurait donné des résultats appréciables. Par ailleurs dans les autres pays maritimes les cultures d'exportation tiennent relativement moins de place. Enfin les statistiques douanières des pays continentaux sont tout à fait faussées par l'importance de la fraude aux frontières.

Si les courbes d'évolution de quelques productions et du crédit agricole semblent parfois suivre à peu près la même tendance, on ne peut rien affirmer car les calculs de corrélation effectués pour ces cas-là qui paraissaient favorables n'ont donné que des valeurs de "r" assez faibles ou même nulles avec des écarts-types trop grands pour qu'elles soient significativement différentes de zéro. Ce n'est pas dire pour autant que le crédit agricole n'a eu aucune influence sur la production ou l'utilisation de moyens de production. Mais, pour les raisons invoquées plus haut ce sont les instruments d'analyse qui manquent à donner des résultats précis. Il semble cependant que, même s'il y a influence, elle est moins nette que dans le cas du Cameroun. Mais seule une analyse qualitative des pays, comparée à l'exemple précédemment étudié permettra de confirmer ou non les conclusions précédentes.

Faisons pour cela une revue rapide de quelques pays :

R.C.A. : Le produit important, en dehors des cultures vivrières, est le coton. La production en milliers de tonnes est la suivante par campagne :

Campagnes	52/53	54/55	57/58	58/59	59/60	60/61	61/62
Production (graines)	29,7	43,3	37,5	43,6	33	32	27

soit une série de maxima et de minima nettement caractérisés puis, à partir de 58/59, une baisse continue. Or comme nous le verrons, durant la même période, on assiste à une ascension continue du volume du crédit agricole due principalement à l'augmentation de la part de la Caisse dans le Consortium bancaire créé pour la commercialisation de ce produit (1). On peut donc en déduire, semble-t-il, que cette action n'a guère eu d'influence sur le système de production intéressé.

TCHAD : On y observe le même phénomène :

Années	57	58	59	60	61	62	63	64
Exportation de coton (en milliers de tonnes)	21,5	28	24,1	14,4	30,4	20,2	31,3	37,7

..//..

(1) Voir le chapitre "Evolution du crédit"

Le coton y est le principal produit d'exportation et on constate aisément une assez grande irrégularité alors que le crédit de commercialisation de cette denrée s'est accru régulièrement à partir de 1961 (1). Il ne semble pas que le volume des exportations en ait été affecté.

Il apparaît donc que dans ces deux pays, malgré l'importance des prêts de commercialisation au coton, la production et l'exportation de ce textile dépendent beaucoup des conditions climatiques ou de la conjoncture internationale.

SENEGAL : Si on compare graphiquement l'évolution indiciaire du Crédit Agricole et de la production d'arachide, on ne voit guère de commune mesure : assez forte irrégularité pour le premier, croissance lente semble-t-il pour la seconde (2). Or, il faut bien noter que les crédits de commercialisation sont de loin les plus importants. Par contre, les responsables de la Société de Crédit, en accord avec les dirigeants du pays, se sont efforcés de mettre sur pied un encadrement par le biais de coopératives et ont cherché à favoriser le développement de certaines cultures telles que le riz et le mil. On voit apparaître ces préoccupations dans les rapports surtout à partir des années 58-59. Cela pourrait expliquer l'utilisation grandissante des produits phytosanitaires, des engrais et des semences sélectionnées telle que nous la montre le tableau suivant (en indices, base 100 en 1961, établis à partir de la consommation en tonne) :

Années	59	60	61	62	63
Fongicides	61	80	100	163	250
Semences sélectionnées		88,5	100	124	130
Engrais	31	30	100	225	191

Si donc, dans l'ensemble, le crédit n'a pas eu d'action sur la première richesse du pays, il semble qu'il en ait eu sur certains problèmes particuliers et précis pour lesquels un effort d'encadrement a été fait, tel que l'utilisation de biens de production.

../..

(1) Voir le chapitre "Evolution du crédit"

(2) Voir graphique III

COTE D'IVOIRE : Il est difficile de dire quelle a été l'influence du crédit sur les productions car il y a eu une modification profonde de l'organisation de la Société de Crédit Social aux alentours de l'année 1960. Cependant le pourcentage des superficies traitées par le crédit agricole par rapport aux superficies totales par culture est le suivant pour la période allant de 1959 à 1961 :

Produits	Ananas	Bananes	Palmiers	Coprah	Café	Cacao
Pourcentage	58	41,6	31	8	5,3	0,3
Surface totale (milliers ha.)	0,7	7,6			675,7	238,5

On voit que les produits relativement favorisés (ananas - bananes) sont ceux dont les superficies totales sont parmi les plus faibles alors que c'est l'inverse pour le café et le cacao. Par ailleurs, la répartition des crédits en valeur absolue entre café-cacao d'une part, bananes-ananas de l'autre est la suivante (en millions de francs CFA) :

Exercices *	56/57	57/58	58/59	1960	1961	1962	1963
Café - cacao	67,5	281		5,9	22,5	15,2	96,3
Bananes - Ananas	60,3	143		33,8	39,3	146,5	52,6

* Exercices clos au 30-6 avant 1960, au 31-12 après 1960.

Ces deux séries de chiffres montrent l'effort fait pour la banane et l'ananas, cultures assez récentes relativement au café et au cacao. Cela se comprend bien d'ailleurs car les superficies des café et cacao sont très importantes et l'action du crédit s'y dilue facilement et d'autre part les régions (Est de la Côte d'Ivoire principalement) intéressées par ces cultures sont déjà largement insérées dans l'économie à l'occidentale avec une productivité assez élevée et ont donc moins besoin de crédits extérieurs. La situation est différente pour la banane et l'ananas qui, en fait, démarraient et devaient être lancés.

L'évolution indiciaire des exportations de ces différents produits confirme-t-elle l'influence supposée plus forte du crédit agricole sur ces deux dernières cultures ? Il est difficile de l'affirmer catégoriquement (1). Il semble toutefois que le café et le cacao soient à peu près totalement indépendants. On observe une croissance constante du volume des exportations de bananes, de même pour l'ananas sauf une chute assez prononcée en 1960 et 1961 comme le tableau ci-dessous le précise (base 100 = 1958, indices calculés à partir des volumes).

Années	55	56	57	58	59	60	61	62	63
Exportation									
Café	75	106	90	100	94	130	136	127	162
Cacao	163	164	144	100	136	136	191	219	215
Bananes	59	54	75	100	117	157	198	271	290
Ananas	35	55	74	100	270	231	210	250	346
Importation									
Engrais	64	90	96	100	104	157	222	215	176

Les importations d'engrais, quant à elles, marquent une nette amélioration à partir de 1960, année correspondant au changement de régime du crédit agricole. La Caisse Nationale de Crédit Agricole créée alors se préoccupa beaucoup plus, ainsi que l'indiquent ses rapports de la généralisation de l'utilisation des biens de production tels qu'engrais, fongicides, etc...

Bien qu'il n'y ait pas un enchaînement de cause à effet qui soit vraiment explicite il apparaît bien que le crédit agricole a eu une influence non négligeable dans la mesure où il a agi dans un but précis avec les moyens humains et techniques nécessaires, encadrant le crédit proprement dit.

TOGO : L'ensemble des cultures d'exportation et des cultures vivrières dont les évolutions des productions sont relativement proches l'une de l'autre ne montre aucun parallélisme, si ce n'est peut-être pour le premier exercice, avec l'évolution correspondante du crédit agricole.

../..

(1) Voir graphique IV .

Il en est sensiblement de même, par exemple, pour les importations de machines agricoles, de tracteurs ou d'engrais. Celles-ci continuent une ascension régulière même après la chute prononcée qu'enregistrera le crédit à partir de l'exercice 1960-1961.

L'évolution indiciaire des données précédentes prouve bien l'ensemble de ces faits :

	56	57	58	59	60	61	62	63	64
C.A.			100	260	265	333	300	130,5	137
PRODUCTION									
Cultures vivrières	118	128	100	178	160	162	252		
Cultures d'ex- portation	136	152	100	179	184	170	239		
IMPORTATION									
Tracteurs			61	100	143	234	350	390	825
Machines agricoles			38	100	66	134	226	240	210
Engrais	112	50		100	255	328			

Globalement donc, il n'apparaît pas que le crédit ait eu une influence sérieuse sur l'ensemble de la production agricole et de quelques investissements effectués pour elle.

Il ressort de cette analyse, comme on le verra plus loin, que dans l'ensemble, les prêts à la commercialisation prennent de plus en plus d'importance que ce soit par une politique délibérée comme au Sénégal ou dans les pays de l'Afrique Equatoriale, ou bien que la politique de crédits à la production ait créé des déboires par suite d'encadrement défectueux ou de mauvaises récoltes (Togo par exemple). En effet une politique de crédits à la commercialisation se contentant seulement d'assainir le marché des produits d'exportation, de prendre une part prépondérante dans les consortiums bancaires constitués à cet effet sans s'efforcer d'améliorer le milieu technique et le comportement économique des producteurs, n'aura vraisemblablement que peu d'effets durables sur le système économique agricole (1).

..//..

(1) Voir plus loin l'analyse du crédit de commercialisation

Il apparait donc que le crédit agricole se préoccupant uniquement de commercialisation en négligeant les autres aspects de l'agriculture risque d'être totalement inefficace.

On peut étayer cette thèse par le fait qu'il semble y avoir indépendance entre l'évolution du crédit agricole et celle des productions de l'utilisation de biens intermédiaires ou du moins pas de corrélation très nette entre elles, toutes les fois qu'aucune action précise et coordonnée n'a été entreprise dans ce but.

Nous voyons donc notre conclusion précédente se confirmer négativement en quelque sorte. Les autres pays ayant assez peu pratiqué à une échelle assez vaste cette politique de crédits concentrés sur quelques problèmes bien précis et insérés dans un cadre technique (1), mais s'étant plutôt laissé aller à la solution de facilité qui est le crédit à la commercialisation, facilement rentable (2) et sans grands risques, n'ont eu par conséquent qu'assez peu de résultats quant à une modification éventuelle de leur économie agricole.

Seul le Cameroun, à l'inverse de la tendance générale, voit la part relative de ses crédits court terme (donc surtout de la commercialisation) tendre à diminuer au moins jusqu'à l'exercice 59-60 puisque de 84 % en 1955 il passe à 48 % en 1960.

En résumé, ce ne sera certainement pas par sa masse ou son volume que le crédit agricole pourra avoir une action réelle sur l'économie (qu'il suffise de se rappeler les faiblesses importantes avec les agrégats de la comptabilité nationale) mais beaucoup plus par le choix de problèmes précis et limités sur lesquels le crédit agricole, doublé de l'accompagnement technique et administratif nécessaire, pourra s'exercer de façon concentrée et continue. Il suscitera de cette façon une modification sérieuse des comportements économiques des producteurs et une amélioration de l'économie agricole.

Maintenant que nous voyons un peu plus clairement comment se place le crédit agricole dans l'ensemble de l'économie et quelles sont ses relations avec elle, il nous faut examiner ce qui le caractérise dans ces pays d'Afrique francophone. Cela nous permettra d'explicitier et de sérier les difficultés qui se posent à lui.

../..

(1) Cela ne veut pas dire qu'ils ne l'aient jamais fait mais seulement de façon assez limitée pour ne pas avoir d'influence sur l'ensemble de l'économie agricole

(2) Le fait que les banques privées s'y intéressent le prouve assez clairement.

C - STRUCTURES DU CREDIT AGRICOLE

Après avoir examiné quelle est l'évolution de la distribution des prêts dans chaque pays et s'il s'en dégage certains traits bien marqués, nous étudierons quelle est la part attribuée à l'agriculture dans l'ensemble des crédits destinés à l'économie par les Organismes de crédits sociaux.

Le Crédit agricole situé ainsi, nous pourrons analyser ses principales composantes :

- Répartition selon la longueur
- Répartition selon les cultures
- Répartition selon les destinataires.

1) Evolution du crédit

Si l'on compare l'évolution en indice de la distribution du crédit agricole dans les pays pour lesquels des séries suffisamment longues ont pu être calculées, on peut observer deux groupes distincts (voir tableau I et graphiques V et VI).

TABLEAU 2

EVOLUTION INDICIAIRES DES C.A. DISTRIBUES

	E x e r c i c e s															Date de fin d'exercices
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	
Cameroun	10,3	40,8	27,1	58,5	88	100	99,7	112	190,5	115	59,3	48,7	178	269	376	au 30.6 de l'année
Côte d'Ivoire							18,5	43,5	100	134	505	163	270	260		" " " au 31.12 de l'année
Dahomey						8,2	78	86	100	125	108	76	108	136		au 30.6 de l'année
Togo									100	260	265	333	300	130,5	137	" " "
Niger									53	100	151	78,5	6,7			" " "
Sénégal									100	98	79	364	152	308	300	" " " au 31.12 de l'année
Tchad						2,6	2,5	7,6	3,7	11,5	9,4	100	179	311	443	au 30.6 de l'année
Congo						50	23,6	46	54,5	54,5	62	100	131	254	995	" " "
R. C.A.						7	8,6	18	8	17	32	100	155	186	146	" " "
Gabon						18,5	18,4	14,5	13,7	96	81	100	150	42	288	" " "

D'abord le groupe des quatre Etats de l'Afrique Equatoriale où, après une stagnation approximative de quatre années, on observe une augmentation relativement régulière et importante du volume des crédits distribués. Celle-ci est due, dans tous les cas, à une prise de participation de plus en plus importante (I) dans la part des crédits consortiaux établis pour la commercialisation des différents produits d'exportation. Ce phénomène, important du point de vue des sociétés distributrices de crédit, a relativement peu de répercussions pour le producteur dans la mesure où il semble que le volume absolu du crédit de commercialisation ne soit guère modifié durant tout ce temps-là, la part du crédit privé ne faisant que décroître.

L'évolution de l'autre groupe qui rassemble les pays de l'Afrique de l'Ouest semble beaucoup moins homogène au premier abord (voir graphique V correspondant). Cependant on peut constater que toutes les courbes représentatives présentent au moins un maximum (qui paraît évident même là où il y a discontinuité due à une modification de la date de clôture des exercices comme c'est le cas pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire). Ce maximum peut d'ailleurs être suivi d'une reprise (Cameroun - Dahomey - Togo par exemple). D'après les rapports des différentes sociétés de crédit, l'explication suivante de ce phénomène paraît assez solide : une première période d'expansion, que l'on pourrait qualifier "d'euphorique", où la mise en place de nouvelles structures de crédit, généralement soutenues par les gouvernements locaux (2) donnant d'assez larges possibilités d'emprunts aux producteurs africains, permit une importance croissante de la distribution de prêts. Puis, dans une seconde phase, la part d'impayés ou de non-remboursements devenant excessivement forte, les caisses de crédit durent évidemment appliquer une politique plus sévère en réduisant les prêts agricoles qui ne sont plus accordés alors qu'aux producteurs ayant remboursé toutes leurs dettes.

Cette évolution est normale dans la mesure où la plupart des agriculteurs africains, ignorant toute notion de crédit, considèrent les prêts comme des subventions provenant de l'"Administration" et n'avaient donc pas besoin de les rembourser et encore moins de payer des intérêts. Il fallait donc songer, en même temps que leur en accorder, à leur apprendre quel était le mécanisme d'utilisation : quand cela a été fait les résultats ont été bien meilleurs.

A ce fait s'ajoute le problème des garanties pratiquement inexistantes (3) et auxquelles il fallait trouver un minimum de solution pour

.. / ...

(I) A partir de l'exercice 58-59 pour la R.C.A.
 " " " 60-61 pour les trois autres pays

(2) Sauf, semble-t-il dans les débuts pour le Togo

(3) En ce qui concerne les garanties juridiques et financières normales utilisées en Occident.

avoir une gestion financière à peu près saine. Après les hésitations du début (expliquant en partie l'irrégularité de la croissance), on crut trouver la solution dans les intermédiaires collectifs (coopératives, mutuelles), malheureusement l'encadrement insuffisant (quantitativement et qualitativement) ne permit pas toujours à ces organismes de confirmer l'espérance qu'on avait mise en eux ; la diminution des crédits agricoles devenait, là aussi, nécessaire. Apparaissant moins fréquemment, mais importante néanmoins, est l'absence de plan économique d'ensemble pour le pays, empêchant les responsables du crédit agricole de s'engager à fond dans une direction bien déterminée dans le sens du développement général du pays ; d'où, souvent, un éparpillement du crédit et une prudence entraînant le retrait chaque fois que des difficultés importantes et sans solution immédiate, surgissaient.

La reprise, observée dans certains pays, peut alors s'expliquer aisément par une meilleure compréhension des problèmes qui ont été mis en évidence et un essai de solution plus satisfaisant par un travail accompli beaucoup plus en profondeur.

2) Importance relative du crédit agricole dans l'ensemble des crédits distribués.

Si on représente graphiquement le pourcentage de crédit total attribué à l'agriculture, on peut distinguer deux groupes de pays (voir tableau 3 (1) et graphique VII) suivant l'importance cumulée des crédits agricoles : le premier comprenant les pays (Tchad - Cameroun - Côte d'Ivoire et R.C.A. notamment, ainsi que Madagascar dans une certaine mesure : 43 %) dont le pourcentage des crédits agricoles cumulés est supérieur à 50 % ; le second incluant ceux dont le même pourcentage est inférieur ou égal à 30 % environ (Congo - Togo - Dahomey - Gabon et Niger en particulier).

Les évolutions du premier groupe présentent une succession assez nette de maxima et de minima, en particulier pour le Cameroun, la Côte d'Ivoire, et la R.C.A. où l'on observe un minimum entre deux maxima de même allure sensiblement. Le second groupe est assez différent : après un maximum (souvent dès les tous premiers exercices, sauf pour le Dahomey), le pourcentage de crédit agricole stagne ou bien décroît lentement. Ces faits semblent montrer que plus l'importance du crédit agricole est grande, plus ses variations sont amplifiées. Les séries étudiées sont malheureusement trop brèves et trop peu nombreuses pour déterminer s'il y a une alternance régulière de maxima et de minima et, par conséquent, un phénomène cyclique bien que les évolutions du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, en particulier, l'indiqueraient plus nettement. A l'inverse lorsque cette importance du C.A. est faible, les variations de départ s'atténuent assez rapidement et le crédit stagne comme si, après un bon début, on n'avait pas su trouver à remédier aux difficultés qui se présentaient et qu'on se contentait seulement d'un

.. / ...

TABLEAU 3

Importance relative des Crédits Agricole et Immobilier dans l'ensemble
des Crédits distribués (en % du total)

		1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	Cumulés
Sénégal	CA	?	?	?	?	?	?	?	?	90	89	74	83,5	?	?	?	84
	CI	?	?	?	?	?	?	?	?	9,5	10,5	17	4,2	?	?	?	?
Tchad	CA	?	?	?	?	?	48	29	26	12,9	37	21	65	84	91	85	74
	CI	?	?	?	?	?	23	62	44	71	34	48	25	11,5	5,5	6	13,6
R.C.A.	CA	?	?	?	?	?	57	71	73	47	48	57	70	65	55	58,6	59,2
	CI	?	?	?	?	?	43	13,5	22	28	35	28	21	18	22	23,2	22,7
Cameroun	CA	48,5	62,3	60,5	70,7	77,2	60	45	46,6	52,1	69,3	42	19,8	22,5	36,7	60,6	55
	CI	25,9	20,6	25	20,9	11,9	16,8	31	42,4	37,4	25,6	43,5	47	?	?	?	?
Côte d'Ivoire	CA	?	?	?	?	?	?	24	65	49	48	85	55	54	35,6	?	54,5
	CI	?	?	?	?	?	?	66,5	32	49	49	1	30	29	19,3	?	?
Madagascar	CA	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	(1)40,3	27,6	36,5	58,8	46,1	43,5
	CI	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	32,6	17,2	21,2	18,2	8,3	20,1
Togo	CA	?	?	?	?	?	?	?	?	22,3	48	38,5	44	31,7	26,8	18,7	33,2
	CI	?	?	?	?	?	?	?	?	68	39,6	50	41,5	44	60	65	?
Dahomey	CA	?	?	?	?	?	22	27,2	31,3	40	50	32	20,7	22,8	16,7	18,8	26,9
	CI	?	?	?	?	?	66	67	53	49	41	56	69	61	61	51,8	57,2
Niger	CA	?	?	?	?	?	?	?	?	44	50	44	13	1,8	?	?	25
	CI	?	?	?	?	?	?	?	?	54	44	45	24	75	?	?	40
Congo	CA	?	?	?	?	?	56,5	22	28	30	30	27	31	28	22	25	24,6
	CI	?	?	?	?	?	65	65	40	42	44,5	56	46	48	20	?	37,5
Hte-Volta	CA	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	14,8	?	?	26,4
	CI	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	36	?	?	33,5
Gabon	CA	?	?	?	?	?	26	38	7	4,8	17,8	9,3	6,8	10	2,4	7	8,1
	CI	?	?	?	?	?	33	57	71	89,5	69	71,5	60	64	51	?	61

(1) Cumulés depuis l'origine (1950)

minimum. Il est à noter d'ailleurs que les pays de ce deuxième groupe sont généralement petits ou pauvres et que leur agriculture y est relativement peu développée: Congo et Gabon exportent surtout du bois, Togo Dahomey et Niger exportent les produits agricoles traditionnels (café - cacao - palmistes - arachides) mais qui sont produits en faible quantité par rapport aux produits vivriers. Le deuxième groupe a, au contraire, une agriculture riche, fortement exportatrice comme la Côte-d'Ivoire et le Cameroun, ou s'est spécialisé dans l'exportation d'un produit (le coton pour le Tchad et la R.C.A.).

Pour essayer d'analyser ces différentes évolutions, il sera intéressant de comparer les relations qui peuvent exister entre les crédits agricoles et les crédits immobiliers (voir tableau 3) qui sont également un domaine important dans l'ensemble des crédits distribués. Ceux-ci sont un peu l'inverse de ceux-là dans la mesure où ils présentent de bien meilleures garanties et où ils favorisent plutôt la spéculation et la consommation que les investissements à la production. Pour cela calculons les coefficients de corrélation entre les deux séries pour les pays où celles-ci sont suffisamment longues. On a les résultats suivants (I)

PAYS	Coefficient de Corrélation r	$\sqrt{F} = \sqrt{\frac{2^2}{1-r^2}} (n-2)$ (2)	Probabilité P d'être dépassée	Différence significative de zéro
TCHAD	- 0,93	7,16	$P < 0,01$	+
CAMEROUN	- 0,92	7,45	$P < 0,01$	+
TOGO	- 0,715	2,3	$0,05 < P < 0,10$	+
COTE D'IVOIRE	- 0,68	2,27	$0,05 < P < 0,10$	+
R.C.A.	- 0,60	1,96	$0,05 < P < 0,10$	+
DAHOMÉY	+ 0,16	0,21	$0,80 < P < 0,90$	-
CONGO	+ 0,42	1,5	$0,10 < P < 0,20$	-
GABON	+ 1,77			

../. ..

(I) Nous pensons que cette méthode est justifiée dans la mesure où les caisses distribuaient outre ces deux sortes de crédits, des prêts à l'artisanat, au commerce, à l'industrie, à la consommation

(2) Test de Student-Fischer.

On observe alors que, pour cinq pays, il y a une corrélation négative, plus ou moins marquée mais différent toujours significativement de zéro, ce sont le Tchad, le Cameroun, le Togo, la Côte d'Ivoire et la R.C.A. Pour les trois autres, Dahomey, Congo et Gabon le résultat est positif et n'est pas significativement différent de zéro. Hormis le Togo, les quatre autres pays ayant un "r" négatif sont ceux-là même qui appartiennent au premier groupe du paragraphe précédent.

Il apparaît donc que d'assez fortes variations du pourcentage de C.A. dans l'ensemble du crédit (comme on le constate pour le groupe I) s'accompagnent de variations en sens contraire de l'importance relative du crédit immobilier. En effet, là où le crédit agricole joue un rôle non négligeable (groupe I), une gestion saine et équilibrée est beaucoup plus difficile à maintenir continuellement. Aussi, lorsque les difficultés deviennent aiguës les responsables des caisses de crédit ont tendance à se tourner vers le crédit immobilier offrant des garanties plus sûres, donnant moins de problèmes et assurant un rendement suffisant. Cette alternance relativement régulière s'explique également du point de vue du producteur : celui-ci, généralement mal encadré techniquement, n' imagine pas devoir renouveler ses investissements à la production chaque année surtout quant il y a eu une amélioration immédiate de rendement. Il se trouve alors vite attiré par des prêts à l'habitat lui permettant d'améliorer rapidement son bien-être et surtout son prestige sans se rendre compte que la stagnation de sa production l'empêchera de rembourser ses emprunts.

Ultérieurement, les reprises du C.A. semblent être dues à un changement ou une amélioration de la politique pratiquée :

- Ainsi à partir de 56-57, le système de mutuelles agricoles, nouvellement instaurées, commence à prendre un grand essor au Cameroun.
- Création en 1960 de la Caisse Nationale de Crédit Agricole en Côte d'Ivoire.
- Lancement du crédit mutuel et accroissement de la part du crédit consorsial pour le coton en R.C.A.
- Accroissement du crédit consorsial coton au Tchad à partir de 61.

Inversement, pour le groupe II où les variations sont faibles, on n'observe au minimum pas de corrélation négative, elle peut même être positive sans que cela soit très significatif (Congo). Les deux crédits semblent alors relativement indépendants (I) l'un de l'autre : la faiblesse du crédit agricole l'empêchant d'avoir une influence quelconque sur l'habitat alors que le phénomène inverse est possible comme nous l'avons constaté pour le groupe I et ceci provient sans doute des qualités contraires de ces deux sortes de crédit.

..//..

(I) Un autre fait renforce cela : la part plus importante que prend le crédit au petit équipement dans les pays du groupe II.

Seul le cas du Togo paraît aberrant par rapport aux autres pays puisque, appartenant au groupe II (I), il présente une assez forte corrélation négative significativement différente de zéro (- 0,715). Or, par rapport aux autres du même groupe, la Suisse de crédit s'est, au début, particulièrement intéressée aux problèmes agricoles malgré la faiblesse des sommes qu'elle leur allouait. Elle suscita la création de mutuelles qui semblèrent apporter satisfaction. Mais, peu à peu, l'absence d'encadrement valable fit croître les impayés et, à partir de l'exercice 61-62 on assiste à une décroissance relative d'abord (au profit des prêts à l'habitat) puis absolue dès l'exercice suivant. Cet exemple là aurait donc plutôt tendance à confirmer nos conclusions précédentes.

En résumé de cette étude sur l'importance relative du crédit agricole, on constate l'existence de deux groupes de pays selon que la part des crédits cumulés est supérieure à 50 % ou inférieure à 30 %. Les variations en sont fortes, relativement régulières et inverses de celles du crédit immobilier, dans le premier groupe où l'on trouve les pays à agriculture riche (2) ou fortement exportateurs d'un produit important. Ces variations semblent essentiellement provenir des difficultés que le crédit agricole doit résoudre et auxquelles les responsables ne semblent pas pouvoir venir à bout définitivement ou, au moins, de façon durable. On peut noter dès maintenant que très souvent ces difficultés trouvent leur origine dans l'absence d'un encadrement valable du paysannat qui puisse lui faire comprendre les possibilités d'utilisation du crédit ainsi que ses exigences. Il faut bien dire également qu'une politique de crédit à l'habitat facile n'a guère aidé le crédit à l'agriculture dans la mesure où il a détourné des fonds de secteurs productifs tout en favorisant la tendance néfaste de trop d'Africains aux dépenses de prestige, ostentatoires mais économiquement stériles et même dangereuses en permettant une inflation qui aidait plus à la spéculation qu'à la production.

On observe le phénomène inverse dans le deuxième groupe : pays d'agriculture d'exportation (3) pauvre dont les crédits agricoles cumulés ne dépassent guère 20 % (sauf pour le Togo) et où les variations sont faibles et indépendantes de celles de l'habitat.

On peut donc conclure que le crédit agricole joue généralement un rôle plus grand dans les pays à cultures d'exportation importantes mais qu'alors ses variations sont d'autant plus fortes qu'il est plus grandement concurrencé par l'attraction du crédit à l'habitat auprès de l'utilisateur. Il est d'ailleurs vraisemblable que ces phénomènes ne se seraient pas produits si on avait pratiqué une politique d'encadrement technique intensif et si on ne s'était pas laissé aller à la facilité des prêts immobiliers.

..//..

-
- (I) A remarquer que la part cumulée de ses C.A. (33 %) est la plus forte de loin de toutes celles du groupe II
- (2) On pourrait sans doute y inclure Madagascar dont les 42 % de C.A. cumulés sont plus proches des 50 et quelques pourcents du Cameroun et de la Côte d'Ivoire que des 20 % de la plupart des pays du groupe II.
- (3) Le bois du Congo et du Gabon est considéré hors de la production agricole.

Cependant on ne peut malheureusement pas affirmer que ces conclusions sont certaines et définitives étant donné que tous les pays n'ont pu être étudiés faute de données suffisantes et que d'autre part, les séries statistiques que l'on possède sont trop courtes pour être certain que les évolutions que l'on y décèle ne sont pas des épiphénomènes.

Ayant ainsi défini et analysé quelle était l'évolution du Crédit Agricole dans les différents pays d'Afrique Noire francophone, nous allons maintenant étudier ce qui le caractérise plus particulièrement et nous demander si on peut en tirer des règles générales.

3) Répartition selon la longueur

On distingue les crédits à court, moyen et long terme; avant de rentrer dans l'étude concrète des faits, nous allons faire une rapide analyse de ce qu'ils représentent en agriculture.

3 - I) Analyse des différentes sortes de crédit :

- a) Court terme : ce sont généralement des prêts remboursables en moins d'un an. Dans l'agriculture, ils peuvent avoir plusieurs destinations différentes, en particulier la commercialisation, la soudure et l'approvisionnement.
- i) Le crédit de commercialisation : utilisé pour l'achat, la transformation et le transport du produit. Il passe essentiellement par des organismes collectifs (Sociétés de Prévoyance - Coopératives - Offices de commercialisation - etc...) Il devrait avoir théoriquement pour but d'assainir le marché en pratiquant des prix d'achat raisonnables qui pourraient guider le producteur dans le choix de ses spéculations culturelles. Par ailleurs, il devrait permettre de lutter contre l'usure pratiquée par le commerçant de brousse en donnant à l'agriculteur la possibilité de vendre sa production à quelqu'un d'autre et de briser ce monopole qui autorise tous les abus (1) bien que ceci soit mal aisé étant donné la complexité des liens qui existe entre ces deux sortes d'hommes.

Il faut noter que cette catégorie de prêts est la plus facile qui soit : les risques sont faibles à cause de l'intervention fréquente des caisses de stabilisation et de la valeur réelle que représentent les produits achetés (2). La rentabilité en est toujours à peu près acquise. La preuve en est que les capitaux privés s'y intéressent, ce qui explique l'existence de nombreux consortiums. Il y a donc là une source de

../..

-
- (1) On retrouvera plus loin ce problème car il est évident que le seul crédit à la commercialisation ne peut lutter contre ce phénomène, l'usurier et l'emprunteur étant liés étroitement, celui-là a encore des moyens de pression sur celui qui lui refuserait de vendre sa marchandise. Cette lutte doit donc s'intégrer dans un ensemble plus vaste.
 - (2) Le fait que les crédits soient accordés à des organismes collectifs importants n'est pas toujours une garantie car ils sont souvent mal gérés et doivent fréquemment être subventionnés.

profits importants sans trop de difficultés. La contrepartie de ces avantages est le peu d'influence que ces prêts ont sur la production. En effet dans l'état actuel des esprits, l'incitation par les prix est faible et en tout cas non immédiate d'une année sur l'autre (I).

En effet l'amélioration de revenus que pourra en retirer l'agriculteur sera généralement insuffisante pour lui permettre de se procurer les biens de production qui pourraient lui accroître sa productivité. Aussi aura-t-il plutôt tendance à utiliser ce revenu monétaire supplémentaire à l'achat de biens de consommation. D'autant plus que, à l'heure actuelle, il est beaucoup plus porté à un comportement de consommateur que d'investisseur. Par conséquent, il semble clair qu'un léger accroissement de revenus, isolé dans le contexte socio-économique de l'agriculteur aura des répercussions plus néfastes qu'utiles sur l'économie.

Ce trait est plus accusé encore si on considère que le producteur n'est finalement qu'indirectement concerné (par l'intermédiaire des prix) et que les organismes collectifs ont tendance à garder pour eux les bénéfices de l'opération pour étendre ultérieurement leur influence. Cela fait que le crédit de commercialisation risque de s'auto-entretenir sans chercher à dépasser ce stade.

Aussi le crédit de commercialisation apparaît comme une coopération de crédit agricole tentante car elle en élimine les risques les plus importants (manque de garanties) tout en assurant un bénéfice suffisant bien que, isolé, il ne peut guère avoir d'influence sur la production et encore moins sur les structures socio-économiques de l'agriculture.

ii) Crédit de soudure : l'agriculture, prévoyant mal ses besoins de trésorerie pour toute une année, a tendance à vendre au fur et à mesure de ses besoins monétaires et, fréquemment, il se trouve, avant la récolte, sans produits vivriers pour lui et sa famille. Le commerçant de brousse profite évidemment de cet état de choses : il achète à bas prix ce que le producteur lui apporte car celui-ci a généralement un besoin immédiat de monnaie (impôt - fêtes -etc..) A la soudure, il est alors tout puissant pour revendre ce même produit à un prix élevé car le paysan n'a plus rien pour vivre et ne peut s'adresser à personne d'autre. La seule manière pour celui-ci de payer est d'engager sa récolte suivante que le commerçant estime, bien sûr, à un prix dérisoire. Par là l'agriculteur est engagé dans ce cercle vicieux de l'usure, maintes fois dénoncé ; d'où il sera incapable de sortir seul.

../..

(I) Ce qui est parfois techniquement impossible quand il s'agit de cultures pérennes comme le café ou le cacao par exemple.

Le crédit de soudure est un moyen pour remédier à ce fait : la caisse de crédit se substitue au commerçant pour donner la possibilité à l'emprunteur de racheter des produits alimentaires avec de l'argent à intérêt modéré sans commune mesure avec celui pratiqué par l'usurier. Ce moyen est-il efficace ? Il faudrait en effet, à l'instar du commerçant, une présence constante dans le milieu rural pour pouvoir répondre tout de suite à des besoins qui présentent un caractère de nécessité immédiate. Or les nombreux agents nécessaires seraient une charge très lourde pour l'organisme de crédit et, en fait impossible à assumer. D'autant plus que, l'agriculteur, ayant tendance à dépenser l'argent dès qu'il en possède, trouve chez le commerçant tout ce dont il a besoin car celui-ci est encore le seul à pouvoir assurer en même temps des fonctions de banquier et de commerçant polyvalent. Aussi le crédit de soudure seul n'arrivera pas à éliminer ce fléau, l'usurier ayant toujours une possibilité de se rattraper par ailleurs (1).

D'autre part ce genre de crédit ne fait qu'entretenir l'état d'esprit traditionnel qui ignore l'utilité et la nécessité de l'épargne monétaire, les prévisions économiques élémentaires d'une récolte à l'autre. Or l'essentiel est précisément de modifier cela en amenant peu à peu le producteur à un comportement économique rationnel. Tout au plus ces sortes de prêts pourront, au départ, essayer de dégager l'agriculteur de l'usurier et d'améliorer une situation difficile dans l'immédiat. Mais on ne saurait s'en contenter ni même l'entretenir à plus longue échéance puisque, par lui-même, il est incapable d'apporter un changement fondamental (2). Enfin, sans influence sur la structure montale des agriculteurs, il n'a aucune action sur la production puisque, après tout, ce n'est qu'un crédit à la consommation.

En définitive, le crédit de soudure ne devrait être utilisé que dans des actions bien définies et de courte durée en s'insérant dans un cadre plus large qui pourrait utiliser et continuer d'une tout autre manière le changement initial qu'il aurait pu provoquer.

iii) Crédit d'approvisionnement: Il a pour objet de donner au producteur la possibilité d'acquérir des biens de production renouvelables d'année en année, c'est-à-dire principalement : engrais, insecticides, semences sélectionnées et salaires de la main d'oeuvre. Ces prêts ont un double intérêt : ils permettent d'abord d'améliorer sensiblement la production et donc, si la conjoncture est favorable et le système de production orienté convenablement, d'accroître le revenu en proportion. L'intéressé pourra ainsi constater que

../..

(1) A ce point qu'à Madagascar, il sert souvent à rembourser les prêts faits par les agriculteurs auprès du chinois local !

(2) On pourrait prétendre qu'empêchant cette saignée monétaire de l'agriculteur par le commerçant, il pourrait permettre à celui-là d'épargner puis, peut-être, d'investir ce qui impliquerait quand même un changement dans le comportement économique que, précisément, ce crédit ne favorise pas.

ces biens intermédiaires qui lui viennent du secteur moderne sont tout à fait profitables pour lui et, si l'utilisation lui en est bien expliquée, il sera tenté de continuer dans cette voie-là. De cette façon il s'intégrera, petit à petit, dans le secteur monétaire : ayant besoin d'argent pour financer ses dépenses d'exploitation qui devraient normalement croître avec le temps, il cherchera de plus en plus à monétiser sa production. L'autre intérêt est que, peut-être, consciemment ou inconsciemment, cette évolution qui vient d'être décrite lui donnera le sens de l'épargne et de l'investissement productifs, la connaissance des possibilités de la monnaie et, en fin de compte, un comportement plus économiquement rationnel. Cette troisième sorte de crédit à court terme semblerait donc, théoriquement, assez bénéfique dans la mesure où elle pourrait agir à la fois sur le comportement économique et sur la production proprement dite. Malheureusement, dans la réalité beaucoup d'obstacles s'opposent à cette évolution en particulier, comme nous le verrons plus tard, l'absence ou la mauvaise qualité de l'encadrement technique qui est absolument nécessaire, le vague ou l'ignorance totale de plan national de production (au moins jusqu'à une date récente), etc...

Ces explications sur les trois sortes de crédits à court terme (commercialisation - soudure - approvisionnement) que l'on rencontre le plus fréquemment en Afrique Noire inclinent à penser que seul le dernier peut avoir une influence décisive, durable sur l'ensemble du système de production agricole, les autres ne devant être là que pour aider au démarrage d'un redressement. Bien entendu tous ces prêts sont remboursables dans l'année de leur attribution.

b) Moyen et Long terme : examinons maintenant brièvement ce qui caractérise ces crédits par rapport aux précédents. Ce sont évidemment des investissements permettant d'augmenter le capital fixe des exploitations. On y trouve essentiellement l'achat de petit matériel agricole (charrues, charrettes, etc...), de ses moyens de locomotion (paires de boeufs ou ânes), plus rarement de tracteurs (1) - défrichage de terrains pour leur mise en culture - plantations d'arbres (cacaoyers ou caféiers par exemple) exigeant plusieurs années d'entretien avant de parvenir au stade de la production (2) - machines de transformation de produits agricoles (décortiqueurs - moulins - concasseurs - prossoirs - etc...) - moyens de transport pour le ramassage des récoltes (camions) (3).

../..

-
- (1) leur utilisation s'est souvent révélée décevante sur les petites exploitations africaines.
 - (2) il faut même des prêts à long terme pour les palmiers à huile.
 - (3) le crédit à l'habitat rural a été regroupé avec le crédit immobilier car on y trouve les mêmes problèmes que ceux étudiés précédemment à propos des relations entre crédit agricole et crédit immobilier.

Ces crédits, si là encore ils se font dans un milieu techniquement bien encadré, peuvent être tout à fait rentables sinon dans l'immédiat au moins dans un avenir relativement proche. En effet, l'accroissement du capital productif qu'ils permettront, améliorera certainement la productivité, qui est généralement à un niveau assez bas, et l'intensité de la production agricole. Mais, si l'on veut que cette sorte de crédit prenne de l'extension, il est nécessaire de tenir compte de l'état d'esprit du paysan encore très attaché au rendement immédiat et, pour cela, que l'accroissement de revenu restant après remboursement du prêt, ne soit pas négligeable. Ceci dit, ces prêts, obligeant à des versements réguliers pendant plusieurs années et amenant des améliorations du revenu, pourraient faire comprendre au producteur l'intérêt de telles actions d'investissement et ultérieurement de faire naître le désir de les financer soi-même et donc d'épargner d'abord. Cela ne se produira évidemment que si, à l'instar des crédits à court terme, ils se trouvent intégrés dans un ensemble plus vaste qui coordonne les différentes actions financières et techniques dans une direction bien précise.

Avant de terminer, il nous faut noter que les caisses ont fait du crédit à moyen terme de consommation. Celui-ci est destiné à donner la possibilité d'acheter des biens de consommation durables tels que bicyclettes, radio, matériaux de construction. Ces crédits peuvent être un inconvénient dans la mesure où ils favorisent une propension à la consommation déjà forte et où ces produits achetés proviennent de l'étranger et provoquent ainsi une hémorragie nuisible de devises.

Ces différentes analyses nous ayant permis de voir la portée exacte des différentes longueurs de prêts en usage, l'utilisation qui peut en être faite et leurs répercussions économiques possibles, nous allons examiner maintenant leur répartition en Afrique francophone et dans le temps chaque fois que cela sera possible. De cette double étude, théorique puis pratique, on pourra tirer quelques conclusions, au moins provisoires, quant à l'influence économique qu'a pu avoir le crédit agricole sur le monde rural.

Pour ce faire, nous partirons de l'évolution du pourcentage des crédits à court terme dans l'ensemble des prêts à l'agriculture (voir tableau 4 et graphique VIII).

TABLEAU 4

IMPORTANCE DU COURT TERME EN % DU C.A. TOTAL

	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	CURULES
TCHAD	100,-	-	-	-	-	-	95,-	99,-	99,8	99,8	98,-
HAUTE-VOLTA	-	-	-	-	-	-	89,-	76,-	-	-	89,-
SENEGAL	-	-	-	98,3	98,6	95,3	80,5	-	-	-	86,-
	-	-	-	-	-	-	94,2	91,3	91,3	-	-
COTE D'IVOIRE	-	-	-	-	-	75,-	66,-	86,-	89,-	-	80,-
CONGO	14,5	38,-	58,-	78,-	87,-	65,-	65,-	99,5	99,5	-	79,-
R.C.A.	-	-	-	22,-	70,-	82,-	77,-	94,-	91,-	-	77,-
MADAGASCAR	-	-	-	-	-	27,-	-	85,-	-	-	75,9
GABON	70,5	-	-	-	-	-	50,-	84,-	83,-	-	73,-
NIGER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72,6
CAMEROUN	84,-	67,5	77,-	75,5	55,-	48,-	-	-	-	-	70,-
DAHOMEY	58,-	54,-	68,5	73,-	76,5	70,-	70,-	78,-	81,-	-	60,-
TOGO	-	-	-	-	13,2	13,9	33,5	41,-	88,-	98,-	36,-

La représentation graphique (voir graphique VIII) de ces pourcentages montre bien nettement qu'il y a une tendance générale à l'accroissement relatif du court terme dans le temps, exception faite du Cameroun semble-t-il. Mais, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le court terme ayant différentes répartitions, il va nous falloir essayer d'étudier cette évolution pays par pays afin de comprendre ce que ce phénomène recouvre exactement. Nous examinerons successivement le Sénégal, le Dahomey, le Togo, la Haute-Volta, le Tchad, la R.C.A., le Congo, le Gabon, puis la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Niger et, pour terminer, le Cameroun.

- (a) le Sénégal : l'évolution de la répartition du C.A. entre Equipement (Moyen Terme), commercialisation et consommation (Court Terme) est la suivante :

en % du Total	58	59	60	61	62	63	Exercices allant jusqu'au
M.T. Equipement	1,7	1,4	4,7	19,5	-	-	30-6
				5,8	8,7	8,7	31-12
C.T. { Commercialis.	97,5	98,5	85,-	76,6	-	-	30-6
				81,-	81,7	89,-	31-12
{ Consommation	0,8	0,1	10,3	3,9	-	-	30-6
	-	-	-	13,2	9,6	2,3	31-12

On voit immédiatement l'importance de la commercialisation dans le court terme et dans le crédit total. En ce même court terme on ne trouve d'ailleurs autrement que du crédit à la consommation qui atteint jusqu'à 13 % du total. Cette situation provient de la monoculture de l'arachide dont la production est vitale pour l'économie du pays. En conséquence, tous les efforts des responsables s'axeront sur la commercialisation pour assainir ce marché en pratiquant des prix avantageux. On ne cherchera pas à développer le crédit à l'approvisionnement, la production apparaissant comme suffisante dans l'état actuel des orientations économiques.

(b) Dahomey : la répartition entre commercialisation - soudure et moyen terme évolue comme suit :

en % du Total	: 55	: 56	: 57	: 58	: 59	: 60	: 61	: 62	: 63
Moyen Terme	: 42	: 46	: 31,5	: 27	: 23,5	: 30	: 30	: 22	: 19
Commercialisation	: 58	: 53	: 60	: 62	: 68	: 60	: 37,5	: 67	: 44
Soudure	: -	: 1	: 8,5	: 11	: 8,5	: 10	: 32,5	: 11	: 37

Le court terme arrive rapidement à un niveau stationnaire relativement élevé, la commercialisation y est également prépondérante mais le crédit - soudure peut parfois y prendre une place presque égale (61 et 63 en particulier) .

(c) Togo : le court terme, composé à peu près uniquement de la commercialisation prend une extension importante à partir de 1961, tant en valeur absolue qu'en valeur relative puisque de 17,6 M de C.F.A. il passe à 64,5 M. Corrélativement les crédits d'équipement, de plantations baissent pendant la même période comme le montre le tableau suivant :

	: 58	: 59	: 60	: 61	: 62
Nbre d'ha financés	: 3.173	: 3.706	: 4.784	: 4.531	: 4.503
Nbre de machines achetées	: 24	: 192	: 132	: 49	: 16

En effet le système des mutuelles ayant quelque peu échoué, les impayés ont augmenté sérieusement à partir de 1960. Le résultat fut que la société de crédit laissa provisoirement de côté le crédit à l'équipement, estimant que les agriculteurs n'étaient pas encore mûrs pour cela, et se cantonna dans la commercialisation qui évitait d'avoir un déficit trop important.

- (d) Haute-Volta : la commercialisation semble avoir également une grande extension puisque, pour les deux exercices (1961 et 1962) dont nous connaissons le détail, elle fait 100 % du court terme du premier et 91,5 % du second. L'équipement prenant, quant à lui, 5 % du crédit agricole en 1961 et 30 % en 1962.
- (e) Pays de l'Afrique Equatoriale (Tchad - Congo - R.C.A. - Gabon) Leur comportement est à peu près similaire étant donné l'origine unique des diverses sociétés de crédit au sein de l'A.E.S. comme précédemment, la commercialisation prend une part croissante en valeur absolue et relative. Les crédits à la production et aux aménagements ruraux varient en valeur absolue entre certaines limites (Tchad) ou même ne bougent guère durant la période considérée par rapport aux crédits de commercialisation.
- (f) Niger : Sans pouvoir malheureusement citer de chiffres exacts, la commercialisation joue le premier rôle.

Jusqu'à présent, nous avons pu constater que le crédit - commercialisation jouait un rôle important aussi bien dans le court terme proprement dit que dans l'ensemble du crédit agricole. Nous allons voir maintenant des pays où le phénomène est différent.

- (g) La Côte d'Ivoire : nous avons le tableau ci-après

En % du C.A. TOTAL	60	61	62	63
Production	41,5	30	36,-	26,4
Petit équipement rural	-	-	0,5	17,-
Commercialisation	40,-	70	63,5	52,5
Soudure	-	-	-	3,5
Autres	18,5	-	-	-

La série est malheureusement trop courte pour que l'évolution qui semble s'y dessiner soit confirmée ou non. On constate en effet une baisse relative de la commercialisation au profit du crédit d'approvisionnement (l'ensemble du court terme augmente relativement pendant la même période). L'origine de ce changement provient sans doute de la modification de la politique de Crédit Agricole en 1962. On assiste alors à une sérieuse reprise en main s'efforçant d'insister sur l'entretien ou le renouvellement des plantations, l'acquisition de petit matériel, etc...

- (h) Madagascar : On ne possède malheureusement que les chiffres cumulés de l'origine à l'exercice 1961-1962. Ils indiquent 38 % de crédits à la commercialisation, 27,1 % de faire-valoir et de prêts de soudure, 26,8 % de prêts incluant Semences - Engrais - extension et entretien des plantations, outils et matériel, investissements fonciers. Les crédits directement productifs ont donc une certaine importance.
- (i) Niger : même inconvénient que pour le précédent, puisque, dans le détail, on ne connaît que les effectifs cumulés de l'origine au 30-6-62. A cette date la commercialisation ne représente plus que 10 % du total ; les crédits - soudure vont, par contre, jusqu'à 57 %, le reste étant essentiellement constitué par des crédits pour l'achat de matériel agricole (30 %)
- (i) Cameroun : Ce pays est différent des autres sur le point qui nous occupe puisqu'il apparaît que c'est le seul dont la part du court terme dans l'ensemble du crédit agricole diminue. La décontraction du court terme n'existe pratiquement pas dans les rapports du Crédit du Cameroun, aussi devons-nous nous contenter d'indications qualitatives. Il semble que cette baisse soit due à un effort des responsables pour améliorer l'équipement et la productivité des zones caféières et surtout cacaoyères par l'intermédiaire des mutuelles en plein essor.

Malgré l'hétérogénéité des données souvent incomplètes, la petitesse des séries statistiques, il apparaît que, dans la plupart des pays, l'expansion du court terme par rapport aux moyen et long termes soit essentiellement due au développement des crédits de commercialisation. D'après ce que nous avons vu précédemment il semble que, consciemment ou inconsciemment, les dirigeants des différentes caisses de crédit se soient lassés ou n'aient pas trouvé les moyens de résoudre les problèmes fondamentaux du crédit agricole pour se tourner vers la commercialisation dont les techniques bancaires, bien connues, sont pratiquement les mêmes qu'en Europe. Les causes en sont toujours les mêmes : l'agriculteur africain peu familiarisé avec

ce genre d'opérations, mal encadré techniquement, néglige le plus souvent de rembourser des prêts qu'il considère comme des subventions. Les caisses ayant besoin d'une gestion à peu près saine et équilibrée, tout porte vers le crédit à la commercialisation où l'on est sûr au moins d'obtenir quelque rendement. Par ailleurs ce crédit à la commercialisation existait antérieurement à la création des caisses de crédit et profitait essentiellement à des organismes bancaires plus ou moins allogènes au pays. Il était normal que les Crédits sociaux tendent à s'assurer cette source de revenu pour éviter au moins la fuite des capitaux à l'extérieur et empêcher une trop grande marge de profit.

Il faut ajouter à cela que, fréquemment, le reste (quand il y en a) du crédit à court terme est employé aux crédits de soudure (Dahomey, Niger, Madagascar) ou de consommation (Sénégal). Ce qui fait que la plus grande part de ces crédits annuels sont affectés à des opérations sans grande influence ou moins durable, sur la production et les structures économiques traditionnelles.

Seuls pratiquement, deux pays font exception à cette règle: la Côte d'Ivoire et le Cameroun. On y décèle en effet une tendance à favoriser les crédits productifs que ce soit pour l'approvisionnement annuel (engrais, phytosanitaire, semences, etc...) ou l'équipement de petit matériel agricole et de machines de transformation. Il faut remarquer immédiatement, et ce n'est pas un hasard, que ce sont les plus riches parmi les douze pays envisagés, ceux dont l'économie paraît la plus équilibrée, la plus diversifiée et la mieux pourvue que ce soit pour l'agriculture proprement dite ou pour l'ensemble des différentes activités. On ne s'étonnera donc pas si c'est précisément pour le Cameroun que l'on a calculé les corrélations les plus significatives entre évolution du crédit agricole et exportations des principaux produits (le cas de la Côte d'Ivoire n'ayant pu être examiné à cause de la discontinuité des exercices financiers et de l'impossibilité de faire des ajustements satisfaisants). Enfin on peut noter que ce sont eux qui possèdent les meilleurs pourcentages du volume du Crédit Agricole par rapport au Produit Intérieur Brut de la même année (exception faite du cas, un peu particulier en l'occurrence, du Sénégal).

Pourquoi donc faut-il que ce soit les pays les plus pauvres semble-t-il qui développent les genres de crédit (soudure - commercialisation) les moins utiles à la production ? Sans doute trouvons-nous là un cercle vicieux du sous-développement analogue à d'autres plus célèbres. La pauvreté des ressources humaines et agricoles empêche en effet que les sommes prêtées (qui sont elles-mêmes moins abondantes) pour l'amélioration directe de la production puissent avoir un

résultat très net, aussi préfère-t-on rester en retrait au stade plus sûr de la commercialisation. Cela fait que la production ne s'améliore guère, que les cadres techniques restent toujours aussi insuffisants, que la mentalité paysanne ne bouge pas ce qui n'incite évidemment personne à pratiquer résolument une politique de prêt à la production.

Ce phénomène est-il inéluctable ou non ? est-il dû à la nature des choses ? est-il possible à l'homme de modifier cet état de fait qui peut-être dangereux à la longue ?

Sans doute, et certains éléments de réponses apparaissent déjà que nous développerons ultérieurement pour une part : nécessité d'une aide extérieure (I), technique et financière, complétant ce que fait l'Etat - élaboration d'une politique économique d'ensemble où le crédit agricole ait une place bien précise qui lui permette de jouer son rôle efficacement - enfin il semblerait peut-être que le crédit agricole ne doive point être traité comme un établissement de crédit ordinaire et ait une gestion et une politique à part.

Ce problème de l'affectation des crédits agricoles qui vient d'être soulevé à propos de l'étude de l'importance respective du court terme et du moyen ou long terme, va pouvoir être mieux précisé par l'étude que nous allons entreprendre maintenant à propos de la destination que l'on donne à ces mêmes crédits selon les cultures.

4) Répartition selon les cultures

Dans ce paragraphe, nous allons examiner si le crédit agricole a tendance à être affecté de façon analogue dans les différents pays et, dans l'affirmative, nous tâcherons d'en rechercher une explication. Par le fait même, nous serons amenés à observer dans quelle mesure la distribution et l'orientation du crédit a eu une influence sur le développement de certaines cultures.

Pour ce faire, il apparaît logique de voir comment la répartition s'opère entre cultures riches, le plus souvent d'exportation, et cultures pauvres, le plus souvent vivrières. En effet les premières sont assez bien intégrées aux circuits de commercialisation et à la partie monétarisée de l'économie ; de plus, d'implantation relativement récente (généralement après le début de ce siècle), elles ont été l'objet d'encadrement technique, de recherches scientifiques, de soutiens financiers tout particuliers qui ont permis leur développement actuel. Les secondes, au contraire, sont pratiquées depuis des

../..

(I) déjà assurée en partie, essentiellement par la C.C.C.E. en ce qui concerne les fonds et la gestion financière.

temps immémoriaux avec des méthodes traditionnelles qui n'ont pas fait l'objet d'améliorations et qui ont été plus ou moins ignorées par les pouvoirs publics jusqu'à une époque récente.

Nous ne pourrions prendre en considération que sept pays (Côte d'Ivoire - R.C.A. - Tchad - Sénégal - Dahomey - Togo et Cameroun) pour lesquels nous avons des données à ce propos. Et encore celles-ci sont souvent insuffisantes et surtout trop hétérogènes pour faire une étude globale précise.

(a) Cameroun : nous devons approcher le problème sous deux angles différents sans pouvoir le faire directement et de façon exhaustive, d'abord par quelques chiffres cités dans les rapports du CREDICAM (I), ensuite par la répartition régionale qu'ils explicitent également.

Dans le premier cas nous possédons seulement ce qui concerne les crédits de campagne et d'équipement affectés directement aux différentes cultures. Les cultures vivrières et le riz n'ont d'ailleurs pas profité de ces derniers. On a pour ces produits et les produits d'exportation les pourcentages respectifs suivants, uniquement en ce qui concerne les crédits de campagne, les crédits d'équipement n'affectant que la dernière catégorie de production :

en %	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Cultures vivrières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
autres que riz	-	-	-	-	11,8	2,6	4	-	3,4	-
Riz	-	-	26,2	-	-	26,4	20	-	9,4	11,9
Total des cultures vivrières	-	-	26,2	-	11,8	29	24	-	12,8	11,9
Cult. d'export.	100	100	73,8	100	88,2	71	76	100	87,2	88,1

Nous constatons donc le très fort pourcentage (presque toujours supérieur à 75 %) des cultures d'exportation et, parmi les cultures vivrières, l'importance du riz consommé par la population la plus aisée habitant généralement les villes et nécessitant par conséquent une commercialisation. Il ne reste plus qu'une part minime pour les cultures traditionnelles, souvent nulle ou inférieure à 5 % (sauf pour l'exercice 1954-1955). Par ailleurs aucun crédit d'équipement n'a été alloué à ces dernières.

.. / ...

Voyons maintenant si la seconde approche, régionale, va confirmer ou non cette première conclusion. Celle-là peut se justifier à partir du tableau 5 suivant établi pour l'année 1957 où l'on trouve la répartition par régions des principales cultures d'exportation en % de la superficie cultivable totale affectée à ces productions. On y observe facilement que la région Ouest est largement prépondérante sauf pour le cacao et le coton. Peu urbanisée, c'est en effet la zone ayant les meilleures possibilités physiques agricoles ;

T A B L E A U 5
REPARTITION DES CULTURES D'EXPORTATION PAR REGION

Produits:	CAFE		CACAO	BANANES	PALMISTES	ARICHI- DES	COTON
	Arabi- ca	Robus- ta					
OUEST	100 %	76 %	-	99,7 %	34 %	42,6 %	-
CENTRE	6 %	83,2 %	83,4 %	-	46 %	13,7 %	-
NORD	-	-	-	-	-	22,- %	100 %
LITTORAL	-	-	7,5 %	-	16 %	-	-
EST	9,3 %	-	7,- %	-	-	-	-

Par ailleurs, densément peuplée par la population dynamique des Bamilèkés à forte pression démographique, c'est une zone privilégiée de développement économique agricole. Vient ensuite le Centre où se situe la capitale Yaoundé et qui produit la quasi-totalité du cacao et une part non négligeable de Palmistes et d'arachides. Les trois autres régions sont nettement délaissées sauf le Nord qui cultive tout le coton et le Littoral où se trouvent 16 % des palmistes (la part de Douala se situe dans cette région). L'Est est certainement la zone la plus défavorisée avec uniquement 9 % de la superficie de café. Le reste des surfaces cultivables est évidemment affecté aux cultures vivrières.

N'ayant pas la répartition par région du crédit agricole seulement (sauf pour deux exercices) mais de la totalité des crédits distribués par le CREDICAM, il nous semble qu'une parcelle étude,

sans donner de résultats précis, reste cependant valable. En effet en dehors du crédit agricole, le crédit immobilier est le plus important et tous les deux font la plus grande part des crédits distribués comme l'indique l'évolution suivante de leur pourcentage du crédit total :

EXERCICES	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61
% C.A. + C.I. par rapport au crédit total	74,4	82,9	85,5	91,6	89,1	76,8	76,-	89,-	89,5	94,9	85,5	66,8

Or l'Ouest, l'Est et le Nord sont assez peu urbanisés et donc peu affectés par les crédits à l'habitat. Ce sera le contraire pour le Littoral avec le port important de Douala et une agriculture réduite. Seuls les résultats du Centre apparaîtront plus douteux puisqu'on y trouve également une zone urbaine (Yaoundé) et une zone rurale.

Ces réserves faites, voyons quelle est l'évolution de l'ensemble des crédits distribués par régions dans le tableau 6 ci-après. Nous constatons d'abord que notre raisonnement précédent est approximativement confirmé car les chiffres des deux derniers exercices donnant le pourcentage des crédits agricoles, et ceux de 1954-1955, de 1955-1956 donnant celui des crédits affectés respectivement à Douala et Yaoundé, montrent bien que le Littoral à une prépondérance très marquée pour les crédits à l'habitat, l'Ouest, l'Est et le Nord l'ayant pour les crédits agricoles, le Centre étant plus départagé mais, vraisemblablement avec une importance plus grande en faveur de l'agriculture.

Ceci dit, il apparaît que l'Ouest est privilégié puisqu'au long des huit exercices étudiés, il reçoit généralement plus que chacune des autres régions (sauf pour les trois premiers où il y eut une action très particulière dans le Nord). Viennent ensuite le Centre puis en troisième lieu, le Nord, le Littoral et l'Est.

T A B L E A U 6
POURCENTAGE DES CREDITS TOTAUX DISTRIBUES SELON
LES REGIONS

Années de fin d'exercice	53	54	55	56	57	58	59	60
Régions								
Littoral	18,4	9,15	19,3	37,6	38,-	23,-	18,1	30,7
dont agriculture	-	-	-	-	-	-	4,9	1,4
" Douala	-	-	14,6	31,6	-	-	-	-
Ouest	22,-	21,2	21,9	34,8	34,2	36,4	32,2	21,6
dont agriculture	-	-	-	-	-	-	29,-	20,-
Centre	19,5	23,7	21,4	17,7	20,3	24,8	42,5	40,-
dont agriculture	-	-	-	-	-	-	33,8	14,3
" Yaoundé	-	-	10,7	11,1	-	-	-	-
Est	3,4	3,4	1,-	2,5	2,7	1,8	2,3	1,9
dont agriculture	-	-	-	-	-	-	2,-	1,4
Nord	35,6	42,7	36,7	7,2	4,4	11,-	4,7	5,7
dont agriculture	-	-	-	-	-	-	3,9	5,-

On peut alors rapprocher cette classification grossière de celle que nous avons faite à propos des superficies cultivées affectées aux différentes productions pour l'exportation. Elles se recouvrent à peu près exactement. Aussi est-il assez normal de les rapprocher et vraisemblable d'expliquer l'une par l'autre. Il semble, alors que, généralement, les crédits distribués sont d'autant plus importants que la zone intéressée cultive plus de cultures riches, d'exportation. Le cas est très clair pour l'Ouest qui, possédant la plus grande partie de celles-ci, se voit également attribuer la plus grande part des crédits agricoles. Le Centre qui vient en seconde place pour ces cultures vient également en second pour le crédit agricole. Les autres régions (excepté le cas particulier du Nord que nous examinerons plus bas) où ces productions sont négligeables par rapport aux cultures vivrières, sont réduites à la "portion congrue" du crédit agricole (elles se partagent pour les deux derniers exercices respectivement 10,8 % et 7,8 % du total des crédits distribués).

Cette concordance assez frappante et qui recoupe l'analyse précédente sur le pourcentage des crédits affectés respectivement aux cultures vivrières et aux cultures d'exportations, permet d'affirmer sans grand risque d'erreur qu'en général la tendance des responsables du crédit est d'affecter massivement celui-ci dans les régions agricoles où les cultures riches, principalement d'exportation, trouvent un milieu favorable pour se développer ou existent déjà en abondance (I).

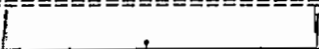
Seul le cas de la zone Nord paraît, à priori, aberrant par rapport à l'évolution générale. On observe que, pendant les trois premiers exercices, il bénéficie de 35 % à 42 % de l'ensemble des crédits, bien plus que chacune des autres zones. Par la suite, il retombe au niveau des régions les plus pauvres on se situant aux alentours de 5 % du crédit total. En fait, pendant ces trois exercices privilégiés, la C.F.D.T.(2) a voulu implanter la culture du coton dans la région Nord du pays qui s'y prêtait. Pour cela, fournissant elle-même l'encadrement technique, elle demanda et obtint des prêts importants de la part du CREDICAM si bien qu'une grande part des crédits agricoles fut affectée à cette opération pendant la période considérée. Au bout de ces trois années il apparut qu'ils n'étaient plus nécessaires, le développement de cette culture prenant une extension sans cesse croissante. Il n'est d'ailleurs que de constater l'évolution indiciaire des exportations de coton (en volume) du Cameroun pour voir confirmer le fait :

.. / ...

(I) On verra plus loin pourquoi : conséquence de la recherche et de la vulgarisation, meilleure connaissance relative du revenu que dans les zones d'autoconsommation (revenu monétaire : 1/5 environ du revenu total en zone bamiléké

(2) C.F.D.T. = Compagnie Française des Textiles.

années	:49	:50	:51	:52	:53	:54	:55	:56	:57	:58	:59	:60	:61	:62	:63
Indice (Base 100 = 1954)	5,7	2,2	4,2	26,4	64,5	100	204	262	286	347	390	366	500	625	740


 Période d'intervention du
 CREDICAM et de la CFDT con-
 joints.

De cet exemple très net on peut tirer deux conclusions. D'abord selon la règle générale énoncée plus haut, le crédit a encore été à une culture d'exportation (I) dont le produit est en tout cas sujet à une commercialisation intégrale. Il est à noter d'ailleurs que cette région est traditionnellement productrice et exportatrice de mil (2), or, une fois les crédits en coton satisfaits, ceux-ci reviennent à leur niveau initial de faiblesse, ce qui prouve bien, "a contrario", le bien fondé de notre thèse. Mais, fait plus marquant et plus évident qu'ailleurs, ce sont des actions financières (CREDICAM) et techniques (CFDT) jointes à un but précis (le développement du coton dans le Nord) qui ont permis le développement extraordinaire de ce textile dans une région où rien n'attirait le crédit a priori (3).

En résumé tous les faits étudiés, toutes les approches successives que nous avons pu avoir à propos du Cameroun ont montré que le crédit agricole s'orientait de préférence vers les cultures dites riches, c'est-à-dire celles qui, exportées (café - cacao - etc...) ou non (riz), étaient intégrées dans le secteur monétaire surtout à cause de leur nécessaire commercialisation. Ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'il ne puisse avoir d'action que dans les régions réputées comme riches mais que celle-ci ne sera efficace dans les régions pauvres qu'à la condition d'être dans un milieu techniquement encadré et peut-être même dirigé.

../..

- (1) Du moins pour le moment car il n'est pas interdit de penser que le coton pourra être utilisé sur place ultérieurement.
- (2) Comme le prouve une étude récente de l'O.R.S.T.O.M.
- (3) En fait la C.F.D.T. ayant une source abondante de capitaux (FIDES - FAC) pouvait se passer du CREDICAM dont elle accepta cependant le concours pendant trois années. Nous avons seulement insisté sur cet exemple pour montrer que la conjonction de ressources financières et d'un excellent encadrement pouvait donner de très bons résultats.

Reste à savoir maintenant si ces conclusions, provisoires pour le moment, vont se confirmer par l'étude des autres pays.

- (b) Côte d'Ivoire : Nous allons avoir encore des données hétérogènes et incomplètes mais qui paraissent convergentes. On verra tout d'abord les pourcentages des crédits alloués respectivement aux cultures d'exportation (café - cacao - bananes - ananas - coprah) et aux produits vivriers (riz - élevage surtout)

EXERCICES	57	58	59	60	61	62	63
% Produits vivriers	5	6	-	24	34	13	31,5
% Cultures d'exportation	95	94	-	74	66	87	68,5

Malgré certaines irrégularités, on observe une prépondérance constante des produits destinés à l'extérieur sur ceux utilisés pour la consommation intérieure.

Citons maintenant quelques chiffres relatifs (I) aux superficies où le crédit agricole a eu une action et réparties par culture en regard des superficies totales affectées à chacune d'entre elle (voir tableau 7). On constate qu'en valeur absolue et en valeur relative, les cultures d'exportation ont très nettement la préférence du Crédit Agricole puisque, ayant de loin la superficie la plus forte (1.200 à 1.400 mille ha), les cultures vivrières ne bénéficient que d'une parmi les plus faibles parts de crédits. Enfin on peut remarquer que, relativement ce sont l'ananas puis la banane qui paraissent, dans les années considérées, les principaux utilisateurs de prêts (2).

../...

- (1) On n'a pu les agréger étant donné que certains peuvent se recouvrir partiellement à l'intérieur d'une culture déterminée.
- (2) Voir également ce qui a été dit sur la Côte d'Ivoire à propos de l'influence du crédit agricole sur les caractéristiques de l'économie.

TABLEAU 7

Cultures	Destination des crédits	Superficies traitées (ha)		Estimation des superficies totales cultivées	
		De	En 1962	par produits	
		1959 à 1961		en 1960	en 1962
Café	Campagne	5 à 6.700 ha			
	Equipement	12 à 13.500	1.000 ha		
	Régénération		7.000 ha	675.700	520.400
	Magasin	8.000			
	Recépage	250			
Cacao	Sans destination précisée	850		238.500	287.700
	Engrais & fongicides	1.200			
	Régénération		2.000		
	Création		300		
Bananes	Sans destination précisée	2.500		7.600	9.500
	Campagne		600		
	Création		100		
	Amélioration		300		
	Equipement		500		
Ananas	Sans destination précisée	250		700	1.400
	Création-Equipement		50		
	Amélioration		300		
Cocotiers	Sans destination précisée	400			
	Amélioration	400	200		
	Création		110		
Palmiers	Sans destination précisée	200			
	Entretien	50	150		
Riz et cultures annuelles (vivrières)	Campagne	100		1.209.000	1.376.000
	Equipement	150	400		
	Amélioration		1.500		

Cependant, des efforts sont faits de temps à autre en faveur, de la zone Nord à vocation vivrière, c'est ainsi que les prêts en faveur des collectivités se répartissent ainsi au cours de l'exercice 1957-1958 entre Karhago (Nord) et les centres du Sud (Bouaké, Gagnoa, etc...) où se situent les cultures d'exportation :

(en millions de francs CFA)			
	S.P. (I)	S.M.D.R. (2)	Coopératives
Karhago	9,15	6	0,2
Autres	41,53	125	11,7

Malgré tout, ces efforts restent relativement faibles en regard de ce qui est fait par ailleurs.

En ce qui concerne la côte d'Ivoire, nous voyons donc se manifester, dans les approches qui viennent d'être effectuées, la prépondérance des prêts alloués aux zones de cultures d'exportation par rapport aux autres. Il semble bien par conséquent que nous nous trouvons devant le même phénomène que pour le Cameroun.

(c) Sénégal : Nous avons, dans ce pays, des superficies sensiblement égales affectées respectivement aux cultures vivrières et à l'arachide, avec une légère prépondérance des premières comme le montre l'évolution suivante (en milliers d'hectares) :

Années	58	59	60	61	62	63
Cultures vivrières	941,5	944,5	958,1	1.036,5	1.073,6	1.113,6
Arachide	881,-	907,-	975,-	1.027,-	1.013,-	1.000,-

.../...

(1) S.P. = Société de Prévoyance.

(2) S.M.D.R. = Société de Modernisation et de Développement Rural.

Les quantités produites sont, en poids, à peu près semblables mais, cette fois avec un avantage pour l'arachide ; on a (en milliers de tonnes) :

ANNEES	58	59	60	61	62	63
Cultures Vivrières	644	675	721	702	751	765
Arachide	751	829	893	995	894	950

Par contre, les rapports de la Société de Crédit indiquent bien nettement, sans toujours l'explicitier par des chiffres malheureusement, la prépondérance de l'arachide sur les autres produits, particulièrement en ce qui concerne la commercialisation c'est ainsi que, pour l'année 1961, 69,5 % des crédits agricoles sont destinés à cette opération alors que seulement 7 % vont à la commercialisation d'autres produits, surtout les cultures maraîchères, le riz et, dans une moindre mesure, le mil (I). Il existe donc une disproportion très nette entre l'importance relative des deux sortes de cultures et les prêts qu'elles utilisent.

Cela ne signifie pas que les produits vivriers soient totalement négligés comme dans d'autres pays puisque, tout au long des exercices, on voit des crédits d'équipement, en particulier, leur être alloués.

- (d) R.C.A. et Tchad : la situation est à peu près la même dans chacun des deux pays. On y observe une forte prépondérance des crédits - commercialisation en faveur de productions telles que le coton, le café, l'arachide, les agrumes, etc... soit en pourcentage du total :

.. / ...

- (I) culture habituellement auto-consommée elle profite ici de crédits car la monoculture de l'arachide exige la commercialisation de produits vivriers.

A N N E E S		61	62	63	64
R.C.A.	Cultures vivrières	2,5	0,7	2,4	
	Cultures d'export.	97,5	99,3	97,6	
TCHAD	Cultures vivri. (I)	15,-	8,5	2,3	4,5
	Cultures d'export.	85,-	91,5	97,7	95,5

(I) comprenant le blé et surtout le riz à l'exclusion du mil.

On constate des proportions contraires en ce qui concerne le volume de production, la très grosse part revenant comme d'habitude au mil.

(e) Togo : nous examinerons tout d'abord la répartition géographique de l'ensemble des prêts (agricoles et non agricoles) distribués par le Crédit du Togo, en faisant les mêmes remarques que dans le cas du Cameroun :

- Les crédits agricoles et immobiliers sont la très grande majorité.

EXERCICES		58	59	60	61
% (C.A. + C.I.) par rapport au crédit total		90,3	87,6	88,5	85,5

- Leur distribution géographique n'est généralement pas la même. Dans le cas présent, nous avons "Lomé et sa banlieue" qui utilise la plupart des prêts immobiliers, les autres régions utilisant inversement des prêts agricoles essentiellement (les villes y étant de

moindre importance et plus stagnantes).

On a donc la répartition suivante de l'ensemble des crédits en pourcentage du total :

EXERCICES	58	59	60	61
Lomé et sa Banlieue	56	42	53	39
Cercles du Sud	} 36	} 54	10	15
Plateau			28	34
Cercles du Nord	8	4	8	12

Sans parler de "Lomé et sa banlieue", on voit tout de suite le contraste qui se manifeste entre les cercles du Nord d'une part, ceux du Sud et du Plateau de l'autre. Or les premiers sont réduits pratiquement à des cultures vivrières et autoconsommées (manioc - mil - arachides), le Plateau possède les meilleures cultures (exportation: café - cacao - palmiers à huile - coton), les Cercles du Sud, moins riches, cultivent en outre le cocotier. On observe par conséquent le même phénomène qu'au Cameroun, à savoir un classement identique des régions que ce soit en tenant compte de leur richesse en cultures d'exportation, ou bien suivant les prêts qu'elles utilisent.

Enfin, le calcul de quelques pourcentages de répartition du crédit entre cultures vivrières et cultures d'exportation vient confirmer ce que nous venons d'analyser.

EXERCICES	58	59	60
Cultures vivrières	35	4,35	15,4
Cultures d'exportat.	65	95,65	84,6

Ainsi, au Togo également, les cultures d'exportations sont nettement favorisées par rapport aux produits vivriers destinés à l'exportation.

(f) Dahomey ; les rapports de la société de Crédit ne font même pas mention des cultures vivrières. La totalité des crédits s'oriente vers le café, le coton, l'arachide, le ricin, le tabac, le cocotier, le palmier, les agrumes dont les productions sont destinées à être commercialisées et le plus souvent exportées.

(g) Conclusion

Les constatations que nous faisons à propos du Cameroun se sont donc révélées exactes, à quelques nuances près, pour les six autres pays et ce, malgré la diversité des approches que nous avons pu avoir. Pour ces derniers au moins, nous pouvons donc affirmer que le crédit agricole a une très forte propension à se diriger vers les cultures dont les productions sont commercialisées soit pour l'intérieur soit, surtout, pour l'étranger, en délaissant plus ou moins totalement celles dont les productions sont en majeure partie autoconsommées. Il semble d'ailleurs que, sans grand risque, on puisse étendre cette conclusion aux cinq derniers pays (Congo - Gabon - Haute-Volta (I) - Niger - Madagascar) pour lesquels il n'a pu être fait d'analyses valables faute de données suffisantes. Nous venons de voir en effet que le crédit agricole était attribué en priorité aux productions commercialisables. Or on se rappelle la très grande prépondérance prise par le crédit à la commercialisation dans l'ensemble des prêts agricoles quel que soit le pays considéré (2).

Comment expliquer cette orientation de la part des responsables du Crédit Agricole ?

Il faut d'abord ne pas oublier que la création en Afrique Noire et à Madagascar de ces Sociétés de Crédit Social était une nouveauté sans précédent pour ces pays-là ; aussi ne sachant pas où cette expérience déboucherait, on préfère faire preuve de prudence en respectant les règles classiques du crédit pour arriver aussi rapidement que possible à une "gestion saine et équilibrée". Il en est résulté, évidemment, que de prime abord on s'est dirigé là où ces règles pouvaient le mieux être appliquées, c'est-à-dire dans les régions dont l'économie agricole ressemblait le plus à l'agriculture moderne avec commercialisation des produits, utilisation à une échelle suffisante de la

../..

(I) une action de la S.A.T.E.C. en Haute-Volta en faveur des cultures vivrières se traduit au moment du remboursement par la vente de petit bétail, donc par une décapitalisation. La solution de ce problème apparaît donc délicate.

(2) voir le chapitre précédent sur la Commercialisation.

(3) Les rapports de ces sociétés sont tout à fait unanimes à ce sujet : les problèmes des garanties et de la gestion sont parmi les plus souvent abordés et les essais de solution vont tous plus ou moins dans le sens que nous venons d'indiquer.

monnaie. C'était évidemment en ces mêmes lieux qu'on avait le plus de chances de trouver des groupes de producteurs plus avertis des réalités de l'économie telle qu'elle est pratiquée en Occident. Par conséquent on pouvait légitimement espérer faire démarrer et progresser normalement du crédit agricole sans voir les charges s'alourdir et les impayés croître au-delà d'une limite raisonnable.

Si tout attirait, à priori, les responsables vers les cultures à production commercialisable, tout les repoussait d'agir dans les zones d'autoconsommation. En effet les caisses n'avaient pas l'assise financière suffisante pour lancer des opérations valables et à effets durables dans ces régions. On se rendait bien compte en effet, là plus qu'ailleurs, de la nécessité d'un encadrement qui ne soit pas seulement utilisé pour faire rembourser les prêts mais soit capable d'aider techniquement le paysan à améliorer sa façon de cultiver (I). Par ailleurs, du fait de leur système de production, plus ou moins clos sur lui-même, ces populations étaient bien moins pénétrées par l'économie monétaire et les techniques modernes de production donc à peu près totalement ignorantes de ses mécanismes et insensibles, économiquement parlant, aux incitations du crédit. Mais la difficulté majeure et paraissant insoluble fut sans doute qu'il était pratiquement impossible que, dans une zone faiblement monétarisée, le crédit puisse être remboursé d'une façon ou d'une autre. Il n'y a en effet pas de rencontre possible entre les deux systèmes puisque, du point de vue de la caisse, le crédit débute et s'achève en monnaie quelles que soient les opérations qui se sont déroulées dans l'intervalle - Pour le producteur, au contraire, tout se passe en biens réels, il n'y a jamais de transactions monétaires, à n'importe quel stade de production où l'on se place, et, finalement, il consomme lui-même ce qu'il a produit ou, à la rigueur, l'échange directement contre un autre produit. Par conséquent il est impossible pour le crédit, même s'il est accordé en nature au producteur, de se transformer à la fin en monnaie puisque celle-ci n'est pas employée dans le système de production en question. Qu'on nous comprenne bien, ce n'est pas parce que l'agriculteur ne voudrait pas payer par négligence, mauvaise volonté ou incompréhension de ce qu'est un crédit mais, fondamentalement, parce que, le système, dans lequel il vit et produit, n'ayant aucune liaison possible (la monnaie) avec celui où peut opérer un crédit classique, il n'a aucune capacité, théorique et pratique, de rembourser ce prêt. Il apparaît donc une incompatibilité totale entre le système d'autoconsommation et celui de commercialisation, le critère étant, l'emploi ou non de monnaie.

..//..

- (I) Devant la fréquente carence des organismes spécialisés (S.P.) les Sociétés durent souvent pratiquer elles-mêmes l'encadrement technique pour être sûres que les biens de productions acquis grâce au crédit, soient utilisés à bon escient. Cela augmentait la garantie de remboursement mais accroissait terriblement les charges surtout dans les régions pauvres où on avait besoin d'un très important encadrement.

Par ailleurs il faut bien préciser que cette analyse globale ne reste vraie que là où la monnaie n'intervient pas ou plutôt ne peut intervenir. En effet les cas sont fréquents où l'on ait à la fois, dans le système de production, des cultures de commercialisation et d'autres d'autoconsommation : on peut alors imaginer que, le producteur étant le même, la monnaie provenant des premières puisse être utilisée pour rembourser les prêts alloués aux secondes. Si cela est théoriquement possible, il est, pratiquement, très difficile de le réaliser car c'est faire fi de la mentalité actuelle de l'agriculteur africain qui a tendance à cloisonner et qui ne comprendrait pas du tout pourquoi on viendrait lui réclamer l'argent qu'il a gagné (celui des productions commercialisables) sans avoir emprunté pour cela précisément (1).

Finalement, seuls les prêts accordés explicitement et directement aux cultures commercialisables ont la possibilité, théorique et pratique, d'être remboursés. C'est ici que se réalise, malheureusement dans toute son ampleur, la formule populaire selon laquelle "on ne prête qu'aux riches" et il n'y a même pas de biais de théorie économique qui pourrait l'atténuer quelque peu.

Aussi, comprenons-nous mieux maintenant, pourquoi le crédit agricole s'est engagé de façon aussi générale et spontanée dans la commercialisation et s'est tourné à peu près totalement vers les cultures commercialisables et donc riches si on les considère d'un point de vue occidental (2). Mais, même là, les responsables se sont heurtés à ces difficultés mêmes qu'ils espéraient éviter en se détournant des zones pauvres. Aussi a-t-il fallu les résoudre à tout prix pour éviter que le crédit ne tourne à la subvention et essayer qu'il ait une action durable et efficace. Comment ont-ils fait ? c'est ce que nous allons examiner maintenant.

../..

-
- (1) Des études sociologiques seraient nécessaires pour vérifier ce qu'il en est exactement.
 - (2) Outre ce problème central de la monnaie, l'orientation technique vers les cultures d'exportation et la méconnaissance des revenus d'autoconsommation ont agi dans le même sens.

5) Répartition selon les destinataires (individuels ou collectifs)5 - 1) Analyse du problème et précisions sur les notions de collectivité

La principale des difficultés rencontrées fut celle des garanties que pouvaient offrir les emprunteurs aux Sociétés de Crédit Social. Le problème était tout particulier à l'agriculture car, dans le cadre urbain, il était plus facile de se prémunir contre les mauvais payeurs, soit par des biens réels comme les fonds de commerce ou les immeubles, soit en prélevant l'annuité directement sur le salaire par l'intermédiaire de l'employeur dans le cas de salariés. Aucune garantie n'existe au contraire dans l'agriculture africaine; il n'est en effet pas question d'hypothéquer une terre qui, juridiquement, n'appartient pas à celui qui la cultive mais à la collectivité ou à quelqu'un d'autre. Par ailleurs on peut difficilement faire jouer la garantie personnelle dans la mesure où les agriculteurs sont mal connus des techniciens et le plus fréquemment, assez mal intégrés au circuit monétaire. Enfin, la garantie sur warrant est aléatoire même lorsque l'agriculteur appartient à un groupement collectif (coopérative, ...).

Aussi, après un début où la plupart des responsables utilisèrent les procédés normaux pour recouvrer le remboursement de leurs prêts, il fallut bien s'apercevoir que la méthode était inefficace et rechercher d'autres moyens. Plus ou moins par diffusion des expériences faites ici et là, la réponse fut sensiblement la même portant à savoir la nécessité de passer par des organismes collectifs donnant leur garantie aux différents crédits.

Aussi nous faut-il préciser ce que sont, en Afrique francophone, prêts individuels et prêts collectifs. Pour les premiers, nous comprenons exclusivement ceux qui sont donnés directement au demandeur sans garanties autres que celles que l'on peut trouver chez lui (soit réelles, soit personnelles). Si bien que, pratiquement, leur majeure partie va à des colons européens. Les prêts collectifs, eux, recouvrent deux notions différentes. Il y en a d'abord qui arrivent, en tant que crédit, au producteur - la collectivité sert alors de relais entre la caisse et l'emprunteur. D'un côté elle examinera et visera les demandes de prêts avant de les adresser au Crédit Agricole - de l'autre elle distribuera aux destinataires les crédits que celui-là aura accordés. De ce fait elle pourra jouer le rôle d'une garantie assez sérieuse, financièrement par son capital, le plus souvent déposé au siège central, techniquement par le fait que l'approbation provient des responsables et agriculteurs locaux qui connaissent au mieux les possibilités de production locale ainsi que la solvabilité et la valeur personnelle de l'emprunteur.

Ce schéma sera en particulier celui des Mutuelles. Les autres crédits collectifs le sont au plein sens du terme car ils n'arriveront jamais en tant que tels au producteur. Ils serviront essentiellement à permettre des opérations à une échelle plus vaste que celle du cultivateur telles que la mise en place d'infrastructures (routes ou pistes, seccos, bâtiments d'exploitation pour les coopératives etc...) ou surtout la commercialisation des productions non consommées sur place. Dans ce cas les organismes collectifs auront une surface financière beaucoup plus vaste et un statut plus ou moins public ce qui donnera toutes garanties du point de vue de la Caisse de Crédit. On y trouvera principalement les groupements de prévoyance, les coopératives ou même des offices publics comme l'Office de Commercialisation des Produits Agricoles au Sénégal.

Mais, il serait bon maintenant, avant de passer à l'analyse proprement dite du phénomène, de dire quelques mots de ces deux formes d'organisations collectives dont nous venons de parler (Mutuelles et Groupements de Prévoyance) et qui recouvrent à peu près les deux sortes de crédit collectif. D'abord les groupements de prévoyance (Sociétés de Prévoyance) dont le caractère obligatoire fut prédominant. Leurs fonds provenaient d'une cotisation exigée des adhérents et de subventions publiques. Aussi ces collectivités bénéficiaient-elles d'avantages certains, tant sur le plan financier que sur le plan de l'encadrement technique. Leur évolution et leur libéralisation progressive les amena logiquement à se transformer en coopératives puisque leurs buts étaient (1), non pas tellement la diffusion de crédit, que de favoriser certaines productions et de les commercialiser. Malgré cela et jusqu'à leur mutation récente elles ne furent guère populaires dans le paysannat africain qui s'y sentait par trop étranger ce qui ne permit guère, sauf exception, de développer chez lui une mentalité économique.

L'autre genre de groupement est la coopérative de crédit agricole mutuel. Celui-ci fut toujours créé après les Caisses de Crédit Social et le plus souvent à leur instigation. Sociétés civiles de personnes à personne et capital variable, leur principe essentiel est le cautionnement mutuel. Tous les membres sont en effet totalement solidaires les uns des autres sur la totalité de leurs biens. Dans la pratique, cela signifie qu'ils doivent rembourser les annuités d'un débiteur défaillant en son lieu et place. Cela exige alors un groupement peu important dont tous les participants se connaissent et où la disparité de fortune est négligeable sinon il ne pourrait y avoir de solidarité intégrale et solide entre eux, ce qui est en dernier ressort, la garantie

..//..

(1) Du moins en ce qui concerne leurs activités de production proprement dite.

principale de bonne marche du système de crédit. Ce système a, sur le précédent, l'immense avantage de faire participer l'agriculteur à l'action financière, de lui faire prendre ses responsabilités ce qui devrait avoir pour effet de mieux l'intégrer dans le circuit économique (1).

En résumé on peut dire que les garanties trouvées dans les organismes collectifs par le Crédit Agricole sont de deux sortes principalement financières dans les groupements de prévoyance ou les coopératives puisque même en déficit, ils gardent l'aval de l'Etat - essentiellement le cautionnement mutuel de producteurs groupés dans le second cas. On voit que les résultats quant aux changements profonds que le crédit pourrait provoquer seront bien différents selon qu'il passera par l'un ou l'autre voie. Il semble d'ailleurs que la seconde formule sera la meilleure si l'on recherche une modification durable des structures socio-économiques de l'agriculture. La première favorise en effet toute mauvaise gestion de la part des fonctionnaires puisque l'Administration y est toute puissante et qu'elle peut donner sa garantie à qui que ce soit sans contrôle véritable. Aussi, bien qu'elles soient souvent obligées de passer par cela (en particulier pour la commercialisation), les Caisses de Crédit seront d'autant plus réticentes que, fréquemment, ces organismes seront souvent en déficit et sans influence heureuse sur le paysannat (2).

5 - 2) Etude des faits

Si nous examinons maintenant l'évolution globale de l'importance relative des prêts agricoles collectifs et individuels nous constatons (voir tableau 8 joint) que, pour la plupart des pays (Cameroun, Togo, Dahomey, R.C.A., Congo en particulier) la part des prêts collectifs ne fait que grandir - observation qui confirme bien ce que nous disions à propos de l'évolution des caisses de crédit à ce sujet. Quelle que soit la politique suivie, on atteint assez rapidement des pourcentages élevés atteignant ou dépassant 90 %. Des pays, comme le Sénégal ou le Tchad, plafonnent même à la quasi-totalité des prêts distribués. Ces chiffres importants pour le Sénégal et le Tchad s'expliquent aisément si l'on sait le rôle joué respectivement dans ces deux pays par la commercialisation de l'arachide et du coton.

../..

-
- (1) Voir une analyse de l'ensemble du problème mutualiste en Afrique Noire et Madagascar dans "Crédit mutualiste dans l'agriculture d'Outre-Mer" de J. Marsan (CCCE)
 - (2) Nous n'avons pas fait mention des "Caisses de Crédit Agricole Mutuel" pour deux raisons : utilisant uniquement les garanties classiques elles ne pouvaient s'adresser qu'aux européens, d'autre part leur activité fut toujours assez réduite, leur gestion pas toujours très bonne et leur importance ne fit que décroître après la création des Crédits Sociaux.

PRETS AGRICOLES COLLECTIFS

Tableau 8

Années	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	Cumulés
Cameroon	58	90	86	97,5	100	95,7	100	100	100	100	100					98
Long Mutuelles				6	13	12,6	37,5	33,7	35,7	71,3	67					33
Congo									62,5	82,5	81	97	76			70
Long Mutuelles									62,5	69	67,5	63	56			51
Côte d'Ivoire								73,5	60			45	61,5	58	53	
Sénégal									99,8	99,8	89					99
Tchad						100	100	-	100	68	16	99,8	99,8	99,8	99,8	98
Niger																94,6
Dahomey						65,4	76,3	83,3	83	93,9	91,7	88,6				86,5
R.C.A.						20	3,3	46	28	80	82,5	90	95	92		87
Congo						15	19	78	30	94	95	94	100	98		85
Haute-Volta												92	75,9			82
Gabon						28	-	55								73
Madagascar													56	50		52

Le pourcentage des crédits cumulés depuis la création de chaque caisse confirme ce point de vue puisque le tiers des douze pays fait plus de 94 % (Sénégal, Cameroun, Tchad, Niger), un autre tiers se situe entre 80 et 90 % (Dahomey, R.C.A., Congo, Haute-Volta) et que le dernier tiers va de 50 à 80 % (Gabon, Togo, Côte d'Ivoire, Madagascar).

D'ailleurs l'ensemble de ces données est tout à fait normal puisque, d'une part, on sait que les crédits à la commercialisation font la grande majorité des crédits agricoles et que, d'autre part, ces prêts passent automatiquement par des organismes collectifs.

Cette vue générale étant donnée, il serait intéressant d'aller plus dans le détail et d'examiner quelle est l'efficacité de ces formes collectives de crédit. Pour cela un groupement des pays selon qu'ils ont ou non une histoire mutualiste paraît devoir s'imposer puisque, par ailleurs, il n'y en a pas un qui n'ait les autres formes de collectivités (coopératives, S.P. etc...) Nous aurons donc le groupe A où les mutuelles sont absentes (1) et le groupe B où elles existent.

a) Groupe A

Il inclut le Sénégal, le Niger, la Haute-Volta et les pays de l'Afrique Equatoriale (Tchad, R.C.A., Congo, Gabon). Nous constatons que la commercialisation y joue un rôle important. Le tableau 9 suivant montre en effet les forts pourcentages de crédit qui lui sont consacrés tant année par année (sauf au début pour R.C.A. et Congo) que pour les données cumulées depuis l'origine. Par ailleurs, nous avons vu que pour certains de ces pays (Sénégal, Tchad, R.C.A.), la distribution du crédit n'a guère eu d'effets sur la production (3). Or, c'est parmi eux qu'on trouve les plus fortes parts de prêts collectifs. On voit donc que ces derniers ne sont pas forcément un remède-miracle et qu'on ne peut utiliser n'importe quoi. Aussi est-on amené à conclure que les groupements de prévoyance, les coopératives et autres collectivités du même genre ne paraissent pas très bien armées pour ce genre d'actions. Ainsi que nous le suggérons tout à l'heure, étant trop extérieurs au paysannat, plus ou moins inféodés à l'Administration, ils ne peuvent avoir une influence durable ni jouer un rôle valable sur la production et les structures économiques. Par conséquent le crédit passant par là aura peut être toute garantie mais sera sans effets

../..

-
- (1) Où existent depuis trop peu de temps comme en Haute-Volta, Niger ou Tchad par exemple
- (2) Voir chapitre sur la commercialisation
- (3) Voir Influence du crédit sur les caractéristiques de l'économie.

notables sur l'économie. D'autant plus d'ailleurs que cette garantie est artificielle dans la mesure où, fréquemment, l'aval de l'Etat sert à couvrir des déficits croissants sans pour autant qu'ils soient justifiés économiquement. Enfin on notera que ceux des crédits qui sont employés normalement vont à la commercialisation forme la plus rentable et la plus facile également pour les collectivités, mais la moins dynamique et la moins progressive pour la production.

DES PRETS A LA COMMERCIALISATION DANS LA TOTALITE DES PRETS AGRICOLES

Tableau 9

	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	Cumulés
Groupe A											
Sénégal				97,5	98,5	85	76,6				86
Haute-Volta							81	81,7	89		89
Tchad	100	-	-				95	99	99,8	99,8	98
R.C.A.	-	-	-	22	70	82	77	94	91		77
Congo	14,5	38	58	78	87	65	65	99,5	99,5		79
Gabon	70,5	-	-				50	84	83		73
Groupe B											
Cameroun	84	67,5	77	75,5	55	48					70
ensemble C.T.											
Togo					13,2	13,9	33,5	41	88	98	36
ensemble C.T.:											
Dahomey	58	53	60	62	68	60	37,5	67	44		58
Côte d'Ivoire						40	70	63,5	52,5		48,5
Madagascar						27		85			75,9

b) Groupe B

Nous avons dans celui-ci, le Cameroun, le Togo, le Dahomey, la Côte d'Ivoire et Madagascar qui ont eu, à des degrés assez divers, un développement de mutuelles agricoles. Globalement, nous observons que, pour ceux-ci, la commercialisation a une place

relativement moins importante (1) puisque, excepté Madagascar, les pourcentages cumulés de ces prêts sont souvent largement inférieurs à 70 % (en dehors du Cameroun où il a cette valeur). C'est donc le phénomène inverse de celui du groupe précédent ; s'explique-t-il par la coïncidence avec la présence des mutuelles ou non ? C'est ce que nous allons essayer de voir en étudiant chaque cas.

- Cameroun : On constate un accroissement à peu près régulier des prêts collectifs qui plafonnent à 100 % de 1956 à 1960. Parmi ceux-ci les crédits mutualistes prennent une importance croissante : faibles de 1953 à 1955 car à peu près uniquement destinés aux affiliés de la Caisse de Crédit Agricole Mutuel, c'est-à-dire aux européens, ils démarrent rapidement à partir de 1956 pour atteindre leur apogée en 1959 où ils prennent 71,3 % du total des crédits agricoles pour baisser ensuite, plus ou moins continûment. Aussi la moyenne unitaire des prêts va-t-elle subir fortement cette présence des mutuelles comme le montre le tableau suivant (en milliers de francs CFA) :

	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
Individuels	1.090	750	1.040	:	:	:	:	:	:	:	3.000	14.000	13.200	47.500	
Collectifs :	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
- Mutuelles	:	:	790	895	970	560	59	172	7,7	16,35	8	10,2	30,2	107	
- Autres	:	:	:	:	:	6.460	9.270	16.750	4.870	5.330	:	:	:	:	
Ensemble des prêts agricoles	:	:	:	:	:	1.320	173	49	10,8	15,4	:	:	:	:	

Chiffres douteux à partir de 1961 surtout pour les prêts individuels

Les mutuelles qui commencent à prendre une extension réelle à partir de 1956 font baisser considérablement la moyenne des prêts puisque, d'un million de francs CFA en 1955, elle parvient à une dizaine de milliers vers les années 1960. Par contre, les prêts strictement individuels et les prêts strictement collectifs ont le plus souvent des moyennes supérieures au million et qui peuvent même dépasser la dizaine de millions. Il n'y a donc pas de commune mesure entre les deux et cette comparaison montre clairement que, par l'intermédiaire des mutuelles, le crédit peut atteindre valablement le petit agriculteur en lui accordant des prêts qui soient à la hauteur de sa capacité de remboursement. La formule utilisée est certainement un progrès incontestable car elle permet de faire profiter des bienfaits du crédit au grand nombre de petites exploitations familiales et, par ce biais, d'avoir une influence non

..//..

(1) Voir le tableau 9

négligeable sur le système de production qui soit à la fois différente de l'incitation par les seuls prix et du caractère plus ou moins obligatoire des décisions de l'administration. Car, à l'inverse de ces deux dernières, le crédit mutualiste peut, théoriquement du moins, être mieux intégré à la vie professionnelle de l'agriculteur puisque ce dernier participe, avec l'encadrement technique, aux décisions économiques de la mutuelle qui s'appliquent directement aux problèmes locaux. Le cultivateur ne se sent plus alors étranger à celles-ci comme pour les autres incitations totalement élaborées à l'extérieur et qui s'imposaient drastiquement à lui, par conséquent devrait-il beaucoup mieux accomplir les diverses actions économiques dont il comprend et accepte la nécessité.

Grâce à cela, les mutuelles pourraient être très efficaces pour drainer l'épargne rurale car, étant très proches, localement et psychologiquement, des agriculteurs, ceux-ci leur feraient plus facilement confiance qu'à d'autres organismes venant de l'extérieur et avec lesquels ils se sentent totalement étrangers. De sorte que cette opération pallierait quelque peu l'inconvénient du crédit distribué en nature en inculquant une notion d'épargne utilisable à des fins productives. En effet cette masse monétaire mise à la disposition des mutuelles, augmenterait leur surface financière et permettrait ainsi d'entreprendre des actions de développement à plus long terme et plus continue renforçant de cette façon une évolution favorable des mentalités et de la production.

Après cette brève analyse, il est légitime de se demander si, dans les faits, ce schéma s'est réalisé ou non. Nous avons noté plus haut que la Cameroun était le seul pays dont le court terme (où la commercialisation y a la part la plus importante) ait baissé en valeur relative. Cette baisse intervient et continue à jouer à partir de 1958 c'est-à-dire pendant les années où le crédit mutualiste vit sa plus belle période. Durant celle-ci au moins, le crédit vit se développer les prêts à moyen terme permettant des investissements plus durables et il semble bien que le système mutualiste ne fut pas étranger à cette orientation puisque c'est lui qui permettait l'acquisition de matériel agricole, le renouvellement ou l'extension de plantations arbustives par exemple. On observe d'ailleurs à partir de 1956 et jusqu'en 1959, une très forte augmentation des importations de fongicides et d'engrais (1) impliquant une consommation s'élargissant de plus en plus parmi les agriculteurs africains.

Cependant, pourquoi, après un si bon départ, la situation des mutuelles commença à se dégrader peu à peu à partir de l'exercice 1959/60 comme on peut l'observer à partir de l'évolution indiciaire des montants de crédits distribués aux mutuelles (base 100 = exercice 1956/57) ?

..//..

(1) Voir tableau de leurs indices p. 14

: Exercices	: 55	: 56	: 57	: 58	: 59	: 60	: 61	: 62	: 63	: 64
: Indices	: 5,1	: 38,6	: 100	: 183	: 242	: 112	: 76	: 132	: 150	: 37,8

Avec la baisse enregistrée avec l'exercice 59/60 on ne retrouvera plus les chiffres atteints lors des deux exercices précédents. En dehors de la situation politique assez dégradée en zone bamiléké à l'époque, il semble que la cause essentielle de ce ralentissement sérieux soit due à la déficience de l'encadrement technique qui n'arrivait pas à suivre le développement trop rapide de ce mouvement. En effet les techniciens ayant de plus en plus de mutuelles sous leur responsabilité n'eurent pas le temps de s'occuper de chacune séparément. Tant et si bien que, le plus souvent, les agriculteurs ne compriront pas vraiment ce qui était fondamental dans les mutuelles, à savoir une solidarité totale entre les membres. Ils finirent plutôt par les considérer comme de simples relais pour obtenir un prêt. D'autre part les rapports notent une baisse qualitative sérieuse de ce même encadrement de sorte que certains abus finirent par s'installer peu à peu : nombre d'adhérents par mutuelles trop grand - volume des crédits par mutuelle dépassant dix fois le montant du capital social - assemblée générale plus jamais convoquée après l'assemblée constitutive, le président donnant alors son aval à toute demande de crédits sans en vérifier le bien-fondé ce qui aboutit parfois à des prêts tout à fait extravagants. Tout cela fit que les prêts favorisèrent plutôt le président de mutuelle ou le technicien et leur clientèle que les meilleurs agriculteurs d'où disparition du rôle productif et éducatif du crédit agricole passant par les mutuelles. Les résultats pratiques pour la caisse ne se firent pas attendre : maintien et accroissement des impayés agricoles (69,4 % des crédits en 1958/1959), charges financières beaucoup plus lourdes puisqu'elles passent à 15 % du crédit pour ce même exercice contre 4 à 5 % auparavant. Il est à remarquer d'ailleurs que les impayés des mutuelles restent au niveau le plus élevé par rapport aux autres sortes de prêts (1) (les coopératives en particulier) ce qui indiquerait que, même dès le début, le cautionnement mutuel est loin d'avoir toujours joué.

..//..

(1) Voir tableau 10 des impayés page suivante

En résumé de cette analyse d'ensemble de la situation au Cameroun, il semble qu'on puisse affirmer que les mutuelles agricoles peuvent jouer un rôle non négligeable dans l'utilisation, à des fins plus directement productives que la commercialisation, des crédits agricoles. Mais ceci ne sera réalisé que si certaines règles sont respectées : présence d'un encadrement techniquement valable et implanté assez densément pour pouvoir faire une information en profondeur continue et empêcher toutes dérogations à l'esprit mutualiste.

- Togo : Pour ce pays, on peut mettre deux faits en parallèle. D'abord, de création beaucoup plus récente, le "Crédit du Togo" utilisa l'expérience mutualiste du Cameroun et mit sur pied dès son premier exercice un début de réseau de mutuelles de crédit agricole. Après un bon démarrage dû à l'action d'agents agricoles dépendant du siège central, l'extension du système nécessita l'action technique d'organismes tels que les SPAR (1) qui se révélèrent incapables d'accomplir leurs tâches. Aussi les rapports notent-ils dès le troisième exercice (1959/1960) un accroissement des impayés (dont la mauvaise récolte de café n'est pas la seule cause). Le siège central se refusant par ailleurs à accorder des prêts aux mutuelles dont la situation n'était pas apurée ou qui n'appliquaient pas exactement les règles mutualistes, on peut constater qu'après le maximum (69 %) de l'exercice 1958/1959, il se produit une baisse continue de ceux-ci de sorte que, cumulés, ils ne font plus que 51 % du total (voir tableau 8).

Le second fait a une évolution inverse du précédent. En effet les prêts de commercialisation après avoir stagné à 13 % du total durant les deux premiers exercices, prennent un essor considérable pour atteindre 98 % pour l'exercice 1963/1964 (2).

Cette comparaison indique que dès que le crédit agricole mutualiste donne des signes de faiblesse certaine, le crédit à la commercialisation a tendance à prendre rapidement sa place et à le supplanter. Pour le reste on ne peut que faire les mêmes constatations à propos du Cameroun : savoir qu'à partir du moment où l'encadrement est insuffisant, les règles mutualistes ne sont plus respectées et les impayés prennent de l'importance à moins de cesser toute activité de ce côté.

Dans les trois autres pays (Dahomey, Côte d'Ivoire et Madagascar) l'expérience a plus ou moins tourné court d'autant plus que les bouleversements politiques des années 1959/1960 ont entraîné des modifications profondes dans ce domaine.

..//..

(1) S.P.A.R., Société Publique d'Action Rurale

(2) Par simple substitution des crédits privés déjà existants

Au Dahomey les mutuelles groupées en coopératives autour des sous-préfectures de Savé et de Dassa-Zoumé ont surtout pratiqué du court terme et de la commercialisation (87 % et 60 % respectivement du total des crédits alloués), les rapports indiquant la difficulté d'avoir une action efficace même si on arrivait à assainir les circuits de commercialisation.

Après un départ prudent avec la création de 11 mutuelles en 1957/1958 dans la région de Gagnoa, le Crédit de Côte d'Ivoire, devant le succès obtenu étendit le système aux régions de Bouaké, Dimbroko, Non et Korhago tout en essayant de maintenir le nombre de mutuelles en rapport avec les possibilités de financement et d'encadrement technique. Au contraire du Dahomey, les crédits étaient uniquement destinés à la production. Malheureusement le peu de durée et d'extension de cette expérience ne permet de voir et même de dire si elle a eu ou non une influence favorable sur les systèmes de production.

Le cas de Madagascar qui eut aussi des changements importants en 1959/60 est intéressant à examiner car on y trouve le meilleur et le pire. Le pire est l'échec des S.C.A.M. (1) sauf au Lac Alaotra. Le meilleur est la réussite des mutuelles dans cette dernière région ainsi que de "Fivondranana" (2). Ces deux résultats opposés bien qu'issus de formules semblables proviennent de la présence ou non des moyens que nous avons déjà trouvés à propos du Cameroun et prouvent bien que ceux-ci sont déterminants pour la réussite de cette forme de crédit (3) : nécessité d'un encadrement dense dont la progression soit parallèle à celle des mutuelles, action continue dans le temps avant de laisser les mutualistes à eux-mêmes, région relativement favorisée au point de vue des potentialités agricoles. Ceci étant, on a pu assister à un remboursement régulier des emprunts - à une amélioration de la production et de la productivité - à un relèvement sensible du revenu des mutualistes et par conséquent à un développement économique en profondeur de toute cette région du lac Alaotra car, au bout d'un certain temps, l'expérience a fait "tache d'huile" auprès des non-mutualistes leur faisant comprendre tout l'intérêt de cette évolution économique à laquelle, par conséquent, ils désiraient participer.

..//..

(1) SCAM : Société de Crédit Agricole Mutuel

(2) du malgache : groupement librement constitué

(3) Voir une analyse détaillée dans "une expérience de Crédit Agricole à Madagascar" de F. Bour (ronéotypée).

L'étude des pays du groupe B, à travers des expériences assez diverses aux résultats contradictoires amène à des conclusions concordantes quant à l'influence possible de tout système mutualiste sur la production et les structures socio-économiques de l'agriculture seulement dans la mesure où certaines règles et conditions de fonctionnement sont respectées :

- Faire jouer le cautionnement mutuel chaque fois que cela est nécessaire.
- N'accepter que des mutuelles dont les membres sont peu nombreux (une dizaine) et sensiblement de même niveau économique et social (afin d'éviter la création de mutuelles fictives où le plus riche et le plus puissant fasse retomber sur tous le remboursement).
- Ne pas créer de précédents en acceptant des impayés.
- Présence d'un encadrement technique (sur le plan du crédit et sur le plan agricole) valable et dense.
- Ne pas accepter l'expansion du mouvement si on n'a pas les capacités humaines et financières de le soutenir.
- Maintenir l'encadrement aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir.
- Diriger de préférence les crédits vers la production et non la commercialisation ou la consommation.

Ces sept conditions semblent être un minimum indispensable : que l'une d'elle fasse défaut et l'échec risquera fort d'apparaître dans peu de temps.

Dans le cas contraire non seulement le crédit jouera un rôle important dans le développement agricole mais, comme nous nous le demandions au début, le problème des garanties sera en voie de solution.

Seulement on peut se poser une question : une action pareille exigerait d'énormes moyens financiers et humains si on voulait la généraliser, en dehors de zones délimitées, à l'ensemble du monde rural. Serait-ce possible ? On n'est d'autant plus fondé à se le demander et incité à répondre par la négative que les diverses expériences passées d'extension se sont toutes soldées par un échec (Cameroun, Togo, Madagascar). Cependant il faut noter tout de suite qu'on pense trop fréquemment en termes concrets, matérialistes presque (valeur technique de l'homme, argent etc...) en oubliant un facteur important qui peut multiplier énormément les moyens mis en oeuvre si on veut bien le laisser agir : il s'agit du temps. En effet nous constatons plus haut à propos du lac Alaotra que l'expérience des SCAM avait fait "tache d'huile" autour d'elle, les agriculteurs formés au sein des mutuelles répandant, par l'exemple de leur prospérité accrue et durable, l'intérêt de ces nouvelles actions économiques à condition d'en accepter les règles impératives.

Au cours de ce chapitre, nous avons pu voir que les efforts accomplis par certaines Caisses de Crédit pour essayer de résoudre ce problème fondamental pour elles qu'est le remboursement des prêts alloués, les avaient amenées à utiliser des formes de groupements collectifs de producteurs plus ou moins inspirés de ce qui existait déjà ailleurs. Certaines d'entre elles, telles les Sociétés de Prévoyance et leurs successeurs, se révélèrent souvent de bien mauvaises garanties. D'autres au contraire, créées par les caisses à l'instar des sociétés "Raiffeisen" se montrèrent, sous certaines conditions, extrêmement valables. Mais, ce faisant, on avait fait d'une pierre deux coups car ces mutuelles, demandant à l'agriculteur de participer vraiment à leur développement et ne prenant de la valeur que dans la mesure où il avait bien compris cela et désirait agir en conséquence, purent avoir une influence économique notable dans leurs zones d'action. Elles permirent en effet de mieux orienter la production tout en améliorant ses techniques -elles modifièrent sensiblement, semble-t-il, la structure socio-économique de quelques sociétés traditionnelles qu'elles aidèrent ainsi considérablement à démarrer leur développement économique et cela, non d'une façon plaquée et artificielle, mais de l'intérieur et donc durablement.

Insensiblement donc, à partir de problèmes purement financiers, nous avons été amenés à constater qu'inséré sous certaines formes, le crédit agricole pouvait avoir sur un plan économique beaucoup plus général, une influence de première importance qu'il serait regrettable de négliger.

../..

D - CONCLUSION

A la fin de cette étude concrète sur le Crédit Agricole, il semble que, malgré la diversité des pays et des hommes, on puisse faire apparaître certaines régularités dans son évolution et son comportement.

Tout d'abord il y a la relative faiblesse du volume des crédits distribués par rapport aux données économiques globales que ce soit le P.I.B. ou le nombre de personnes actives travaillant dans l'agriculture. Cette faiblesse est d'autant plus grande généralement que le pays en question est pauvre, particulièrement dans le domaine agricole.

On constate ensuite que, lorsque le crédit agricole a, en moyenne, une place prépondérante dans l'ensemble des crédits distribués par les Caisses de Crédit Social, celles-ci auront toujours plus ou moins tendance à se détourner de l'agriculture et des problèmes difficiles qu'elle pose pour se laisser attirer par des formes plus sûres comme le crédit immobilier. Il en résultera parfois une alternance régulière dans l'importance relative de ces deux sortes de prêts.

Même lorsqu'on le dirige vers l'agriculture, le crédit va de préférence vers les prêts les plus immédiatement rentables et revenant à leur source le plus rapidement possible. Aussi voyons-nous le plus fréquemment la prépondérance :

- du Court Terme et principalement de la commercialisation
- des cultures à production commercialisable, et particulièrement d'exportation, qui sont les seules à être favorisées par le crédit.

La principale forme de garantie (1) qu'ont trouvée les sociétés pour s'adapter aux conditions spéciales de l'Afrique Noire est de faire passer tout crédit par le relais des collectivités et d'essayer de rendre les membres collectivement responsables de leur remboursement. Aussi les prêts individuels ont assez rapidement une part faible ou nulle par rapport à leur alternative.

Théoriquement, et très souvent en pratique, le crédit agricole est dans l'impossibilité de prendre de l'importance dans les zones où seule l'auto-consommation est utilisée. On peut dire qu'on ne fait des prêts qu'à ceux qui ont de la monnaie ou la possibilité de s'en procurer en vendant leur production.

..//..

(1) L'autre étant de distribuer au maximum des crédits en nature, c'est une règle observée dans tous les pays sans exception.

Tout crédit semble totalement inefficace s'il n'y a pas un encadrement technique suffisant et durablement installé pour donner à l'agriculteur la possibilité d'utiliser ce prêt afin d'accroître suffisamment sa production permettant ainsi de payer le remboursement et les intérêts tout en gardant pour lui un surplus qui lui prouve bien l'intérêt d'une pareille opération.

Il sera également sans portée si l'agriculteur ne se sent pas intéressé par un pareil processus de développement économique et s'il refuse les exigences qu'il comporte, lesquelles ne peuvent être acceptées que de l'intérieur.

Enfin on peut noter que ce sont les pays dont on s'accorde à reconnaître (en Occident) que ce sont les plus riches (Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun et dans une certaine mesure Madagascar) qui ont pratiqué les meilleures politiques de crédit semble-t-il. On constate en effet qu'ils en ont généralement distribué, relativement à leurs ressources, plus que les autres (Madagascar étant le plus faible des quatre). Parallèlement, les prêts à la commercialisation y ont moins d'importance que dans les autres pays (excepté le Sénégal) et ceci au profit des prêts productifs à court ou à moyen terme. Plus que d'autres, ils se sont efforcés de s'adapter aux conditions économiques et juridiques des agriculteurs africains en implantant des mutuelles (le Sénégal mis à part) qui puissent modifier favorablement les structures socio-économiques de la production et obtinrent des réussites, parfois remarquables, chaque fois qu'ils firent l'effort humain et financier nécessaire autant de temps qu'il le fallait. Enfin c'est sans doute chez eux que l'on constate le plus nettement l'influence que le crédit a eue sur les productions déjà existantes ou qu'il a permis de lancer.

Cet ensemble de conclusions établies à partir de l'histoire du Crédit Agricole depuis sa création en Afrique jusqu'à ces dernières années, nous paraît plutôt pessimiste. Il apparaît en effet que le crédit n'a eue d'effet efficace à de rares exceptions près que dans les régions et chez les producteurs où un certain développement économique existait auparavant. Aussi est-on en droit de se poser légitimement la question de l'intérêt de ce genre d'actions économiques pour le développement agricole des pays intéressés. Autrement dit, le crédit à l'agriculture, tel qu'il a été conçu et pratiqué depuis son origine jusqu'à une date récente, a-t-il été un instrument essentiel ou secondaire pour promouvoir et pratiquer une modification profonde à la fois du système de production et de la mentalité et du comportement économique des agriculteurs ? Plus que cela : le crédit agricole peut-il être un incitateur, un catalyseur des forces latentes de l'agriculture pour la politique et le but que se sont fixés à l'heure actuelle la plupart des pays en voie de développement ? A la première question, l'étude précédente nous a montré qu'il fallait plutôt répondre par la négative. Quant à la seconde, nous allons nous efforcer maintenant d'examiner ce qu'il en est en nous aidant des expériences passées qui seront sans doute très éclairantes pour notre propos.

**
** PARTIE II : ETUDE PROSPECTIVE **
**

Ayant procédé à un examen des faits dans la première partie, nous allons étudier maintenant le Crédit Agricole dans une perspective d'avenir. Nous ne pensons pas en effet devoir nous arrêter à une simple analyse mais essayer, aussi téméraire cela soit-il, de reconstruire une synthèse à la lumière des expériences passées et d'établir ce que l'on pourrait appeler une prospective. Sans cela, un tel travail n'aurait guère d'utilité et serait peu scientifique puisqu'il ne ferait qu'explicitier ce qui est déjà passé et mort en quelque sorte sans essayer d'appréhender l'avenir et de le rendre plus maîtrisable par l'homme.

Il ne faudra pas s'étonner alors si cette partie est purement qualitative car, dans l'état actuel des statistiques et de la connaissance économique des pays en voie de développement, il serait aventureux d'utiliser les mathématiques pour leur faire dire plus qu'elles ne peuvent. Aussi bien, sommes-nous tout à fait conscients des limites, des insuffisances et peut-être aussi des erreurs qui se sont glissées dans cette étude, l'essentiel étant, pensons-nous, de susciter la réaction et la réflexion de ceux qui travaillent au développement.

Ceci dit, nous examinerons :

- le Crédit Agricole et le Développement
- le Crédit Agricole et les difficultés inhérentes aux pays en voie de développement
- le Crédit Agricole et l'encadrement entendu au sens large du terme

../..

A - CREDIT AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT

Dans cette étude axée sur les pays sous-développés, il est normal de se demander si le Crédit Agricole peut être ou non un instrument du développement et, tout d'abord quelle est sa nécessité logique, sa justification.

1) - Nécessité du Crédit Agricole

On part du fait que, très généralement, la trésorerie de l'agriculteur est faible, nulle ou stérilisée plus ou moins par des obligations traditionnelles (dot, acquisition d'un troupeau de prestige ...), que d'autre part le peu qui lui reste de monnaie sert à des dépenses de consommation et qu'il lui viendra rarement à l'idée de l'utiliser pour se procurer des biens de production et investir. Il résulte de cela que, par lui-même, le producteur sera totalement incapable d'améliorer sa production et son revenu et de participer à l'effort de développement de son pays. Il est pourtant absolument impératif qu'il le fasse car, le plus fréquemment, l'agriculture est la seule source de richesse réelle dans les pays étudiés. Des incitations de l'extérieur devront donc intervenir pour opérer les changements nécessaires. En dehors du crédit agricole, on peut trouver la subvention, l'encadrement technique, la coercition.

a) La subvention : le problème étant en grande partie monétaire et financier il semblerait à priori que la distribution gratuite des biens de production dont l'utilisation serait indiquée par les techniciens, serait une bonne solution puisque le très bas niveau du revenu agricole empêcherait tout remboursement. Mais plusieurs objections graves sont alors soulevées :

- L'Administration fournissant à l'agriculteur toutes les possibilités d'améliorer son revenu sans qu'aucun effort lui soit demandé, il est évident qu'il ne cherchera pas à faire plus qu'il n'en faut. L'absence de toute contrainte, de quelque ordre que ce soit, ne l'incitera pas à modifier ses habitudes antérieures particulièrement en ce qui concerne l'utilisation de son revenu monétaire. Les structures socio-économiques n'évolueront donc pas et l'agriculture restera à la traîne des autres secteurs de l'économie ou dépendante d'une aide extérieure toujours sujette à variations.

- Il paraît en effet aberrant que ce soit le reste de l'économie qui finance l'agriculture alors que celle-ci devrait être la base essentiellement du développement général puisqu'elle est le secteur productif le plus important.

- En supposant même que ces subventions proviennent des impôts prélevés sur l'agriculture, les principaux intéressés ne comprendront absolument pas le lien existant entre les deux. Il est primordial en effet que l'agriculteur constate le lien qui existe entre l'épargne qu'il peut faire à partir de son revenu et

l'investissement qui, par l'intermédiaire d'une privation temporaire, lui permet d'augmenter ce même revenu. Or la subvention ne peut arriver à ce but car elle masque aux yeux le cheminement intermédiaire entre le point de départ et le point d'arrivée. Elle n'incitera donc pas du tout à réserver une partie de son épargne pour l'investissement.

- En définitive, il résultera que l'agriculteur ne s'intégrera pas dans le circuit monétaire, l'empêchant ainsi d'en appréhender tout l'intérêt et de l'utiliser aussi bien à son profit qu'à celui de toute l'économie. Le résultat des différentes politiques de subvention pratiquées par l'ancienne puissance coloniale le prouve assez, car il n'y a pas eu pratiquement d'évolution profonde due à ces actions.

- Enfin l'incapacité de remboursement des agriculteurs est sans doute un mauvais argument puisque, quand il s'agit de consommation, ceux-là sont capables de rembourser des prêts en payant des taux usuraires aux commerçants locaux.

Il semble donc que l'attribution de subventions ne modifiera en rien le comportement économique du monde rural et risque même d'être nuisible en l'habituant à recevoir indéfiniment des dons sans effort pour les mériter ce qui l'amènera à refuser ultérieurement tout travail supplémentaire si on veut changer d'orientation.

b) L'encadrement technique : celui-ci permettra une utilisation efficace des biens de production et corrélativement une amélioration générale. Mais qui paiera ces fournitures sans même parler des agents ? Certainement pas les agriculteurs aux yeux desquels cela ne représente guère d'intérêt dans leur structure de pensée actuelle. Nous venons de voir d'autre part que le système des subventions est généralement mauvais. Il est donc nécessaire de trouver autre chose pour financer ces opérations car ce n'est pas le rôle de l'encadrement technique.

c) La coercition : nous ne ferons que la mentionner car à l'heure actuelle elle semble tout à fait improbable étant donné la tournure prise par la politique des différents pays envisagés. Celle-là permettrait en effet de mettre tout le monde au travail sans que l'on trouve de moyens pour les y inciter mais les résistances psycho-sociologiques peuvent être très fortes ainsi que le coût de fonctionnement.

Finalement nous sommes amenés à constater que tant la subvention, que l'encadrement technique ou la coercition sont incapables par eux-mêmes d'opérer le financement du développement agricole et la mutation des structures qui sont susceptibles de l'entraver. Le crédit agricole peut-il jouer ce rôle ? C'est ce que nous allons étudier maintenant.

Il semble en effet répondre aux objections que nous soulevions tout à l'heure.

- Les sommes distribuées par les Caisses de Crédit n'étant que prêtées, le financement du développement rural se fera en définitive par les agriculteurs.

- Ceux-ci par ailleurs pourront constater concrètement l'intérêt qu'ils peuvent retirer de l'affectation d'une partie de leur revenu à des biens d'investissement, puisqu'en fin de compte ce seront eux-mêmes qui les paieront en remboursant les prêts qu'ils ont contractés pour les acquérir.

- Le remboursement sera une excellente contrainte dans la mesure où il les obligera à prendre au sérieux ces opérations et à utiliser convenablement les biens de production à la fois en écoutant le technicien et en maintenant au moins le rythme antérieur de travail. Ils y seront d'ailleurs d'autant plus incités qu'après quelques expériences ils s'apercevront que cela leur permet d'obtenir un supplément de revenu qui, à leur échelle, n'est pas négligeable.

- Enfin l'intérêt perçu et l'augmentation de revenu résultant de la distribution du Crédit Agricole peuvent devenir une source de flux de capitaux permettant d'alimenter la création et la croissance d'autres activités économiques.

L'action du Crédit Agricole pourra donc intégrer peu à peu le cultivateur dans le circuit monétaire en favorisant une mutation progressive et de l'intérieur en quelque sorte - puisque, même inconsciemment, elle sera désirée - de la structure socio-économique d'origine.

En définitive, l'autre forme de financement qui est la subvention se révélant tout à fait déplorable, le crédit agricole apparaît comme un instrument (parmi d'autres) tout à fait nécessaire au développement agricole parce qu'il permet essentiellement de le faire par l'intérieur, les sommes venant d'ailleurs n'étant qu'un relais dans le temps.

2) - Objectifs du Crédit Agricole

Ayant démontré la nécessité de l'emploi du Crédit Agricole dans les pays étudiés pour aider au développement de leur agriculture, il va falloir préciser maintenant quels pourraient être ses objectifs pour parvenir à ce but. C'est-à-dire, en réalité, comment il va agir sur l'agriculture et les agriculteurs pour les faire entrer dans cette nouvelle phase de leur histoire.

A cet égard on peut distinguer quatre objectifs principaux.

- Augmentation des investissements agricoles
- Modification des structures de la production
- Accroissement de l'épargne
- Réappréciation du futur

et deux objectifs indirects : la multiplication et l'accélération.

Examinons-les successivement :

a) Augmentation des investissements agricoles : c'est évidemment le but le plus évident. Le Crédit va en effet donner la possibilité d'utiliser une partie du revenu agricole pour accroître considérablement le capital de ce secteur.

- en augmentant directement le potentiel de production par une amélioration de la fertilité des sols (emploi d'engrais, travaux de Défense et Restauration des Sols, etc...), une meilleure lutte contre les parasites des cultures qui peuvent parfois faire des ravages (fongicides, traitements phytosanitaires).

- en généralisant le matériel agricole, surtout par l'emploi de la charrue attelée bien adaptée au revenu du cultivateur ainsi qu'à ses possibilités de travail mais aussi en répandant un certain nombre de machines qui permettent de valoriser les productions obtenues et facilitent les transports ultérieurs, on peut citer par exemple les motodécortiqueuses, les motoconcasseuses, les motopresses etc... ainsi que les différents moyens de transport tels que les camions.

- en accroissant enfin le capital fixe que représentent les aires de séchage pour certains produits (café ...) les possibilités de stockage dans des hangars ou autres abris, les voies de transport, pistes principalement, permettant d'amener rapidement les productions du lieu où elles sont récoltées à leur emplacement de vente, etc...

Cette croissance et cette amélioration progressives du capital agricole va asseoir solidement le développement de l'agriculture en lui procurant une capacité de production qui pourra la libérer de ses suggestions antérieures tout en lui faisant dégager un surplus utilisable pour le reste de l'économie nationale.

b) Modification des structures de la production agricole : Pour que l'augmentation du capital se révèle une opération intéressante elle devra se faire selon une direction qui permette une croissance harmonieuse de l'ensemble du secteur. Or il est bien évident que ce n'est pas le cas au moment où le Crédit Agricole commence à s'en occuper : écarts importants entre régions pauvres et riches, prépondérance fréquente de la monoculture quand elle peut procurer un revenu monétaire important pour le paysan etc... Le Crédit Agricole devra donc modifier ces anciennes structures qui peuvent être néfastes pour l'avenir. Pour cela, il lui faudra n'accorder ses prêts qu'en fonction d'objectifs bien définis. S'il réussit à bien s'implanter dans le milieu rural, il ne fait pas de doute que cette action influencera les agriculteurs puisque, pratiquement, ceux-ci ne pourront investir que dans la direction souhaitée. Nous avons en effet noté précédemment combien les agriculteurs étaient peu portés à investir d'eux-mêmes et qu'ils avaient besoin d'une incitation extérieure.

c) Accroissement de l'épargne : nous avons vu plus haut que l'utilisation du crédit pouvait faire prendre conscience aux agriculteurs que leur revenu monétaire avait la possibilité d'être employé de façon profitable pour l'accroissement de leur production. Le Crédit Agricole pourra donc les inciter à former une épargne qui ne soit pas une thésaurisation. Les sociétés de crédit agricole mutuel se révéleront fort utiles pour cela ; leurs statuts exigeant le dépôt d'un capital le plus souvent dans les caisses de la banque de développement, qui sert de garantie aux opérations de crédit en faveur des membres de ces mêmes sociétés. Si, peu à peu, celles-ci se rôtent aux mécanismes financiers et offrent d'autres garanties (stocks etc...), il sera alors possible d'utiliser cette masse que représente leur capital à d'autres opérations et même de l'accroître en procédant à des augmentations de capital.

Cet accroissement et cette mobilisation de l'épargne rurale sera un indice que les agriculteurs auront modifié leur comportement traditionnel et que les structures socio-économiques anciennes seront en train de disparaître au profit de nouvelles mieux adaptées à un développement économique.

d) Réappréciation du futur : en leur faisant constater concrètement qu'une amélioration sensible de leur niveau de vie est à leur portée, le Crédit Agricole permettra aux agriculteurs de mieux appréhender le futur. Celui-ci, quand il était semblable sinon identique au présent, ne prêtait aucun intérêt et il ne valait pas la peine alors qu'on lui consacre beaucoup d'efforts et que l'on se prive de ce que l'on avait dans l'immédiat puisqu'il n'apportait rien de plus que ce que le présent apportait. Le Crédit Agricole, en donnant la possibilité d'imaginer un avenir meilleur qu'il ne l'est à l'heure actuelle, incitera les producteurs à investir plus dans la production, à la fois en travail et en monnaie, puisqu'ils savent qu'ils pourront en retirer un bénéfice supérieur à celui qu'ils auraient eu en maintenant leur comportement ancien. Toutes les possibilités seront alors ouvertes à un progrès sérieux car les agriculteurs auront compris que l'avenir peut être meilleur que le présent s'ils veulent faire les efforts nécessaires pour y parvenir.

Ainsi les différents objectifs du Crédit Agricole vont intégrer le secteur agricole, même traditionnel, à l'économie moderne en opérant à la fois une transformation de ses aspects physiques (capital et production) et une mutation de la mentalité de ses producteurs (sens de l'épargne productive, prise de conscience de ce que peut apporter l'avenir). Mais ces objectifs qui ont des conséquences directes sur l'économie agricole en auront indirectement sur les autres secteurs.

L'agriculture devenant en effet le lieu d'une offre et d'une demande accrues de produits plus nombreux et plus diversifiés donnera la possibilité de fabrications dont les débouchés seront assurés et dont elle financera en partie ou en totalité, l'installation et le fonctionnement.

Sur le plan économique général donc, les objectifs du Crédit Agricole pourront être de nature à provoquer des effets de multiplication et d'accélération (ce qui ne veut pas dire qu'ils puissent être calculés comme ils le sont dans les pays développés).

e) Effet de multiplication : il indique l'accroissement de revenu résultant de l'investissement. Dans le cas de l'agriculture et du crédit, il s'agit uniquement des prêts accordés à la production à court ou à long terme. Ceux-ci rapporteront en fin de compte un accroissement de revenu à leurs utilisateurs. Or, on sait que ces derniers ont une propension à consommer qui est malgré tout assez forte. Par conséquent dans la mesure où ils ne thésaurisent qu'une faible part de leur revenu, l'accroissement résultant de l'investissement du Crédit Agricole pourra avoir un effet de multiplication. Cela de deux façons principales : le taux d'intérêt (1) rapportant un certain profit à la caisse lui permettra d'accroître ses prêts et investissements et ultérieurement le revenu global - les consommations des agriculteurs qui accroîtront le revenu d'autres agents économiques à condition que ceux-ci ne thésaurisent plus ni ne ferment là le circuit comme le faisaient les commerçants usuriers. Cet effet semble possible puisque un des rôles du Crédit Agricole est de faire sauter les "goulots d'étranglement" et d'accélérer l'accroissement de la production en utilisant plus intégralement des capacités de travail et de financement souvent sous-employées. Cependant il faut noter qu'on connaît encore mal les réactions des agriculteurs africains à une augmentation du revenu monétaire. Il se peut fort bien que si celle-ci est faible, ils ne soient pas portés à dépenser plus qu'auparavant mais au contraire thésaurisent, ce qui annulera tout effet de multiplication. D'autre part si leurs dépenses s'orientent plus vers des habitudes traditionnelles comme l'achat de bétail et s'adressent à des agents économiques (les commerçants locaux par exemple) qui n'investiront pas le plus souvent, l'augmentation du revenu sera un leurre finalement car il n'aura pas servi à accroître le capital productif du pays. Enfin si l'on veut éviter que la multiplication se fasse uniquement sur les prix, il faudra produire plus de biens réels ce qui exige une politique d'ensemble comme nous le verrons plus tard.

Devant ces incertitudes assez grandes, il paraît difficile de calculer l'effet de multiplication pour lequel on peut seulement dire qu'il peut se produire sous les réserves que l'on vient de faire.

f) Effet d'accélération : celui-ci montre quel est l'effet exercé sur l'investissement par les modifications de la demande globale de biens de consommation et d'équipement. L'implantation du crédit agricole va créer et installer durablement une demande potentielle croissante pour ceux-là. Si donc le Gouvernement,

../..

(1) Dans la mesure où il n'est pas trop faible ou s'il s'exerce sur de gros volumes de prêts.

en accord avec la banque de développement, prévoit cette augmentation de la demande et l'accroissement nécessaire du capital pour la satisfaire et qu'il cherche à éviter des importations coûteuses en devises, il sera amené, jouant le rôle d'entrepreneur, à investir pour satisfaire ce nouveau marché. Comme, généralement, tout est à créer jusqu'au capital fixe, l'effet d'accélération pourra jouer à plein à condition toutefois que les capitaux nécessaires soient disponibles ce qui n'est pas impossible car on peut les faire venir soit de l'agriculture soit de sources extérieures au pays.

Là non plus, il n'est pas question d'effectuer un calcul quelconque car, dans la situation actuelle, le Crédit Agricole n'a pas une base suffisamment large, les intentions des Gouvernements en la matière ne sont pas assez précises pour cela. Ceci dit, étant donné l'importance des besoins de l'agriculture que le crédit agricole peut expliciter, l'effet d'accélération jouera son rôle si ses conditions de mise en oeuvre sont réalisées.

L'analyse que nous venons de donner à propos des effets de multiplication et d'accélération ne va pas, pensons-nous, à l'encontre des critiques justifiées de Fr. Perroux à leur égard (1). Nous nous sommes en effet placés délibérément dans une optique à long terme au cours de laquelle le crédit agricole a pu approcher les quatre premiers objectifs que nous lui assignions précédemment. Ce sera seulement dans ce cas que les deux derniers objectifs pourront être réalisés car alors l'économie agricole sera à peu près totalement intégrée dans l'économie générale, un courant d'échanges se sera créé dans les deux sens, condition "sine qua non" de la réalisation des effets de multiplication et d'accélération.

Comme on a pu le constater, les objectifs du Crédit Agricole sont ambitieux puisqu'ils visent ni plus, ni moins à bouleverser presque totalement le système agricole existant ainsi que la mentalité de ses producteurs tout en influençant, par ses conséquences, le reste de l'économie nationale. Mais sans doute des difficultés et des obstacles vont se présenter et gêner considérablement le déroulement de l'action du crédit, aussi c'est ce que nous allons essayer d'étudier maintenant.

../..

(1) Citées par R. Barre : "Economie politique" T. 2 p. 482

B - CRÉDIT AGRICOLE ET DIFFICULTÉS INHERENTES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Si l'analyse précédente nous a fait admettre la nécessité du Crédit Agricole dans les pays en voie de développement et expliciter les objectifs qu'il pouvait fixer, il reste à examiner si ceux-ci sont réalisables ou non. En effet l'histoire récente nous a montré les grosses difficultés auxquelles se sont heurtées les Sociétés de Crédit malgré leur meilleure volonté et elles se sont souvent traduites par des régularités assez impressionnantes bien que la diversité des situations dans chaque pays soit assez marquée. Ces régularités sont-elles ou non irréversibles ? sont-elles dues à la nature des choses ou bien seulement à des erreurs provenant le plus souvent du manque de prise de conscience de certains problèmes ?

De la réponse à ces questions dépendra le bien-fondé de l'utilisation du Crédit dans l'agriculture des pays en voie de développement car s'il n'aide pas ce secteur de l'économie à modifier dans la pratique ses structures socio-économiques et à accroître sa productivité, il sera sans intérêt. Pour ce faire, nous nous placerons autant que possible dans le contexte politique actuel des pays envisagés dont un des buts essentiels est (ou devrait être) le développement économique avec tout ce que cela doit comporter comme conséquences sur la mise en oeuvre de toutes les possibilités nationales pour y parvenir. Selon cette optique, nous examinerons successivement :

- le problème des garantiés
- le problème de l'équilibre entre les crédits à la commercialisation et ceux à la production
- le problème de l'auto-consommation
- le problème de l'importance à donner au taux d'intérêt
- le problème du coût ou des charges qu'occasionne la distribution du Crédit Agricole

1) - Garanties

Nous avons vu tout au long de notre étude sur les structures du Crédit Agricole combien le problème de la garantie des prêts avait été la pierre d'achoppement de toutes les caisses sans exception. Il y a là un problème grave qui conditionne tout développement ultérieur du crédit. Aussi allons-nous essayer de l'analyser en nous demandant d'abord pourquoi la situation est ainsi et quels seraient les moyens d'y remédier.

a) Analyse du problème : Ces difficultés sont nées, semble-t-il, d'une mauvaise analyse des problèmes spécifiques à l'économie des pays intéressés. En effet les premiers responsables des caisses de crédits sociaux, formés aux techniques bancaires occidentales, essayèrent tout naturellement de les appliquer telles quelles dans leur nouvelle tâche. Ils ne s'aperçurent pas ou peu au début que les structures socio-économiques étant très différentes, on ne pouvait utiliser les moyens, issus d'un tout autre contexte, pour s'assurer une saine gestion car ils n'avaient aucune prise, aucune résonance dans la population. Cela semble provenir surtout de l'absence de toutes garanties réelles au sens occidental du terme :

- la propriété privée de la terre est inexistante en Afrique (certaines régions, en particulier de Madagascar, exceptées). Elle appartient généralement à une collectivité ou à une famille par le droit traditionnel. Ces propriétaires ne perçoivent d'ailleurs aucune rente, au sens économique du terme, tous les produits de la culture revenant à celui qui l'a exécutée. Seul peut-être aux abords des grandes villes, il n'existe d'ailleurs pas de marché de la terre et on pourrait paradoxalement dire qu'il n'y a pas de capital foncier dans la mesure où ne faisant pas l'objet d'échange, on ne peut absolument pas estimer sa valeur économique. Il n'y a donc aucune possibilité de s'assurer la terre d'un débiteur défaillant et de la vendre à un autre agriculteur puisque sa propriété ne peut être aliénée. Dans ces conditions, une des principales garanties qui existe dans l'agriculture occidentale, devient en Afrique totalement inexistante et inopérante.

- A cela s'ajoute le fait que la très grande majorité des agriculteurs ne possède pas de stocks de produits monnayables. D'une part en effet ils ont généralement tendance à se débarrasser immédiatement de toutes leurs productions commercialisables que ce soit pour l'exportation (café, cacao, arachides etc...) ou pour l'intérieur (riz ...). L'époque de la traite est en effet une période d'échanges intensifs avec les commerçants leur permettant entre autres de se procurer quelques biens de consommation modernes et de payer leurs impôts. Ou bien dans le cas de productions continues (en ce qui concerne l'élevage par exemple), ils vont vendre quand ils ont besoin d'argent et utilisent aussitôt celui-ci. D'autre part, ils gardent chez eux seulement des biens vivriers pour leur auto-consommation et qui ne sont donc pas l'objet de transactions monétaires. Par ailleurs il faut noter qu'ils n'ont, le plus souvent, pas de cheptel mort (matériel agricole) ou vif (bétail, lequel est le plus souvent entre les mains d'éthnies nomades telles que les Peuls) ayant une valeur quelconque, leurs instruments aratoires étant assez simples et de fabrication locale et la culture attelée encore peu développée.

Ainsi il n'existe aucun gage matériel de valeur suffisante sur lesquels l'organisme de crédit puisse prendre une option en cas de non remboursement.

- Enfin, pratiquement les agriculteurs n'ont aucune réserve monétaire sinon très minime que ce soit sous forme de billets, de compte en banque ou de compte postal : il n'y a donc pas possibilité de récupérer des fonds de ce côté là non plus.

Mais à ces caractéristiques inhérentes au système agricole africain, s'ajoutent les difficultés propres à tout crédit agricole qu'il soit en pays développé ou non mais accentuées beaucoup plus fortement du fait de l'absence générale de développement.

- Importance des facteurs biologiques : l'homme ayant ici beaucoup moins de prise sur les variations climatiques, les maladies etc..., le volume des récoltes a des amplitudes beaucoup plus importantes. Cela fait que, assez fréquemment, le remboursement peut être rendu impossible par une série de mauvaises années.

- D'autant plus que leur dimension économique étant assez réduite : impossibilité de cultiver de grandes superficies et d'obtenir des rendements élevés par l'insuffisance de moyens techniques, leur situation financière est entièrement dépendante de la récolte de chaque campagne et donc également le remboursement des prêts.

- Dépendance plus étroite de la conjoncture extérieure. A l'inverse des marchés agricoles occidentaux très protégés permettant d'atténuer ainsi les fluctuations des cours, les marchés tropicaux sont très dépendants du marché international et comme les pays producteurs sont pauvres dans l'ensemble, ils peuvent atténuer beaucoup moins des variations de prix qui sont d'ailleurs plus fortes.

- Il résulte des trois faits précédents que le revenu de l'agriculteur africain, tout en restant à un niveau faible, est assez variable d'une année sur l'autre. Aussi devient-il très difficile à la Caisse de crédit d'estimer la capacité de remboursement de l'emprunteur et de prévoir si la valeur (prix x quantité) de sa prochaine récolte lui rapportera suffisamment pour honorer ses échéances. Il n'y a donc aucune sûreté de s'appuyer sur le calcul d'un revenu moyen puisque la variance de celui-ci est très forte.

- Enfin nous devons noter que la valeur personnelle de l'agriculteur, qui peut être une forme de garantie, est beaucoup plus difficile à appréhender qu'ailleurs et ce, pour plusieurs raisons. L'encadrement étant peu dense et pas toujours de bonne qualité, le producteur est mal connu des services et la caisse ne peut pas toujours se fier aux renseignements qu'ils fournissent, ceux-ci étant de qualités variables. Même si cela était, leurs techniques de productions sont peu sûres et, d'un autre côté, ils sont moins familiarisés avec les nouveaux biens intermédiaires (engrais, fongicides ...) de sorte qu'ils ne les emploient pas toujours dans les meilleures conditions. Aussi il n'est pas évident du tout qu'un prêt en nature de cet ordre augmente notablement le revenu de l'emprunteur et par conséquent sa capacité de payer.

Cependant, en supposant même que tous ces obstacles soient aplanis, il n'en resterait pas moins que l'agriculteur, peu familiarisé avec le maniement de la monnaie et son utilisation productive, aura encore une forte propension à la consommation-prestige. Aussi ne comprendra-t-il pas à la nécessité du remboursement de son prêt et encore moins le paiement des intérêts dans la mesure où, pour lui, ce qui vient de l'administration est un don pur et simple. Par ailleurs, ne se sentant pas lié par des relations personnelles avec elle comme avec le commerçant, il ne se croira pas obligé de payer.

En définitive, toutes les garanties classiques de l'économie financière occidentale, hypothèques, warrants, etc... s'avèrent le plus souvent impraticables dans ces pays dont les conditions économiques et sociologiques sont très différentes sinon opposées à celles des pays développés du moins jusqu'à l'heure actuelle. Mais, d'un autre côté, une caisse de crédit, quelle qu'elle soit, doit avoir une gestion saine, non en déficit et, pour cela, étant donné les difficultés dues principalement à la matière humaine, il faut qu'elle s'assure des gages, des garanties solides qui seront le meilleur moyen d'obliger l'emprunteur à payer ses dettes ou à défaut de ne pas perdre sur les impayés. Sinon à moins de devenir un organisme de subventions, elle sera obligée de se détourner de crédits pouvant avoir une grande répercussion économique au profit d'opérations sûres et immédiatement rentables mais souvent sans grande portée.

b) Essai de solution : Aussi pour ne pas en arriver à cette extrémité faut-il résoudre absolument ce problème. Nous avons vu que l'origine de toutes les difficultés provenait d'une inadéquation entre les moyens utilisés et les structures socio-économiques sur lesquelles ils s'appliquaient. La solution pourrait donc être d'adapter les moyens aux structures pour arriver aux mêmes fins. C'est-à-dire que, sans que les nécessités fondamentales du crédit soient modifiées, on en moule la forme et les instruments dans les structures où le crédit doit opérer. Ce fut sensiblement dans les faits, la démarche que suivirent les responsables des différentes Caisses de Crédit.

Dans l'état actuel de l'ensemble des systèmes juridiques et fonciers africains ainsi que de la faiblesse des revenus agricoles, il semble assez utopique de rechercher directement une garantie réelle, matérielle. Car l'évolution de telles situations de fait est lente et personne ne sait quel sera son aboutissement ; or le crédit lui, doit agir dès à présent et le plus possible, il faut donc s'orienter dans une autre direction. Celle qu'ont prise les plus dynamiques fut le groupement collectif avec système de cautionnement mutuel des membres. Après expérience, celui-ci a semblé pouvoir faire le pont entre les impératifs du crédit et le comportement des agriculteurs :

- Point de vue du bailleur de fonds : le fait de grouper des producteurs de petite taille élargit singulièrement leur horizon économique.

. le groupement aura une production globale plus importante et pourra procurer une garantie moins aléatoire. Il y aura également la possibilité d'une formation de stocks et l'accumulation de biens matériels possédant une valeur certaine.

. le dépôt d'un capital dans les caisses de l'organisme de crédit donnera à la fois un moyen de pression sur le mauvais payeur et au moins un minimum de garantie puisque le montant des prêts doit être limité à dix ou cinq fois la valeur de ce capital.

D'autre part, on pourra faire apparaître des garanties non matérielles mais tout aussi valables :

. le cautionnement mutuel obligeant les autres membres à rembourser le prêt de celui qui est défaillant, il se créera évidemment une pression sociale assez forte pour obliger les mauvaises volontés à s'acquitter de leurs dettes . Par ailleurs la solidarité devrait pouvoir jouer en cas d'incapacité accidentelle de paiement.

. le groupement d'un certain nombre d'agriculteurs permet une vulgarisation technique plus efficace et moins coûteuse peut-être. Il sera alors possible d'introduire de nouveaux moyens de production tout en améliorant parallèlement les techniques cultivables. Il y aura là un moyen sûr et rentable d'accroître la valeur personnelle des mutualistes et de s'appuyer ultérieurement sur celle-ci pour accorder des prêts.

- Point de vue de l'agriculteur : ce groupement sera efficace dans la mesure où il s'insèrera dans le milieu traditionnel vivant, en utilisant la mentalité et le comportement existants telle que la grande force de la vie collective. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille reprendre expressément des groupements traditionnels déjà existants qui peuvent s'avérer résistants à toute évolution. Tout dépendra des circonstances locales mais l'essentiel est de rechercher et d'utiliser, avec des formes diverses selon les endroits, ce qui est vraiment fondamental dans le comportement socio-économique des intéressés. De cette façon il est vraisemblable que les prêteurs auront plus de succès dans la mesure où leur démarche se faisant selon un schéma accepté et reconnu de tous, son déroulement et ses conséquences seront alors compris et admis. La garantie provient alors du fait que la forme est issue directement du fond et non pas plaquée extérieurement, restant alors étrangère à celui-ci.

Autour de ce pivot que sont ces collectivités, s'articuleront un certain nombre de mesures qui pourront faire que ce crédit sera utilisé et remboursé comme il le faut.

- On versera d'abord la plupart des prêts en nature, exception faite de ceux qui sont alloués pour le paiement de salaires. De cette façon, on est déjà sûr qu'ils ne seront pas détournés en biens de consommation car, ainsi que nous l'avons vu plus haut, dès que l'agriculteur a un peu de monnaie, il a tendance à la dépenser immédiatement et généralement pas en biens d'investissement. Mais, cette opération exige que l'emprunteur sache employer comme il faut ces nouveaux biens et qu'il les utilise vraiment sans les stériliser sous forme de stocks qui se détérioreront rapidement. Aussi, comme au départ, il n'a pas les connaissances techniques adéquates, il sera nécessaire qu'un encadrement les lui inculque.

L'inconvénient de ce procédé est sans doute que l'agriculteur ne risque pas de comprendre d'ici longtemps que le revenu, sous forme de monnaie, qu'il retire de son travail, peut être utilisé à des fins productives. Ceci sera d'autant plus vrai lorsque le remboursement et le paiement des intérêts seront directement retenus par une coopérative ou un office de commercialisation sur la valeur de la récolte vendue. Il y a certainement là un danger de maintenir le producteur agricole dans une sorte d'infantilisme économique en le laissant le plus souvent ignorant des mécanismes de crédit et des utilisations possibles de la monnaie. Cette critique ne signifie ^{PAS} qu'on doive supprimer cette façon de faire surtout dans les débuts où elle est certainement plus utile que nuisible. Mais il ne faut pas s'arrêter là et, au fur et à mesure que l'agriculteur se sensibilisera à tous les problèmes qui concernent sa production et sera plus enclin à suivre les conseils qu'on lui donnera, on lui montrera concrètement comment la monnaie peut servir à d'autres fins que des dépenses de consommation et que ces nouveaux emplois sont finalement intéressants pour lui. Il est évidemment difficile de dire à priori quelles formes revêtirait cette évolution, les situations locales étant changeantes et différentes les unes des autres, mais elle nous semble, du moins à notre avis, nécessaire si on veut voir le crédit agricole jouer un rôle d'éducation auprès du paysannat et si l'on désire que celui-ci parvienne à une véritable maturité économique laquelle pourra d'ailleurs avoir un aspect bien différent de ce qui existe déjà à l'Est ou à l'Ouest.

- Un autre point important sera de s'efforcer d'adapter les crédits à la capacité de leur utilisateur à la fois technique et financière. Technique parce que tel prêt ne sera accordé qu'à celui dont on sait qu'il l'utilisera à bon escient ; c'est ainsi qu'on ne fournira pas de nouveaux plants (de café ou de cacao par exemple) à un planteur qui cherche à étendre ce qu'il cultive déjà s'il s'avère être un agriculteur déplorable ou s'il n'a pas les moyens nécessaires en U.T.H. (1) pour assumer tout le travail supplémentaire nécessité par cet accroissement de la superficie productive. Financière car il faut se garder de trop gros prêts à de trop petits producteurs qui, sinon, risquent de se trouver accablés de dettes pendant longtemps. Cela aurait alors pour résultat de les décourager dans leur travail et il résulterait un effet du crédit contraire à celui qui est recherché, à savoir d'amener peu à peu le paysan dans un autre univers économique que l'univers traditionnel. Il ne faut donc pas se leurrer sur les statistiques de l'importance des prêts si celle-ci bloque le développement économique des intéressés.

Malheureusement la banque ne peut appréhender chaque cas en fonction d'un modèle général ou d'une moyenne, les situations étant beaucoup trop variées. Aussi, là encore, nous constatons qu'un encadrement peut se révéler très utile car c'est grâce à lui que l'organisme central saura quelle est la situation de chaque demandeur de prêts que le cadre connaît bien.

../. ..

(1) U.T.H. Unité de Travail Homme, utilisé en comptabilité Agricole.

- On observe donc que, dans cet essai d'adaptation du crédit agricole à la situation socio-économique des cultivateurs, l'encadrement joue un rôle de premier plan. Il est, en effet, pour la Caisse de Crédit le meilleur gage que le prêt qu'elle accorde sera utilisé de façon plus rentable permettant par conséquent un accroissement de revenus et une meilleure possibilité de remboursement d'autant plus que le cadre pourra jouer encore là un rôle pour aider à cette dernière opération.

Mais nous ne pousserons pas plus loin l'étude de l'encadrement technique et de son rôle que nous analyserons plus bas.

Avant d'en terminer avec cet ensemble formé du groupement collectif mutuel accompagné de mesures particulières, il nous faut insister sur le fait qu'il ne constituera une véritable garantie pour la banque que si ses règles élémentaires de fonctionnement sont appliquées de façon stricte comme nous l'indiquions à la fin de la première partie. Le démarrage est en effet toujours délicat aussi que l'on prenne de mauvaises habitudes dès le début et il sera très difficile de les réformer par la suite. Il est sans doute bien préférable de partir plus lentement mais de construire solidement. Il est certain alors que l'exemple sera contagieux et pourra faire "boule de neige" dans la mesure où les premiers servis pourront aider les autres par la suite.

Le système que nous venons d'examiner est-il une solution à tous les problèmes de garantie que nous avons soulevés ? Nous n'en sommes pas sûrs du tout. d'abord, pendant longtemps encore semble-t-il, l'économie agricole africaine risque d'être assez dépendante de la conjoncture extérieure. Il y a là un facteur mal connu ou même inconnu sur lequel le système mutualiste a peu ou pas de prise. C'est en effet un problème qui relève directement de la politique économique générale de l'Etat. Il n'y aura de la certitude de l'existence ou de la non-existence de garanties de ce côté-là que dans la mesure où le gouvernement aura défini et mis en application clairement ses objectifs en la matière. Cependant, même si l'on se place à l'intérieur du système agricole, il n'est pas évident que ce soit une solution universelle. En effet, le groupement collectif peut ne pas être accepté partout, surtout en ce qui concerne son aspect essentiel de cautionnement mutuel - l'égalité des différents membres peut aller à l'encontre d'une hiérarchisation en faveur des plus âgés c'est-à-dire de ceux qui travaillent le moins et auxquels le crédit a moins à s'intéresser - l'enrichissement ultérieur peut modifier sensiblement les rapports relatifs des membres les uns par rapport aux autres ; l'introduction d'une inégalité assez marquée ébranlera alors sérieusement le groupe - ce même enrichissement tend souvent à rendre les bénéficiaires plus individualistes, l'esprit collectif risque de se perdre peu à peu.

Il faut donc se garder de systématiser outre-mesure. L'expérience des mutuelles est un essai de réponse aux problèmes spécifiques des garanties du crédit qui se posent à l'agriculture africaine. Il y eut aussi bien des échecs que des réussites ou des situations intermédiaires, ce qui prouve que ce n'était pas forcément l'idéal. Ce qu'il faut retenir de cette analyse, croyons-nous,

c'est la nécessité d'une meilleure connaissance des structures socio-économiques du milieu auquel doit s'adresser le Crédit Agricole. A partir de là, il faut s'efforcer de donner à celui-ci une forme acceptable et compréhensible par la mentalité des agriculteurs afin que ceux-ci l'utilisent véritablement d'eux-mêmes. Cependant cet appareil extérieur ne doit pas être lié trop étroitement à la société traditionnelle puisqu'il est appelé à la modifier peu à peu de l'intérieur. Il y a là tout un jeu délicat mais dont l'importance est extrême si on veut bien y prêter attention. Enfin, même si on a trouvé une adaptation adéquate à un moment donné il faut se garder de la maintenir telle quelle plus que nécessaire : en effet ces sociétés évoluant, les formes de l'économie et, particulièrement du crédit, doivent se modifier parallèlement et même un peu antérieurement si elles veulent être des instruments du développement.

Il est malheureusement impossible d'explicitier ce que pourront être ces différentes adaptations étant donné leur grande diversité et que, d'autre part, ce sont les praticiens locaux qui sont mieux placés et plus aptes à saisir et à mettre en application ce qui est nécessaire dans chaque cas concret. Cette évolution est d'ailleurs favorisée en un sens par l'indépendance politique de ces pays qui leur font prendre conscience des problèmes qui se posent à eux et les pousse à utiliser tous les instruments qu'ils ont à leur disposition, le crédit agricole étant parmi ceux-là. L'important reste toujours de garder à l'esprit l'essentiel du processus que nous venons d'analyser.

2) - Equilibre entre les crédits à la production, à la consommation, à la commercialisation

On a constaté dans la partie précédente combien la part des crédits à la commercialisation et à la consommation prenait une grande place dans l'ensemble des crédits agricoles quel que soit le pays considéré. Corrélativement il en est résulté fréquemment une absence notoire d'influence du crédit sur la production proprement dite. Les raisons que nous avons données à ce phénomène :

- garanties et rendements des crédits à la production souvent faibles ou nuls par rapport aux autres
- milieu technique déficient empêchant leur emploi le plus efficace
- absence de mentalité d'entrepreneur
- valeur sociale et donc politique de crédits à la consommation

apparaissent dues à des circonstances historiques ou à une absence de politique en la matière plutôt qu'à des lois intangibles et contre lesquelles on ne saurait rien faire. Aussi, allons-nous essayer d'examiner comment ces trois espèces de prêts peuvent s'articuler et s'équilibrer entre eux afin de servir le développement économique.

Pour ce faire, nous nous placerons de préférence dans une perspective plus longue que le court terme car leurs rôles respectifs seront différents suivant le moment où l'on se trouve.

a) Au début, les crédits non directement productifs peuvent être un moyen d'attirer l'agriculteur vers ce nouveau genre d'opération économique. En effet les crédits de commercialisation, surtout lorsqu'ils s'insèrent dans une action agricole plus générale, peuvent assainir le marché. Grâce à eux les coopératives pourront s'assurer une masse importante de la production et maîtriser plus aisément les prix de vente au détriment du commerce de traite, lequel, par son quasi monopole, achetait à bas prix tout en s'efforçant de revendre au mieux. Par conséquent l'agriculteur retirera de cette intervention un revenu relativement plus élevé et plus stable qu'auparavant.

Il en sera de même pour les crédits de consommation (soudure, achat de bicyclettes, matériaux de construction etc...) qui donneront à l'agriculteur d'une part la possibilité de se procurer de l'argent chez quelqu'un d'autre que l'usurier et donc de se dégager de son emprise. Cela ne se réalisera qu'à condition de satisfaire certains besoins impératifs (1) traditionnels (fêtes diverses, mariages etc...) ou nés en contact de la civilisation moderne.

De cette façon, constatant les avantages immédiats de ces actions, les agriculteurs seront plus prêts à accapter d'en payer les services, c'est-à-dire les intérêts, d'autant plus qu'ils leur seront moins onéreux que ceux des commerçants-usuriers. Ce peut donc être un excellent moyen de leur faire expérimenter concrètement les mécanismes du crédit et partant de le leur faire comprendre. Dans ces conditions, ils pourraient admettre le même processus pour les crédits de production dont l'intérêt ne se fait pas immédiatement sentir de leur point de vue.

D'autre part si ces crédits sont sans répercussion directe sur la production et l'économie agricoles, ils peuvent jouer un rôle non négligeable sur les autres secteurs à condition qu'ils soient distribués à bon escient et en accord avec les perspectives économiques de la planification.

En effet, l'augmentation de revenus provenant de la présence des prêts de commercialisation, la possibilité plus grande de se procurer des biens de consommation jointes à la forte propension à dépenser chez les autres agriculteurs peuvent être bénéfiques. Il faudrait pour cela que les crédits à la consommation puissent être orientés de telle sorte qu'ils permettent l'achat de biens produits sur le territoire national par des nationaux. Il y aurait ainsi l'amorce possible d'un circuit économique qui drainerait une partie du revenu agricole vers d'autres activités dont les besoins en monnaie sont importants pour pouvoir se développer normalement. A ce niveau, il est bien évident que le

../..

(1) Impératif dans la mesure où les paysans chercheront toujours à les satisfaire quel que soit le prix coutant.

crédit agricole n'est plus seul en cause mais doit agir en conformité avec l'orientation de l'économie, dans la mesure où elle préconise la création d'industries de transformation pour satisfaire un marché potentiel lorsqu'il existe. Mais c'est là un problème d'économie générale dans les détails duquel nous n'avons pas à entrer. Par ailleurs, cette opération exigera beaucoup de temps et de doigté car il s'agit de réduire peu à peu certaines consommations stériles (dépenses traditionnelles principalement) économiquement parlant au profit d'autres qui pourront permettre la naissance et la croissance d'activités productives qui ne soient pas agricoles. Or, il est clair que cela n'ira pas sans des résistances avec lesquelles il faudra compter et qu'il ne serait pas bon de heurter trop brutalement sans quoi la situation se dégraderait plutôt qu'elle ne s'améliorerait.

En résumé, on peut donc dire que les crédits à la commercialisation et à la consommation peuvent aider à faire fructifier le revenu des agriculteurs antérieurement stérilisé par les commerçants, participant de cette manière au développement économique d'ensemble même s'ils sont sans action directe sur l'agriculture. Par ailleurs, ils peuvent être un moyen pour introduire de nouveaux mécanismes économiques dans le milieu traditionnel.

b) Mais dans ces pays où le plus souvent la base actuelle de l'économie reste l'agriculture, il faut s'efforcer de mettre en oeuvre toutes ses potentialités. Si le Crédit Agricole veut jouer un rôle dans cette action, il lui est absolument nécessaire d'agir beaucoup plus directement en aidant au développement de la production et des investissements agricoles. Dans cette optique, si la commercialisation et la consommation permettent de lancer la formule des crédits, on ne doit pas en rester là mais introduire et développer progressivement les crédits à la production.

On a observé, en effet, quelle influence ceux-ci avaient sur l'amélioration de la production agricole si certaines conditions étaient observées, particulièrement en ce qui concerne l'encadrement technique des emprunteurs. On a noté également qu'ils pouvaient aider à la modification de la mentalité économique des paysans en leur faisant acquérir peu à peu le sens de l'épargne-investissement, c'est-à-dire de la monnaie utilisée à des fins productives.

En outre, d'un point de vue d'économie générale, les crédits de production ayant vaincu la méfiance première et démontré leur efficacité, il pourra se développer une demande croissante pour ces biens d'investissement. Nonobstant des conditions de réalisations externes (présence de matières premières, de capitaux, de techniciens et d'entrepreneurs), le Gouvernement aura, de ce fait, intérêt à créer sur place des usines qui puissent en totalité ou en partie alimenter ce nouveau marché. A l'instar des crédits à la consommation mais dans un autre domaine, ils pourraient donc être capables de faire naître un nouveau flux d'échanges entre secteur industriel et secteur agricole. ..//..

(1) On se place ici dans la situation où les moyens de coercition explicites sont insuffisants pour modifier le comportement économique des agriculteurs. Cela semble être le cas de beaucoup des pays que nous avons étudiés.

c) Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'objectif final de la distribution de ces différentes sortes de prêts, à savoir le développement agricole. Aussi, il ne semble pas qu'il doive y avoir une alternative brutale entre les uns et les autres, car tous peuvent participer à l'effort commun. En effet, si les crédits à la production permettent certains changements de structures et les rendent durables, les crédits à la commercialisation donneront à l'agriculteur la possibilité d'être le principal bénéficiaire de ses efforts tant psychologiques que physiques. Quant aux crédits à la consommation, ils lui permettront d'accéder à des biens qui confèrent incontestablement un prestige et seront donc en mesure de l'inciter à intensifier ses efforts de production pour en obtenir d'autres. Cela pourra créer un marché et une demande potentielle que des industries de transformation nationales devront s'efforcer de satisfaire. De cette façon, le mécanisme d'un développement économique est mis en place et le mouvement amorcé sous la condition expresse que ces diverses actions, dont un certain nombre dépasse le cadre du crédit agricole, soient coordonnées et " agies " à partir de l'échelon le plus élevé car rien ne se fera tout seul.

Cette complémentarité entre les trois sortes de prêts aura évidemment des visages différents selon les pays car, dans certains, il sera préférable d'insister sur la commercialisation qui est alors le problème n° 1 comme au Sénégal par exemple; dans d'autres, on insistera davantage sur la production (Côte d'Ivoire ou Cameroun). Mais, même si on met l'accent sur l'un d'entre eux, il ne faut cependant pas négliger les autres, sachant quelle peut être leur utilité pour l'agriculteur ou le reste de l'économie, comme l'ont fait, malheureusement trop fréquemment la plupart des Caisses.

Cette coordination ne sera vraiment passible que si les différents crédits sont distribués par le même organisme central. Dans le cas contraire, même s'il existe une coordination à un échelon supérieur, il est fort probable que se manifesterait une concurrence nuisible dans laquelle les prêts les plus faciles, mais aussi les moins rentables à longue échéance, auraient plus de chances de l'emporter empêchant tout effort sérieux du Crédit Agricole dans le domaine économique. Seule une équipe unique de responsables est à même de mieux juger de la répartition des fonds entre les diverses catégories de prêts et de la modifier constamment au fur et à mesure de l'évolution et des résultats obtenus.

Si l'on se place maintenant au niveau de la politique de distribution de crédits aux différents secteurs de l'économie, une coordination semble encore plus utile si l'on désire obtenir des résultats intéressants. Car pour que les crédits à la consommation et à la production en particulier aient tous leurs effets, il est nécessaire de prévoir parallèlement une action qui permette la création des usines et ateliers dont les productions pourront satisfaire ultérieurement les demandes suscitées par les premiers prêts. Comme nous l'avons constaté à propos des différents crédits agricoles, il apparaît que, seul un même organisme sera vraiment capable de répartir ces fonds de la façon la plus efficace possible en lui donnant la possibilité de prévoir toutes les implications qui résultent d'une action en un domaine particulier, ceci étant dit évidemment selon notre optique actuelle d'une meilleure répartition des prêts afin qu'ils puissent avoir l'intégralité de leur efficacité.

../..

3) - Autoconsommation

L'étude de la structure du Crédit agricole nous a bien fait voir que son intervention dans les zones d'autoconsommation ne présentait pour lui aucun intérêt de son point de vue strict de prêteur de fonds puisque le système de production dans lequel il peut agir normalement est sans commune mesure avec celui de ces régions. Mais il faut observer que ceci se passait dans une optique à tendance libérale où il n'y avait guère de coordination, de plan d'ensemble et de volonté pour parvenir à un but précis.

Or, la situation actuelle est toute différente après l'indépendance politique. Plus ou moins diffus, il existe un désir de modifier les conditions de la vie économique actuelle, de les orienter consciemment et volontairement dans un sens déterminé. On cherchera alors à utiliser tous les moyens possibles et le crédit peut être de ceux-là. Aussi, souhaitant être un instrument du développement, il ne doit pas délaisser les zones d'autoconsommation dont la pauvreté vient souvent du fait qu'elles n'ont pas été prospectées mais laissées à elles-mêmes par l'ancien colonisateur. Sans quoi, il risque de se créer un déséquilibre grave entre régions riches et pauvres, intégrées et non-intégrées à l'économie nationale, ce qui ne ferait qu'accentuer la coupure économique qui existe déjà et, à la longue, pourrait provoquer des troubles politiques par une incompréhension croissante doublée d'un sentiment de frustration légitime chez les plus pauvres.

Par ailleurs, dans la perspective de ce développement économique véritable de l'ensemble du pays, on sait que l'agriculture devra fournir le plus gros effort :

- en hommes d'abord, puisqu'une partie de sa force de travail et de son potentiel devra émigrer vers d'autres secteurs productifs qui en ont grand besoin puisqu'ils démarrent tout juste;

- en capitaux : l'agriculture étant le seul secteur productif actuellement important, doit pouvoir permettre le financement d'autres activités, en particulier grâce aux ressources provenant de l'exportation de certains produits;

- en produits vivriers : elle devra en effet nourrir plus de monde alors qu'elle aura moins de travailleurs pour obtenir ces productions; d'autre part, elle doit améliorer la qualité de la nourriture en général tout en s'efforçant d'assurer tous les besoins afin d'éviter des importations de produits agricoles qui provoquent une hémorragie de devises sans contrepartie utile.

Selon ces perspectives, les zones d'agriculture déjà relativement développées semblent insuffisantes pour assumer l'ensemble de ces tâches. Il apparaît donc tout à fait nécessaire de prospecter tout le territoire afin de mieux déterminer l'ensemble de ses potentialités. De cette façon, il sera possible d'étudier les régions d'autoconsommation et d'y lancer différentes actions en accord avec les objectifs du plan et du Gouvernement.

Mais il nous faut remarquer que cela ne se fera que si, au moins l'une des deux conditions suivantes, se trouve réalisée :

- pouvoir introduire des cultures commercialisables pour l'intérieur (riz par exemple) ou pour l'extérieur (toute culture d'exportation);
- pouvoir développer les cultures déjà existantes mais en créant et augmentant considérablement la demande pour leurs productions, en provenance d'autres régions ou d'autres secteurs d'activités. Il s'agirait en quelque sorte d'instaurer un marché des produits vivriers qui sont les plus habituellement autoconsommés à l'heure actuelle. Bien sûr, la réalisation de ce projet est beaucoup plus difficile et plus lent à réaliser que le premier, mais il est sans doute nécessaire à la fois parce qu'il existe des zones où l'on ne pourrait rien produire d'autre et parce qu'il faut améliorer la situation alimentaire générale.

Le choix de ces deux conditions provient simplement de la nécessité d'introduire, d'une manière ou d'une autre, l'économie monétaire là où elle n'existe pas ainsi que cela s'est déjà produit dans d'autres zones.

On arrivera, en définitive, aux deux résultats suivants :

- avoir une agriculture plus équilibrée entre productions vivrières et productions d'exportation, ce qui permettra à la fois d'atteindre le double but qui était proposé ci-dessus (financement et alimentation) tout en évitant un appauvrissement du sol provenant de la monoculture et en procurant un revenu monétaire plus élevé et plus stable à l'agriculteur;
- intégrer ces zones dans l'économie monétaire et, par là, les faire profiter du processus du développement économique.

Ces deux résultats sont d'ailleurs étroitement dépendants l'un de l'autre.

En définitive, lorsqu'on se place à un point de vue plus général et dans le sens d'une évolution volontaire, le Crédit Agricole peut s'avérer utile et même rentable pour le développement des régions d'autoconsommation.

Ceci dit, il ne semble pas que la meilleure formule soit, comme nous l'indiquions précédemment, d'utiliser les crédits à la commercialisation et à la consommation comme point de départ à ces actions dans ces zones particulières. D'ailleurs, les crédits à la commercialisation sont sans objet dans la mesure où, au début, il n'existe pas de produits commercialisables ni de demande extérieure à la zone pour ceux qui sont autoconsommés. Les crédits à la consommation risquent d'endetter durablement des Agriculteurs dont le revenu monétaire est particulièrement faible et, par la suite, de bloquer ou du moins de retarder sérieusement tout développement économique et toute utilisation productive du crédit. D'autre part, la dimension nécessairement réduite de ces prêts fera qu'ils n'auraient guère de répercussion sur le reste de l'économie à l'inverse de ce que nous avançons plus haut et qui n'était valable que pour les régions plus développées.

L'origine de ces difficultés étant l'étroitesse des ressources monétaires, la première chose à faire va être de remédier à cela et de les augmenter. Pour ce faire, il faut donc commencer par des crédits directs à la production qui auront une action beaucoup plus efficace.(1) Mais il est évident qu'ils ne peuvent être distribués isolément et de façon anarchique. Dans ce cas, le crédit agira beaucoup plus en finançant un ensemble d'actions entreprises par des organismes techniques nationaux (services agricoles, etc ...) ou étrangers (S.A.T.E.C., C.F.D.T. par exemple) qui se chargeront de fournir l'encadrement technique et de donner l'impulsion humaine nécessaire pour provoquer un changement de structure et de mentalité. Ainsi, la Caisse de crédit sera sûre que les sommes prêtées seront utilisées à bons escient pour le développement et que, d'autre part, ce même développement et l'encadrement des agriculteurs seront pour elles les meilleures des garanties.

De cette façon, il pourra se former un surplus suffisant de productions pour qu'une fois sa subsistance et celle de sa famille assurée, l'Agriculteur le vende sur le marché local. Il y aura ainsi un début de monétisation, à condition bien sûr comme nous le rappelions plus haut, qu'il existe une demande pour les produits en question sinon une telle action serait inutile, voire même nuisible.

L'action de la C.F.D.T. dans le Nord-Cameroun que nous citons dans la première partie est, à cet égard, très significative. Grâce au financement par le CREDICAM et à l'encadrement et à l'impulsion de la Compagnie Française, il fut possible d'instaurer, dans une région délaissée par l'économie moderne, un remarquable développement de la culture cotonnière, les conditions écologiques de réalisation en étant excellentes. Le schéma que nous venons d'esquisser est donc parfaitement réalisable à condition de le vouloir et d'y mettre les moyens nécessaires.

L'autoconsommation n'apparaît donc pas comme un problème insoluble, immuable, désespéré pour le développement économique et l'action du crédit agricole. Cependant, il semble que la solution ne se construira qu'avec du temps et de la patience car, même avec une révolution, on ne modifie pas à la fois profondément et rapidement la mentalité et le comportement des producteurs. Ce sera plutôt par une pression continue et toujours dans le même sens qu'on pourra y arriver peu à peu : le crédit est certainement un élément important de cette pression.

..//..

(1) Il faut noter que dans les zones où cultures d'exportations et cultures vivrières coexistent, les crédits à la production sur les premiers peuvent diffuser chez les seconds. On a ainsi remarqué dans la zone Bamiléké du Cameroun que les femmes ayant constaté que tel type d'engrais avait réussi à leurs cultures intercalaires des cultures d'exportations, l'employaient systématiquement par la suite et directement pour leurs cultures vivrières.

4) - Taux de l'intérêt

À l'heure actuelle, la situation est la suivante : les commerçants-usuriers pratiquent des taux extrêmement élevés alors que les Caisses de crédit ont généralement des taux assez faibles, de l'ordre de quelques pourcents, tels qu'ils sont pratiqués en Occident. Cette distorsion paraît aberrante et, même en sachant que les taux usuraires sont beaucoup trop élevés, on peut se demander si ceux des Caisses ne sont pas anormalement réduits étant donné surtout que le capital et les garanties habituelles sont rares dans ces pays. Aussi, allons-nous nous efforcer d'analyser cette question en examinant d'abord l'aspect psychologique puis l'aspect plus proprement financier et économique.

a) Aspect psychologique : pour commencer, nous ne devons pas oublier que la Caisse de crédit a été la toute dernière venue sur ce que l'on pourrait appeler le marché des capitaux de l'agriculture. Les commerçants-usuriers, eux, s'étaient installés au moins depuis le début de la colonisation. Chacun avait donc eu la possibilité dans sa zone d'action de créer tout un réseau et surtout de tisser des liens qui lui attachaient l'agriculteur et rendaient celui-ci plus ou moins dépendant de lui selon le schéma que nous avons esquissé à propos de l'étude des crédits de commercialisation et de soudure.

Pour introduire le crédit agricole, il était donc nécessaire qu'il se rende attrayant d'une façon ou d'une autre. Nous avons déjà vu qu'un des moyens utilisés avait été les prêts à la commercialisation et à la consommation. Mais si ceux-ci avaient été accordés aux mêmes taux que ceux des commerçants, il est très vraisemblable que les paysans se seraient plutôt adressés à ces derniers avec qui ils étaient en dette et qu'ils connaissaient par ailleurs. Aussi, on fut tout naturellement conduit, consciemment ou non, à pratiquer des prix de l'argent moins chers pour concurrencer l'emprise des premiers venus. D'autre part, la méfiance des agriculteurs pour ce qui est nouveau et étranger à leur monde amenait à pratiquer une très grosse différence avec les taux d'intérêt qu'ils pouvaient connaître déjà car, seule une forte incitation, les ferait changer d'attitude.

Enfin, cette politique d'argent à bon marché permettait de lutter efficacement contre l'usurier en laissant à l'agriculteur la possibilité de rembourser ses dettes antérieures sans en contracter de nouvelles à des taux exorbitants.

Par ailleurs, si le Crédit Agricole voulait utiliser d'autres prêts que les précédents, à savoir essentiellement les prêts à la production, il devait se garder de faire payer trop cher cette nouveauté. En effet, il est logique que les producteurs, plus ou moins totalement ignorants de l'utilité que pouvaient représenter ces crédits, aient été réticents à leur emploi. Il aurait donc été nuisible d'accorder l'argent à son prix théorique normal car alors la désutilité de ces prêts aurait paru à l'agriculteur beaucoup plus forte que l'avantage futur qu'il pouvait en escompter.

En un mot, la faiblesse des taux pratiqués par les Caisses de crédit doit non seulement leur permettre d'attirer les agriculteurs et de les libérer des usuriers mais aussi de compenser le surcroît de travail et de souffrance qu'engendre toute modification, toute mutation de structure. De notre point de vue actuel, il ne se justifie donc que dans la mesure où le crédit cherche, à l'inverse des usuriers, un changement et une amélioration en profondeur du niveau de vie des agriculteurs auxquels il s'adresse. Mais, pour cela, il semble nécessaire qu'un accroissement de revenu monétaire soit considéré comme un réel avantage par les bénéficiaires, puisque, en définitive, c'est le résultat à quoi aboutit cette pratique du taux d'intérêt bas. Dans ce cas d'ailleurs, le progrès ainsi conçu peut être bénéfique sous son aspect sociologique. Il profite en effet aux agriculteurs, c'est-à-dire à une sorte de " classe " (1) appartenant au milieu traditionnel où elle occupe une place importante et détient un statut social reconnu. Aussi l'évolution ainsi amorcée sera sans doute beaucoup mieux acceptée car elle ne se fait pas en faveur de classes nouvelles plus ou moins méprisées et, d'autre part, elle ne bouleverse pas les structures déjà en place mais tend à les transformer de l'intérieur ce qui est moins choquant et insupportable pour les intéressés (2).

b) Aspect financier et économique : dans cette optique, la politique de taux peu élevés est beaucoup plus discutable pour plusieurs raisons :

- d'abord les charges du Crédit Agricole deviennent extrêmement lourdes quand on désire pratiquer autre chose que du crédit à la commercialisation, c'est-à-dire aider le petit agriculteur à sortir de sa précarité de vie actuelle. Il est alors nécessaire de faire des petits prêts qui accroissent énormément les frais proportionnels sans que cela donne pour autant un rendement immédiat très notable.

- ensuite les garanties qu'on peut avoir sont réduites ou même nulles durant les premières années d'exercice. Il est donc nécessaire d'opérer une péréquation au détriment malheureusement de ceux qui remboursent normalement.

- par ailleurs, il existe une forte dépréciation du futur et une grande préférence pour la liquidité dans ce monde traditionnel où le besoin de monnaie est le plus souvent immédiat et où le futur n'est pas susceptible d'apporter quelque progrès (3) d'autant plus que la durée moyenne de vie est faible par rapport à celle de l'Occident. Il en résulte que la monnaie se dévalorise très vite.

../..

(1) " classe " n'a sans doute pas la même signification qu'en Occident ou chez les marxistes.

(2) Voir l'analyse de J. Austruy dans " Le scandale du développement ".-

(3) Cf " Le scandale du développement ".

- enfin l'agriculture étant le seul secteur de l'économie réellement productif, elle doit aider à la naissance et au développement des autres activités en libérant essentiellement des hommes et des capitaux comme nous l'avons vu un peu plus haut. Aussi peut-on se demander si une augmentation du revenu direct des agriculteurs est une bonne chose tant qu'ils garderont leur habitude de thésaurisation ou qu'on devra importer ce qu'ils voudront consommer. En un mot, avant de leur donner la possibilité de se procurer des biens de consommation par des prêts adéquats ou l'accroissement de leur revenu, ne serait-il pas meilleur de drainer les capitaux venant de l'agriculture pour justement financer la création des usines quitte à changer ultérieurement quand un marché national de différents produits sera mis en place ? Pour ce faire, une méthode est évidemment de maintenir des taux élevés. Les prêts auront alors un fort rendement et permettront à la Banque de développement d'investir l'argent frais ainsi obtenu là où on en a le plus besoin au lieu qu'il soit stérilisé à l'instar des usuriers.

Nous constatons en définitive que l'importance des charges, la faiblesse des garanties, la forte dépréciation du futur, la préférence pour la liquidité et la nécessité de financer l'ensemble du développement économique national inciteraient plutôt les Caisses de crédit à pratiquer des taux qui, sans être analogues à ceux des commerçants, seraient tout de même beaucoup plus importants que ce qui est couramment accepté en Occident.

Mais alors, pourquoi dans la réalité ce phénomène ne s'est-il pas produit et a-t-on continué à maintenir un loyer de l'argent modéré ? Il semble qu'il y ait plusieurs causes à cela.

On a observé au paragraphe précédent combien un taux faible était utile pour que l'agriculteur soit amené à l'emploi du crédit. Par contre, si on le maintient élevé pour les raisons énumérées plus haut, une coercition assez forte sera nécessaire pour implanter le crédit agricole à la fois sur les paysans pour qu'ils l'acceptent et sur les commerçants afin de les empêcher de continuer leurs pratiques antérieures. On ne voit pas très bien comment sortir autrement de ce dilemme. Or, politiquement et économiquement parlant, la plupart des pays étaient incapables de choisir la seconde solution parce qu'ils n'avaient ni le personnel ni les fonds nécessaires pour remplacer les commerçants et assumer toutes leurs fonctions; d'autre part, ils n'avaient pas la force suffisante, à l'instar de pays totalitaires, de faire reposer tout le poids du développement sur l'agriculture, à la fois par une augmentation de travail non parallèle à celle du revenu et par un coût psychologique assez grand provenant de la mutation de structures.

En supposant même que ce pouvoir de coercition puisse être exercé, il n'en reste pas moins que les mécanismes du crédit risquent de rester durablement étrangers à la mentalité paysanne. En effet, comme pour les anciennes Sociétés de Prévoyance, ces changements imposés de l'extérieur seront difficilement admis et même repoussés sourdement, ce qui, en définitive, rendra la mutation des structures plus difficile et plus fragile le démarrage du développement dans la mesure où l'on ne sera jamais tout à fait sûr qu'on ne retournera pas aux comportements traditionnels si on relâche un tant soit peu la coercition.

Ne peut-on pas cependant pousser plus loin l'analyse et nous demander si les faibles taux d'intérêt ne pourraient pas se justifier même du point de vue économique et financier ? Dans ce but, reprenons les raisons que nous invoquions au début de ce paragraphe :

- en ce qui concerne les charges, il y a sans doute d'autres moyens pour essayer de les équilibrer sans relever le taux d'intérêt. Tout d'abord, au lieu de faire la péréquation entre les emprunteurs, elle peut être exécutée entre les différentes sortes de crédit. En effet, si les crédits de production sont coûteux et de peu de rapport, les crédits de commercialisation sont plutôt le contraire; aussi bien est-il possible, au niveau du siège central, d'utiliser les bénéfices des premiers pour assurer une partie des charges des seconds.

On peut noter ensuite que plus le nombre de prêts sera grand, plus l'importance des frais fixes relativement au chiffre d'affaire et au montant des prêts diminuera.

- Pour les garanties, il est évident que les risques sont importants au début, mais si un bon encadrement est assuré dès le départ, l'opération peut finalement s'avérer payante par la suite car l'habitude de rembourser régulièrement peut être rapidement prise dans ces conditions.

- Quant au 3ème point, le rôle du crédit agricole est justement d'y remédier en faisant que le futur présente un peu plus d'intérêt pour les agriculteurs. Il faut donc préparer les voies à cette évolution et la rendre possible; la baisse des taux d'intérêt peut en être un point de départ et prouver aux producteurs que leur avenir n'est pas totalement fermé et qu'ils peuvent raisonnablement espérer améliorer leur situation sans payer un prêt exorbitant. A partir du moment où ils auront compris cela et qu'ils pourront le mettre en application, le futur se dépréciera bien moins et les taux pourront baisser en conséquence.

- Reste le fait que l'agriculture doit financer le développement de l'ensemble de l'économie. On peut se demander si le meilleur moyen est de retenir à la source (par un taux élevé) l'augmentation de revenu provenant de la distribution du crédit. Outre les obstacles psychologiques, cette façon de faire ne retiendrait qu'une petite partie de l'accroissement dont les causes peuvent être multiples (meilleure technicité des agriculteurs, résultats fructueux de la recherche, conjoncture économique favorable, etc ...). De ce point de vue donc, une solution d'ensemble serait meilleure : imposition indirecte plus lourde - essai de forte imposition sur toute forme de thésaurisation telle que dot ou troupeau par exemple. Ainsi le crédit pourrait se développer car il ne serait pas accusé des mêmes défauts que les usuriers. Bien sûr, cette esquisse de solution n'est pas obligatoirement la meilleure et elle ne sera pas toujours applicable étant donné les obstacles, politiques ou sociologiques, auxquels elle peut se heurter. Il faut simplement retenir que, si l'agriculture doit favoriser le développement général, ce ne doit pas être en empêchant l'action d'instruments tels que le Crédit Agricole qui permettent l'expansion et la modernisation du secteur qui doit soutenir tous les autres.

Il est d'autre part certain que l'introduction d'argent à bon marché dans le milieu agricole traditionnel va certainement faire réagir les commerçants-prêteurs. Ceux-ci, en effet, risquent de perdre dans l'opération, non seulement tout leur bénéfice, mais aussi leur situation. Si on élimine a priori l'aspect politique (1) qui ne rentre pas dans le cadre de notre analyse, nos usuriers seront le plus souvent forcés d'arrêter leur rôle de banquier si le crédit s'implante solidement car ils n'auront pas la surface financière suffisante pour concurrencer efficacement la Caisse de crédit en pratiquant les mêmes taux qu'elle. Plusieurs solutions peuvent s'offrir alors. S'ils ont suffisamment de capitaux et un peu d'esprit d'entreprise, ils chercheront à s'installer ailleurs que dans l'agriculture. Il faudrait alors que le Gouvernement et la Banque de Développement créent ce que l'on conviendrait d'appeler des structures d'accueil afin que ces ressources financières et humaines disponibles puissent être utilisées efficacement là où les besoins sont grands. Mais il est vraisemblable que beaucoup d'autres n'auront ni la volonté, ni les moyens de partir. Faut-il pour autant les y forcer d'une manière ou d'une autre ? Nous ne le pensons pas. En effet, il ne faut pas oublier que ces commerçants ont une excellente connaissance du secteur agricole dans lequel ils ont travaillé ainsi que de la valeur de leurs anciens emprunteurs. Il serait donc dommage de la laisser perdre. Aussi, une fois le cap douloureux de l'implantation du crédit franchi, ne serait-il pas préférable de les utiliser comme conseillers et de se les attacher d'une façon ou d'une autre ? Ce n'est là qu'une idée générale et il est fort possible que les circonstances locales la rendent totalement irréalisable mais ne faut-il pas s'efforcer d'employer toutes les compétences pour aider au développement ? D'autre part, ces hommes jouent un rôle qui continue d'être nécessaire puisqu'ils permettent de diffuser des biens venant d'ailleurs et créent ainsi un flux de monnaie. Il serait donc fort dommageable de les supprimer car alors ce serait un organisme administratif qui devrait se charger de leurs tâches assumant ainsi des coûts extrêmement élevés et avec une efficacité bien moindre puisque les gérants devraient avoir plus ou moins un salaire fixe. Les échecs de nombreuses sociétés commerciales pour s'implanter en brousse le prouvent suffisamment. Leur maintien s'avère donc utile, même nécessaire. Cependant, il ne doit se faire que s'ils sont encadrés et surveillés afin de les empêcher de continuer l'exploitation des paysans d'une façon détournée. Le meilleur moyen bien sûr serait de s'assurer de leurs fournisseurs de gros (2). Cela permettrait ainsi de diffuser de préférence les produits fabriqués sur place et donc d'assumer ce flux monétaire si nécessaire au développement de l'économie du pays tout en l'empêchant de s'expatrier.

En définitive, si cette argumentation en faveur de faibles taux d'intérêt ne paraît pas entièrement erronée, il n'en reste pas moins que tout ne risque pas de marcher et de se dérouler aussi bien. Par conséquent, et pour conclure, on peut

../..

(1) Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse être prépondérant.

(2) Ce sont le plus souvent, à l'heure actuelle, des Sociétés d'Export-Import dont le siège véritable est à l'étranger.

penser qu'une solution intermédiaire serait encore la meilleure. On veut dire par là une diversification des taux d'intérêt selon les opérations. Il est évident, par exemple, que pour les prêts qui ne demandent pas beaucoup d'effort (tels que la commercialisation ou les engrais) il est légitime de demander bien plus que pour ceux où, par exemple, il faut attendre un long temps avant que l'investissement ou l'effet s'avère rentable (création de palmeraies). On pourra donc pratiquer des taux élevés dans le premier cas, bas dans le second, l'essentiel étant toujours d'adapter le taux au travail de l'agriculteur et à son degré de compréhension. Mais pour cela, il est nécessaire que l'action du Crédit Agricole s'insère dans un cadre plus vaste.

5) - Coût du Crédit

Nous examinerons rapidement quelle est la situation dont nous avons déjà vu des éléments épars ici et là, en étudiant d'abord le point de vue du bailleur de fonds puis celui de l'emprunteur.

a) du point de vue du prêteur : en dehors des crédits à la commercialisation, le Crédit agricole représente une charge lourde, en effet :

- la rentabilité des prêts à la production est relativement faible car il existe des facteurs de production (tels que le climat) ou de variations du revenu (marché international des produits tropicaux) non maîtrisés et d'autre part l'amélioration des rendements résultant de ces actions n'est pas toujours très élevée ou tardive. Ainsi pour la création de plantations, on ne peut guère exiger de remboursement avant l'arrivée au stade de la production, soit 4 ou 5 années pour le café et le cacao, une dizaine pour le palmier : il y a là une immobilisation importante de fonds qu'on évite difficilement dans l'état actuel du revenu moyen agricole;

- les impayés sont nombreux, dûs aussi bien à la mauvaise volonté de certains qu'à l'incompréhension ou à de mauvaises récoltes chez d'autres;

- l'importance des frais en personnel et des frais généraux est très grande, car si le crédit veut avoir quelque efficacité, il doit s'efforcer de se décentraliser au maximum afin d'être le plus près possible des utilisateurs et de leur rendre les prêts plus accessibles ainsi que de pouvoir en surveiller l'exécution puis le remboursement. Or, si cela est relativement aisé en zone urbaine, où les intéressés sont rassemblés en un endroit restreint, il n'en est plus de même en zone rurale où les distances d'un producteur à l'autre peuvent être très grandes. Ainsi un grand nombre d'agents sera nécessaire, auxquels il faudra payer de nombreux frais de déplacement. Cela est d'autant plus exact que, dans le passé du moins, les Sociétés de Crédit ont dû pallier la fréquente déficience des services techniques normalement responsables. A cela, s'ajoute également qu'avec la création des mutuelles, le nombre de petits prêts se multiplia extrêmement et avec eux les frais relatifs à l'établissement des dossiers et au recouvrement des sommes prêtées.

Il apparaît donc que tout tend à accroître le coût du Crédit Agricole : à la fois les faibles bénéfices qu'on peut en retirer et les charges importantes qui découlent de sa distribution.

b) Point de vue de l'utilisateur : celui-ci, non averti des différents mécanismes financiers, subira un coût psychologique (1) du fait du remboursement du prêt et de ses intérêts; d'autant plus qu'on a eu trop souvent, dans le passé, la malencontreuse idée de faire des distributions gratuites d'engrais ou de semences sélectionnées; aussi, les paysans ne comprennent plus pourquoi il faudrait payer maintenant ce qui était précédemment donné.

Mais le coût de pareils emprunts est également tout à fait réel car le revenu monétaire agricole reste à un niveau très bas ce qui fait qu'une bonne partie risque d'être amputée par le service de la dette, même s'il y a eu un accroissement important du revenu dû à l'utilisation du crédit. Un exemple frappant est celui du Cameroun où l'on a des estimations de budget moyen par régions (2) vers l'année 1955 et la moyenne unitaire des prêts agricoles pour l'exercice 1958/1959; les revenus ne varient que de quelques pourcents d'une année sur l'autre, la comparaison reste en gros valable. On a, en francs CFA :

Régions	Centre	Est	Ouest	Nord	Littoral
Budget moyen	79.600	53.000	155.000	8.600	62.800
Moyenne unitaire des prêts	60.500	10.800	64.000	29.200	185.000

On constate, en général, que les budgets sont un peu plus élevés que la moyenne des prêts (maximum de 5 fois dans l'Est) mais qu'ils peuvent être plus faibles comme dans le Nord ou sur le Littoral. Même si l'on suppose que le budget puisse doubler grâce au crédit, son remboursement l'amputera du tiers environ pour le Centre ou de plus du cinquième dans l'Ouest, par exemple. Il y a donc là des frais élevés pour l'agriculteur, ce qui explique que, globalement, il puisse y avoir des résistances à l'utilisation des crédits à la production. Bien sûr, il ne faut pas

../..

(1) En ce qui concerne les crédits de production du moins car pour ceux à la consommation, les commerçants-usuriers avaient déjà habitué les paysans à ce genre d'opération.

(2) " Aperçu sommaire sur les budgets de planteurs au Cameroun " de Morticou

prendre ces chiffres comme des données exactes car ils recouvrent, en fait, de grandes disparités, mais ils semblent bien retracer ce genre de phénomène.

En définitive, il semble donc que le crédit agricole soit assez onéreux autant pour l'emprunteur que pour le prêteur bien que ce soit pour des raisons différentes sinon opposées. Bien qu'il y ait eu des erreurs de commises, il serait sans doute fallacieux d'affirmer qu'il pourrait en être autrement. En effet, l'analyse que nous venons de faire montre que c'est beaucoup plus dû à la nature de l'agriculture et de l'agriculteur.

- dispersion spatiale et petitesse des unités de production
- accroissement de rendement faible et irrégulier provenant de facteurs difficilement maîtrisables
- lenteur des réactions des agriculteurs aux incitations qui peuvent leur être faites.

Cela ne signifie pas qu'on doive se résigner à cette situation car la distribution du crédit agricole pourrait se révéler beaucoup plus nuisible que bienfaisante si ses coûts excédaient durablement ses recettes. Aussi, cherchons quelles pourraient être les grandes lignes d'un remède.

Tout d'abord, la Caisse de crédit étant un organisme spécialisé ne devrait pas avoir à s'occuper directement de tout ce qui concerne l'encadrement technique et la mise en place de nouvelles structures. Cette tâche devrait revenir aux services normalement constitués à cet effet et être à la charge de l'Etat du moins dans les débuts, quitte ensuite à la faire assumer par le paysannat quand il en aura les moyens financiers.

D'autre part, si on n'a pas hésité à employer un encadrement dense et de qualité pour susciter et animer les collectivités et en particulier les mutuelles, celles-ci doivent devenir capables, au bout de quelques années, d'assumer pleinement leurs responsabilités. Elles seront alors mieux à même d'étudier les demandes de prêts en rejetant celles qui ne sont pas valables et de surveiller les demandes de remboursement. De cette manière, elles présenteront un seul dossier collectif de taille suffisante au lieu d'une multitude de petits. L'avantage sera alors certain pour la Caisse qui pourra réduire le nombre de ses agents et de leurs déplacements ainsi que les frais proportionnels provenant de l'étude des dossiers.

Enfin, comme nous le notions à propos du taux d'intérêt, les bénéfices faits grâce à la commercialisation doivent servir, dans les débuts au moins, à équilibrer les autres parties du budget.

En conclusion, on peut dire que la Caisse de Crédit ne doit pas hésiter à assumer les coûts importants du Crédit Agricole si, par ailleurs, elle prend les moyens nécessaires pour que ceux-ci diminuent dans le temps et permettent un autofinancement normal. On le voit, il n'y a pas de solution miracle car c'est beaucoup plus une affaire de patience et de politique à longue échéance qui permettra de résoudre le problème des coûts du Crédit Agricole.

C - CREDIT AGRICOLE ET ENCADREMENT

Nous avons pu constater depuis le début de notre étude, sous quel-
qu'angle où l'on se soit placé, combien l'encadrement était nécessaire à la réus-
site du Crédit agricole. Fait bien compréhensible si l'on songe que le crédit en
lui-même n'a pas de pouvoir d'action là où les producteurs n'y sont pas sensibilisés.
Cette sensibilisation ne s'opérera que si les moyens techniques et humains adéquats
sont mis en oeuvre pour aider et diriger l'agriculteur. Mais ceci fait, pour que
l'action du Crédit agricole soit alors pleinement efficace, celui-ci devra apparte-
nir à un ensemble plus vaste. Nous analyserons donc successivement le cadre technico-
administratif puis le cadre économique.

1) - Cadre technico-administratif

C'est celui qui va permettre le développement intrinsèque de l'agricul-
ture, aidé du Crédit agricole. Il va rendre possible la mise en place et l'utilisa-
tion d'instruments et de structures qui donneront toute leur efficacité à la distri-
bution des prêts pour accroître la production agricole et accélérer la mutation des
mentalités. Il nous semble que trois sortes de cadres s'avèrent privilégiés :
humain, scientifique, collectif.

a) Cadre humain : il est extrêmement important car c'est finalement lui qui servira
de lien et de pont entre l'économie traditionnelle et l'économie moderne. Que ce
soit des techniciens provenant des services agricoles compétents ou bien de la Banque
de développement, ils pourront agir de plusieurs façons :

- d'abord et surtout en diffusant les techniques nécessaires à l'agri-
culture locale pour l'emploi d'engrais, de fongicides, de la culture attelée, etc...
ou bien, tâche plus délicate, en aidant les producteurs à une meilleure gestion
économique et financière de leurs exploitations qui les rendra susceptibles d'être
plus réceptifs aux incitations du crédit.

Le meilleur moyen de réussir serait évidemment que le technicien puisse
donner l'exemple lui-même en pratiquant les nouvelles méthodes de culture selon une
gestion plus rationnelle. Tout dépendra de son temps disponible car, outre cela, il
n'aura une efficacité réelle qu'au moment où il réussira à animer quelques agricul-
teurs locaux qui seront les véritables ferments dans la pâte.

- Mais son travail ne s'arrêtera pas là car, ayant acquis une bonne
connaissance des potentialités humaines et agricoles du milieu dans lequel il se
trouve, il sera très bien placé pour en exprimer les besoins aux organismes inté-
ressés et leur faire savoir dans quelle mesure telle ou telle action envisagée par
eux est réalisable ou non. Aussi, la Banque de développement pourra trouver en lui
un excellent relais pour l'établissement de ses dossiers d'attribution de prêts et
satisfaire ainsi, en priorité, les demandes les plus justifiées et dont les garanties
soient les meilleures.

- Enfin, rôle délicat mais primordial pour l'agriculteur africain, le technicien sera chargé de personnaliser le crédit. Le paysan répugne en effet à s'adresser à des organismes anonymes car il ne sait comment les faire rentrer dans son monde ce qui ne l'incite guère à leur accorder sa confiance. C'est pour cette raison qu'il est important que la diffusion se fasse par l'intermédiaire de gens ayant une certaine stabilité et qui soient bien connus et appréciés des agriculteurs. Tout cela exige du technicien qu'il soit travailleur, consciencieux et suffisamment qualifié. Or, on constata malheureusement trop fréquemment qu'il est loin d'en être ainsi. Beaucoup de personnes incapables parviennent à ces postes à la fois grâce à des appuis familiaux ou ethniques et aussi parce que les plus aptes sont attirés par les hauts salaires de la ville et délaissent totalement la brousse. Pour remédier à ce état de choses, il serait nécessaire de contrôler sévèrement les candidatures (1) et si cela est effectif de relever les salaires des techniciens de brousse car, après tout, ce sont eux qui sont un des éléments essentiels d'une politique de développement. D'autre part, si le nombre de techniciens à la hauteur n'est pas suffisant, il faut se garder de combler les vides par des éléments moins valables. Ceux-ci feraient sans doute plus de mal que de bien en renforçant le paysannat dans sa méfiance vis à vis du monde extérieur, en donnant beaucoup moins de garanties sérieuses aux Caisse de crédit et en rendant beaucoup plus difficile l'implantation et le développement ultérieur du Crédit Agricole. Il est certainement préférable, dans ces circonstances de se limiter là où on peut avoir une action efficace tout en aidant d'autre part à la formation d'un plus grand nombre de techniciens.

b) Cadre scientifique : le technicien devant diffuser de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens matériels de culture, il serait tout à fait utile que la recherche scientifique et technique travaille en accord avec lui. On constate en effet assez souvent des plaintes à ce sujet dans les rapports des Caisses de crédit. Par exemple au Cameroun, un traitement phytosanitaire de plantations de cacao avait permis d'accroître considérablement la production de l'année; mais elle d'après fut fort basse : l'appauvrissement du sol consécutif à la production antérieure n'ayant pu être compensé par l'apport d'engrais adéquats. Ailleurs, ce sera l'absence de palmiers sélectionnés qui empêchera l'extension de plantations qui s'avéraient favorables. De façon générale, l'insuffisance des études sur les plantes vivrières, locales ou d'importations, handicape sérieusement une amélioration sensible des rendements principalement dans les zones d'autoconsommation.

En effet, on sait que ce dernier point (l'amélioration des rendements) est le résultat concret de l'intervention de la recherche. Dans une politique des prix favorable, la conséquence peut être une hausse du revenu agricole. On voit

../..

(1) Cette mesure semble hélas à peu près impossible dans l'état actuel des esprits où le " népotisme " règne en maître ...

tout de suite l'intérêt que cela peut avoir pour le Crédit. Les sommes qu'il distribuera permettront l'acquisition par les paysans des nouvelles méthodes et moyens de culture qui accroissent ainsi leur rendement et leur revenu, facilitant le remboursement normal des emprunts qu'ils ont contractés.

Aussi, il semble tout à fait impératif qu'organismes de crédit et organismes de recherche scientifique communiquent entre eux de façon assez étroite afin d'éviter aux premiers de lancer des entreprises qui ne donneraient aucun résultat valable dans l'état actuel des connaissances et de permettre aux seconds de participer au développement sans se perdre dans des théories trop abstraites et trop coupées du concret au milieu duquel ils se trouvent. Il faut en effet qu'une partie du potentiel de recherche scientifique porte délibérément son effort selon les desseins d'une planification qui aura déterminé auparavant les besoins à satisfaire et quelles productions développer dans ce but. Cette coopération, donnant la possibilité de corriger réciproquement certaines erreurs, procurera au crédit agricole une plus grande efficacité dans son action.

c) Cadre d'une collectivité : le technicien et le scientifique sont en quelque sorte des étrangers au paysannat auquel ils peuvent difficilement sinon pas du tout s'intégrer car ils apportent des éléments par trop hétérogènes à leur mentalité et à leur économie. Le rôle de la collectivité, elle, sera comme nous le notions déjà dans notre première partie, d'intérioriser toutes ces nouveautés et de les faire accepter par les principaux intéressés. Le meilleur moyen pour en arriver là est de les faire participer activement à ce développement, de leur faire prendre des responsabilités et certains risques limités pour qu'ils se sentent enfin concernés personnellement et agissent alors en conséquence. La création de petites communautés rurales à recrutement homogène et volontariste peut être justement ce moyen. Formées de producteurs se connaissant entre eux, ces collectivités garderont un caractère personnaliste dont le rôle n'est pas du tout à négliger dans ces pays. C'est véritablement à l'intérieur de ces groupements que se synthétiseront les actions complémentaires du scientifique, du technicien et du crédit agricole. Elles seront alors assimilées et mises en pratique par les adhérents.

À cet égard, l'expérience du Lac Alaotra à Madagascar est intéressante à citer. Grâce, dès le début, à un encadrement valable, à un soutien sans faiblesse de la Banque de crédit malgache, il fut possible d'établir un réseau de S.C.A.M. (1) Celles-ci devinrent rapidement très vivantes, utilisant principalement des crédits d'équipement et de production, les résultats sur l'augmentation des revenus des adhérents ne se firent pas attendre d'autant plus qu'ils écoutaient les conseils de leurs techniciens. Le processus ayant pris un bon départ, le système acquit beaucoup de solidité et les agriculteurs comprirent vite le fonctionnement du crédit Agricole et continuèrent à s'en servir par la suite en constatant tous les bénéfices

../..

(1) S.C.A.M. = Société de Crédit Agricole Mutuel

qu'on pouvait en tirer. Il faut noter cependant que les populations de ces régions sont denses, homogènes, ouvertes sur le monde extérieur, ce qui leur donnait dès l'abord des atouts sérieux. Il n'en reste pas moins (1) que c'est l'institution du Crédit agricole mutuel et le financement consécutif d'opérations agricoles impossibles autrement, qui permit le doublement du revenu moyen des adhérents (50.000.- frs malgaches (2) annuels contre 25.000 f. malg. aux non-adhérents de la même région) et une amélioration très nette des rendements de paddy (3 T/ha contre 2 T/ha). L'expérience ne laisse donc pas d'être significative et montre clairement combien ce genre de collectivités est capable d'intérioriser le sens du crédit aux agriculteurs et, de là, les insérer dans un circuit économique où ils comprennent quelle est leur place et leur rôle.

2) - Cadre économique

Nous venons de voir quels étaient les différents cadres nécessaires à l'intérieur de l'agriculture pour que le crédit agricole y acquiert toute son efficacité. Il nous faut examiner maintenant si une politique économique débordant largement le secteur agricole ne s'impose pas également pour permettre au crédit de jouer son rôle dans le développement de l'ensemble du pays.

a) Planification : celle-ci apparaît primordiale si l'on veut essayer de voir un peu clair dans l'orientation de l'économie en général. Comme l'agriculture y tient fréquemment une place importante, le plan pourra, après étude préalable des potentialités locales et des débouchés valables, déterminer les grandes directions possibles vers lesquelles il va falloir la diriger. La Banque de développement pourra ensuite adapter sa politique de crédit agricole selon ces directives. S'intégrant ainsi dans une action d'ensemble, il pourra avoir son maximum d'efficacité tout en poussant le secteur agricole dans la même voie ce qui ne pourra être que bénéfique pour les résultats du plan.

b) Organisation amont et aval : si l'on souhaite que les répercussions du Crédit agricole aient le maximum d'ampleur, il faut prévoir une structure telle qu'elle puisse répondre sans tarder aux incitations et aux déséquilibres provoqués à l'intérieur de l'agriculture. Sans quoi, on risque de perdre une bonne partie de ce que l'on a appelé plus haut les effets multiplicateurs du Crédit agricole et, si le déséquilibre s'aggrave, de décourager ceux qui auront connu le risque inhérent au crédit et d'empêcher ainsi pour longtemps qu'il joue le rôle qui est le sien dans le développement.

..../..

(1) Sans cette situation préalable il aurait fallu sans doute plus de temps pour arriver au même résultat mais là s'arrête la différence, croyons-nous.

(2) f. malg. = franc malgache.- 1 f. malg. = 1 fr CFA.-

- Amont : c'est tout ce qui concerne les achats de l'agriculture aux autres secteurs de l'économie. Il y a essentiellement les biens d'équipement tels qu'engrais, fongicides, petit matériel agricole, matériaux de construction, etc ... certains biens de consommation également dont on ne peut empêcher valablement l'agriculteur de se fournir si son revenu augmente. Or, il est bien évident que la distribution de crédits à la production va accroître considérablement cette demande de biens que nous venons de citer. Si des importations ou des productions locales suffisantes ne sont pas prévues et déterminées en accord entre les organismes responsables et la Banque de développement, il pourrait fort bien se produire un déséquilibre. Celui-ci se traduira d'une part par une immobilisation de fonds qui resteront plus ou moins stérilisés au lieu d'augmenter le flux monétaire, d'autre part, il naîtra une demande insatisfaite des agriculteurs. Celle-ci peut avoir deux conséquences : la première est que, si la situation se prolonge ou se répète d'année en année, ceux-là finiront par se lasser de faire des demandes de prêts qui restent insatisfaites; l'enthousiasme des débuts restant fragile, risque de disparaître rapidement. La seconde est la naissance d'une tendance inflationniste dans des pays où elle est déjà importante pour bien d'autres raisons. L'augmentation des prix résultante, ainsi que la baisse du revenu réel, ne fera que renforcer les agriculteurs dans l'idée de ne pas se procurer les biens dont nous parlions plus haut et surtout ceux que nécessite la production. Elle les bloquera donc dans une agriculture et un comportement statiques et gênera de plus en plus la circulation des biens et les différents échanges. Le résultat final sera donc à l'opposé des objectifs que peut se proposer l'action du Crédit Agricole si l'on néglige une organisation amont de l'agriculture en rapport avec la politique de la Banque de Développement.

- Aval : le problème est ici celui des débouchés des productions agricoles. La volonté d'un Gouvernement n'y est pas toujours suffisante car les différents marchés internationaux des produits tropicaux sont difficilement sinon pas du tout maîtrisables à cette échelle. Il est alors nécessaire d'étudier de près les tendances qui peuvent se faire jour, la tâche étant considérablement facilitée lorsqu'il existe des accords internationaux, tel est celui sur le café. Par contre, la solution est plus aisée lorsqu'il s'agit de productions (vivrières surtout) destinées à être consommées sur place : on connaît mieux les tendances actuelles et, par ailleurs, il est assez facile de les maîtriser et de les orienter.

Dans ce cadre, tracé à un échelon élevé, les crédits à la commercialisation pourront jouer le rôle des crédits à la production ou à la consommation lorsqu'il s'agissait de l'organisation amont de l'agriculture. En effet, ils permettront d'écouler en priorité les productions prévues dans le Plan et pourront pratiquer en leur faveur des prix plus rémunérateurs en atténuant leurs fluctuations ce qui favorisera leurs producteurs au détriment des autres puisque leurs crédits iront à ceux des produits qui sont déjà les mieux placés pour être vendus aux meilleurs prix. S'il n'en était pas ainsi et que le Crédit Agricole favorise des cultures sans avenir, tôt ou tard il se créerait des méventes pouvant devenir catastrophiques pour les producteurs. Ceux-ci pourraient alors en bon droit en rejeter la faute sur l'organisme de crédit qui les aurait engagés dans une voie sans issue; d'autre part, il est fort probable que ce dernier devrait s'attendre à de forts pourcentages d'impayés

dans ce secteur ce qui ne ferait qu'aggraver une situation déjà précaire. De cette manière, le crédit risquerait de perdre toute influence valable sur le développement agricole et sur les cultivateurs et on aurait beaucoup de mal à la regagner par la suite, étant donné la méfiance durable qui ne manquerait pas de se former.

En définitive, si l'on veut à la fois donner le maximum d'efficacité au crédit agricole et éviter des répercussions économiques fâcheuses pour tout le pays provenant du déséquilibre qu'il produit en son point d'impact, il apparaît tout à fait nécessaire que l'action de la Banque de Développement soit coordonnée avec la politique économique du Gouvernement. Cela sera particulièrement impératif en ce qui concerne les secteurs vendeurs et acheteurs à l'agriculture. Alors seulement, le déséquilibre engendré au départ pourra provoquer des répercussions bénéfiques dans le reste de l'économie et le Crédit Agricole jouera pleinement son effet multiplicateur positif.

c) Politique économique et financière : nous entendons par là l'action au jour le jour du Gouvernement dans le déroulement du processus économique pour réduire les tensions là où elles peuvent devenir inquiétantes, réveiller des secteurs un peu essoufflés. Une action coordonnée avec la Banque de Développement s'impose d'elle-même, sinon au lieu de se conjuguer et d'augmenter leur efficacité, leurs activités respectives se nuiront réciproquement jusqu'à s'annuler ou même donner un effet tout à fait opposé au résultat recherché.

Nous pensons spécialement aux fortes tendances inflationnistes qui se manifestent constamment dans ces pays-là. En effet, si elles sont laissées à elles-mêmes, les prix ne manqueront pas d'augmenter, il en résultera que la croissance de revenu monétaire obtenue à l'aide du crédit agricole deviendra illusoire et que la situation des agriculteurs ne sera guère meilleure qu'auparavant. Dans ces conditions, il est fort possible que ceux-là renoncent à tout effort puisqu'ils n'en retirent aucun avantage certain. Ils reviendront à leurs habitudes antérieures en se protégeant de l'inflation par une auto-consommation accrue qui les isolera relativement du reste de l'économie. Une politique trop systématique de l'inflation pour financer le développement peut donc s'avérer contraire à une bonne efficacité du crédit agricole en l'empêchant finalement de provoquer une mutation chez les agriculteurs par leur refus motivé d'accéder à un autre système de production et d'utiliser une monnaie qui se déprécie continuellement. Si, malgré tout, pour diverses raisons, l'inflation est nécessaire, elle devra être suffisamment modérée pour permettre au producteur utilisant des prêts de constater que ceux-ci peuvent lui être profitables.

D'ailleurs du point de vue de la Banque de Développement, l'inflation peut être également nuisible. En effet, l'augmentation des prix des différents biens que le crédit permet d'acheter obligera à accroître le montant des prêts relativement à leur niveau antérieur. D'autre part, les bénéfices provenant de prêts déjà effectués n'augmenteront pas pour autant puisque les annuités de remboursement sont calculées au moment où le prêt est distribué. Il en résulte par conséquent un risque d'amenuisement des profits qui peut gêner la gestion de la Caisse et surtout l'extension des prêts à la production, principalement ceux à moyen et long terme.

Or, nous savons que ce sont ceux-là qui agissent le plus efficacement sur la productivité et les structures de la production. Inversement, les crédits de commercialisation assurant beaucoup plus de bénéfices, la Banque peut être attirée vers ces derniers dans son désir d'assurer un budget équilibré. Un remède à cette situation serait peut-être d'élever le taux d'intérêt en prévision d'une dépréciation de la monnaie, mais alors le crédit agricole perdrait tout le bénéfice psychologique que représentaient des taux assez faibles, et risquerait de détourner de lui toute une clientèle récente et dont la mutation du comportement restait encore assez fragile.

Quand on examine les rapports que peut avoir le Crédit Agricole avec le reste de l'économie, on s'aperçoit donc que la coordination entre lui et les autres responsables de l'économie doit se faire à tous les échelons de sorte que les déséquilibres créés par la distribution des prêts suscitent finalement des réactions en chaîne qui sont canalisées dans la direction la plus favorable au développement économique général.

La nécessité de l'encadrement, au sens large du terme, que l'étude concrète avait permis de déceler, montre ici quelle peut être sa richesse si on veut bien faire l'effort suffisant pour l'assumer. Si le Crédit Agricole s'impose de lui-même comme nous avons essayé de le montrer au début de cette seconde partie, il n'acquerra toute son efficacité, tant dans l'agriculture proprement dite que par ses répercussions dans le reste de l'économie, que s'il est un rouage essentiel, mais non suffisant, de l'ensemble de la machine économique nationale.

D - CONCLUSION

La nécessité théorique de l'utilisation du Crédit agricole en tant qu'instrument du développement économique démontrée, et les objectifs qu'il devait s'assigner pour cela précisés, on a pu constater que les difficultés réelles que cela soulevait n'étaient tout de même pas insolubles si on essayait de regarder les causes d'un peu plus près et que l'on employait dans ce but les moyens adéquats, y compris le temps. Mais ces obstacles une fois surmontés, il s'est avéré tout à fait nécessaire d'intégrer le Crédit Agricole dans la politique économique générale du pays afin de lui éviter de tourner à vide, d'aller à contre-courant et au contraire de lui permettre de devenir un moteur important du développement.

Mais il ne faut pas se faire d'illusions, les perspectives qui viennent d'être tracées, les possibilités et les actions envisagées ne seront valables que s'il se trouve des hommes qui désirent véritablement le développement de leur pays et en particulier du secteur agricole sinon cela restera lettre morte. Ceci étant, il nous semble que les moyens ainsi mis en évidence, si aucun d'entre eux n'est négligé car ils forment un tout, peuvent servir efficacement à la mise en oeuvre du Crédit Agricole en tant qu'instrument de développement. Ce sera en particulier le cas de :

- Système des garanties établi à partir de données socio-économiques et de la mentalité des agriculteurs.
- Harmonisation des différents crédits (à la commercialisation, la consommation et la production) suivant les nécessités économiques et agricoles et non selon les principes d'une gestion comptable et financière à courte vue.
- Introduction de productions commercialisables dans les zones d'auto-consommation.
- Bas taux de l'intérêt
- Péréquation des charges entre les différents crédits, ceux qui rapportent beaucoup et coûtent peu et leurs contraires.
- Unification du Crédit Agricole d'une part, de celui-ci et des autres sortes de crédits distribués à l'économie de l'autre dans un même organisme.
- Création et animation de collectivités tenant compte à la fois des exigences actuelles du milieu traditionnel et de celles de l'économie en général et du crédit agricole en particulier.
- Liaison et coordination avec l'extérieur de la politique de la Caisse de Crédit Agricole en particulier sur les plans scientifique (ou technique) et économique.

 *
 * CONCLUSION GENERALE *
 *

De l'étude analytique à l'étude prospective, nous sommes passés d'un pessimisme relatif à un optimisme non moins relatif. L'analyse des faits nous a montré le peu de place qu'a tenu, au moins jusqu'à une date récente, le Crédit Agricole dans l'économie tout court et l'économie rurale des pays francophones d'Afrique Noire et de Madagascar. Elle a montré également que, partout pour les mêmes raisons, le Crédit Agricole s'était souvent laissé détourner de son but pour s'engager dans ce qui ressemblait fort à des impasses mais que, malgré cela et dans des circonstances bien déterminées, il y a eu des réussites incontestables. De là, le raisonnement nous a permis, dans la seconde partie, de montrer que le Crédit Agricole devait être un instrument du développement économique et qu'il le pouvait sous certaines conditions qui, il n'y a pas encore tellement longtemps, n'étaient pas réunies toutes ensemble. Ceci dit, nous ne voudrions pas terminer cette vue d'ensemble sans insister sur trois points qui nous ont paru, après examen, absolument essentiels et qui sont apparus fréquemment tout au long de ce travail :

- c'est tout d'abord l'importance très grande qu'il faut attacher à l'encadrement technique. Le financement et les conditions de réalisation du Crédit ne sont absolument pas suffisants par eux-mêmes comme nous avons essayé de le montrer, s'ils ne sont pas parachevés par celui-là. C'est lui en effet qui va pouvoir être à l'origine de la diffusion du progrès technique qui va donner à l'agriculture la possibilité de sortir de son marasme assez général. C'est lui, d'autre part, qui va permettre d'exercer une certaine contrainte, malgré tout nécessaire, sur le monde rural. Ainsi que nous le disions plus haut, il fera la jonction entre une économie dynamique et l'économie statique et ne sera vraiment efficace que s'il pourra vivre à la fois dans l'un et l'autre pour se faire comprendre et admettre de la dernière tout en la faisant évoluer.

- Il y a ensuite l'unité que forme le monde économique : on ne peut en isoler un élément, l'agriculture par exemple, pour l'étudier et la traiter à part mais il faut toujours la replacer dans son ensemble. Consécutivement, au niveau des moyens et des instruments d'une politique économique, il est absolument nécessaire que le Crédit Agricole soit un rouage de toute une machine dans laquelle il joue son rôle propre mais enclenché avec le reste sans distorsion. Sinon, chaque instrument, dont le C.A., agissant à sa guise, il est beaucoup plus probable qu'ils s'opposent plutôt qu'ils ne s'accorderont et, même dans ce cas, qu'ils ne dirigeront pas l'économie dans le sens optimum d'un meilleur développement. Cette unité d'action et de vue est d'autant plus utile que c'est par les échanges entre les différents secteurs de l'économie que l'agriculture pourra s'intégrer au reste et

réaliser sa participation à l'effort du développement de même que le Crédit Agricole pourra faire jouer tous ses effets, directs et indirects.

- Les deux points précédents restaient à l'extérieur en quelque sorte or, s'il n'y a pas une intériorisation du Crédit Agricole, d'abord, puis de tout le reste, chez l'agriculteur, tout ce qu'on pourra faire par ailleurs sera sans aucune portée pratique. Pour qu'il y ait une implantation solide puis un déroulement ultérieur normal des opérations, il faut que le producteur en comprenne les mécanismes, qu'il les admette comme tels puisqu'il accepte délibérément mais véritablement - et non seulement extérieurement - de jouer la partie dans ce qu'on lui propose.

Nous avons vu plus haut, que le Crédit Agricole, par ses méthodes et sa logique interne, pouvait être un instrument privilégié pour parvenir à ce résultat. C'est pourquoi nous pensons que, si l'on tient compte également des deux premiers points, ce même Crédit Agricole doit être un facteur de premier ordre pour le développement (1) rural surtout au moment du " Cake off " (2) de l'économie agricole. Car, outre la logique interne de son mécanisme, il introduit par son action proprement dite et son financement, un déséquilibre qui peut être bénéfique s'il est suffisamment bien orienté pour en engendrer toute une série d'autres qui aillent dans le sens souhaité (3).

Mais chemin faisant, nous nous sommes heurtés à toute une série de difficultés qui, semble-t-il, provenaient de l'application de lois économiques à un monde nouveau et inconnu des économistes. Il nous a paru en effet que les concepts économiques classiques utilisés en Occident étaient sans portée dans les pays étudiés. Les résultats de certaines actions déterminées n'étaient pas du tout ceux auxquels on pouvait s'attendre " normalement " (c'est-à-dire si l'on se trouvait en économie occidentale) - les réactions des agents bien souvent différentes ou apparemment aberrantes - les définitions cadrant mal avec une réalité difficilement saisissable.

Or, il faut se rappeler que ces concepts et lois économiques reposent en définitive sur des structures mentales, sociales, psychologiques, etc ... bien précises du monde occidental qui présente malgré tout une certaine unité sociologique d'où il ressort que les concepts et lois économiques y sont universellement admis. Si universellement d'ailleurs que de bons esprits ont cru, sans que cela soit démontré, que ce qui était valable dans une civilisation particulière, l'occidentale, était généralisable à tout le reste du monde. Sans pour autant affirmer que cette assertion est fautive, l'expérience passée nous permet d'en douter.

..//...

(1) Développement : au sens de mutation des structures socio-économiques

(2) Selon la formule célèbre de Rostow

(3) Voir A.D. Hirschman : Stratégie du développement économique

Si l'on admet cela, nous pensons alors que des études socio-économiques sérieuses et nombreuses seraient nécessaires pour essayer de déterminer quel est le comportement économique des producteurs du Tiers Monde, dans quelle ambiance la vie économique - s'il y en a une - se déroule-t-elle, quels sont ses moyens, quel est son but finalement. C'est seulement à partir de là qu'en s'efforçant de se débarrasser de tout préjugé à priori on pourra voir si la science économique découverte en Occident est utilisable ailleurs, constater s'il existe des lois économiques fondamentales, universelles, applicables quels que soient le temps et le lieu ou s'il n'y en a pas d'autres plus étroitement dépendantes de chaque milieu humain. Dans ce dernier cas alors, il sera bon de reformuler d'autres concepts, d'établir les lois qui régissent d'autres économies et qui soient irréductibles à ce qu'on trouve en Occident.

Notre étude sur le Crédit Agricole nous conduit donc, pour terminer, sur un point d'interrogation. Les réponses qu'il demande n'ont d'ailleurs de l'intérêt que si elles peuvent être utiles à ceux qui essayent pratiquement de résoudre le problème du sous-développement.-

ANNEXES

- Graphiques N° 1 à 8

- Tableaux :

- . Tableau des impayés agricoles
- . Tableaux statistiques des valeurs absolues des données fournies par les rapports d'activité des Caisses de Crédit de chaque pays

- Bibliographie

N.B. - Si il n'y a pas de spécification (nombre - montant ou moyenne) pour une rubrique déterminée, c'est le montant qui est indiqué

Montant et moyenne sont en millions de francs CFA (ou f.mg pour Madagascar :
1 CFA = 1 f mg)

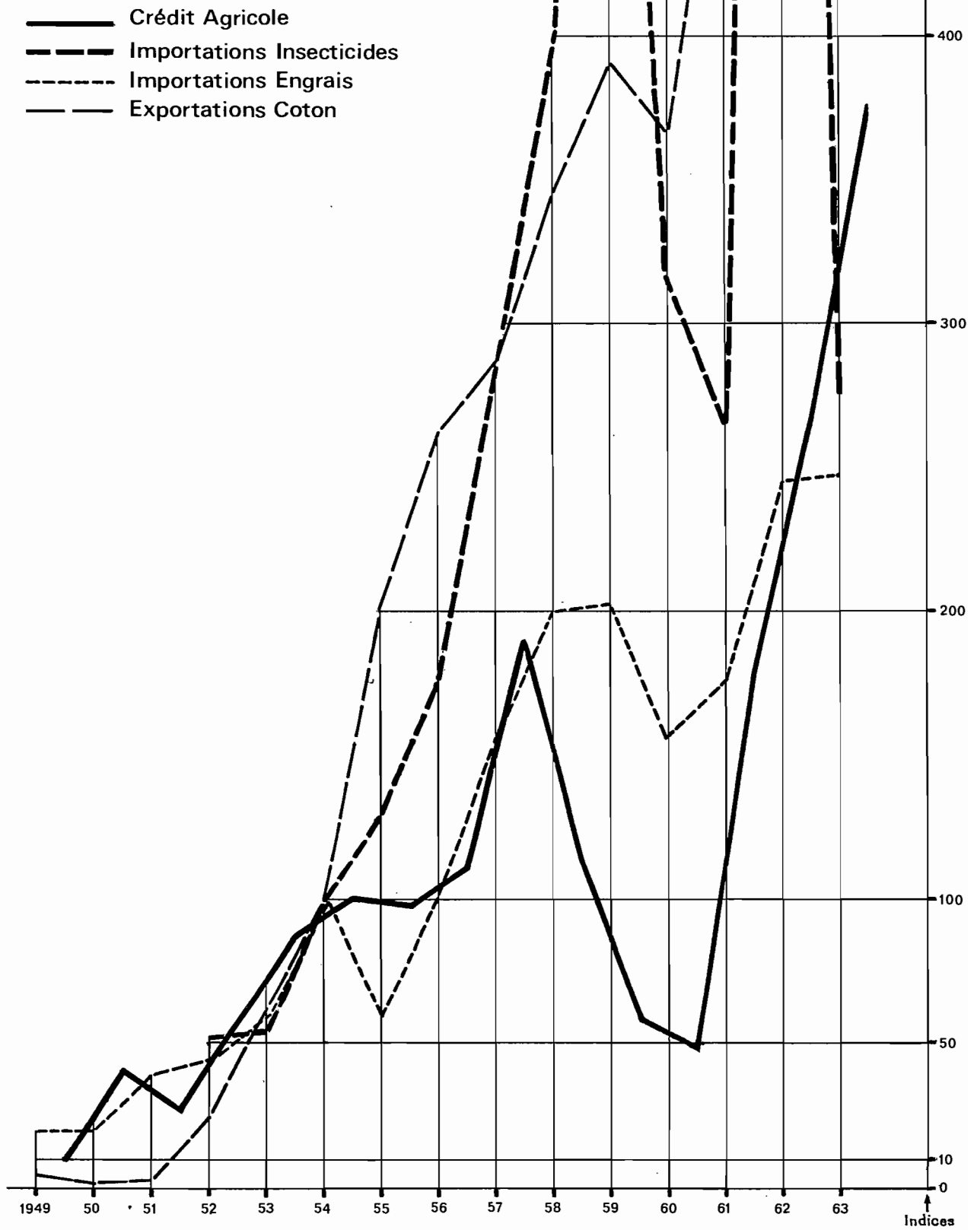
Nombres exprimés en unité

Les années indiquées sont celles de la fin de chaque exercice financier qui a généralement lieu au 30 juin.

Graphique n° 1

CAMEROUN

EVOLUTION DE QUELQUES INDICES



Graphique n° 2

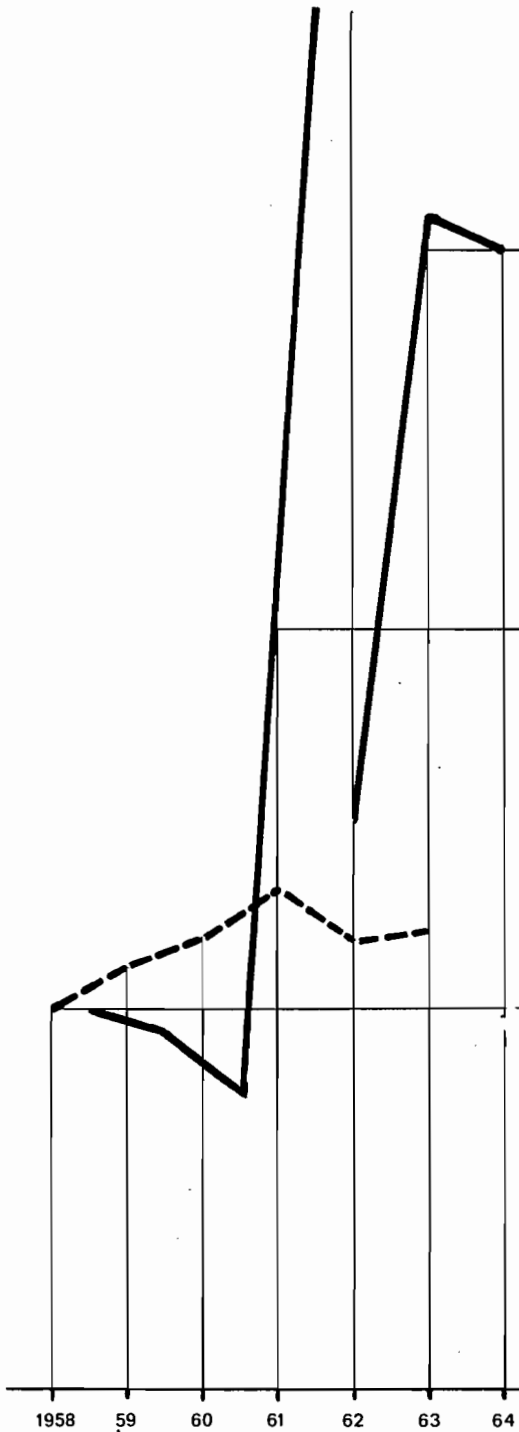
EXPORTATIONS DU CAFÉ EN VOLUME Indice 1949 = 100



**EVOLUTION DES INDICES DU C.A.
ET DES EXPORTATIONS EN VOLUME
DE QUELQUES PRODUITS AGRICOLES**

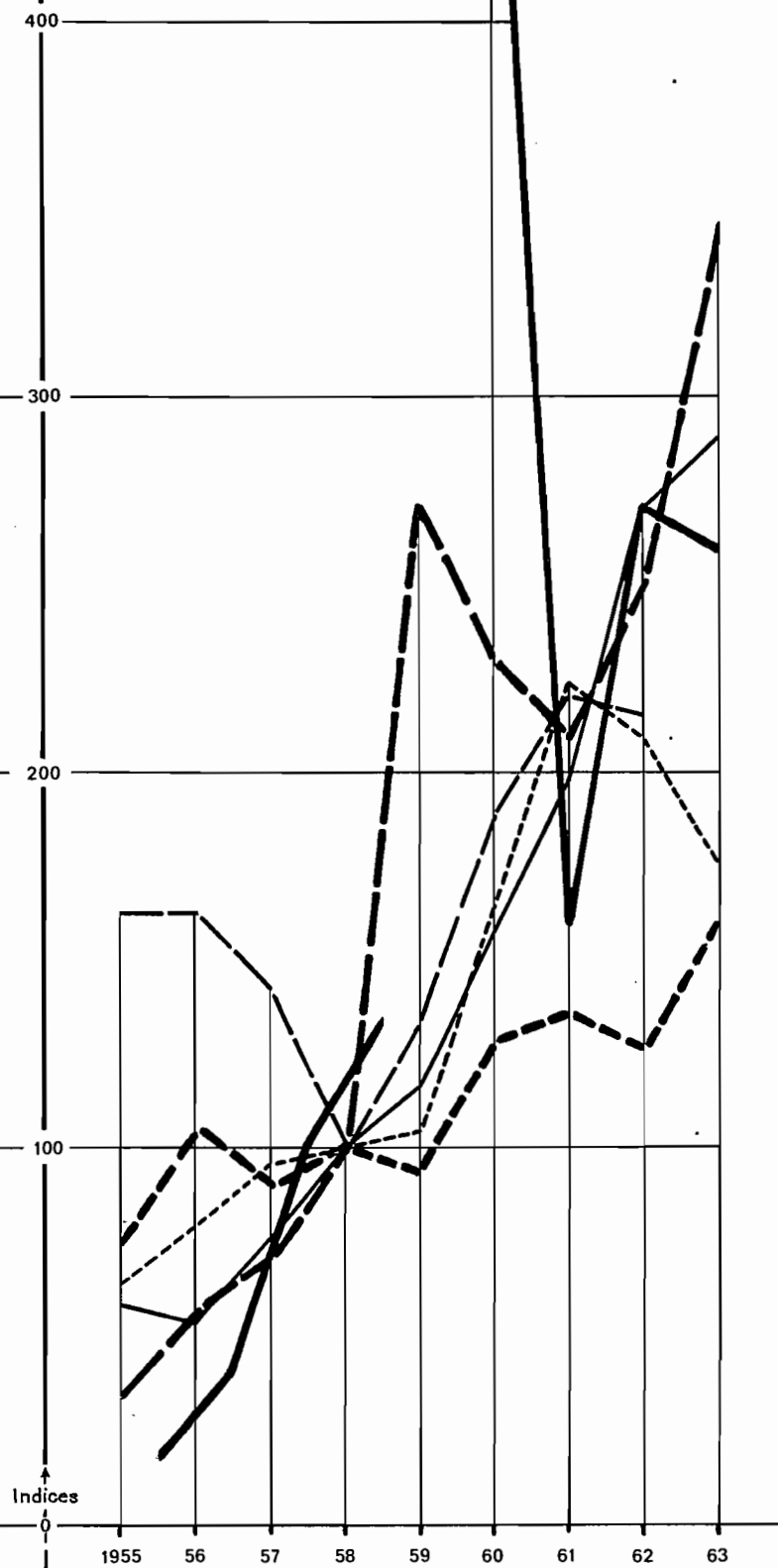
**Graphique n° 3
SÉNÉGAL**

— Crédit Agricole
- - - Arachides



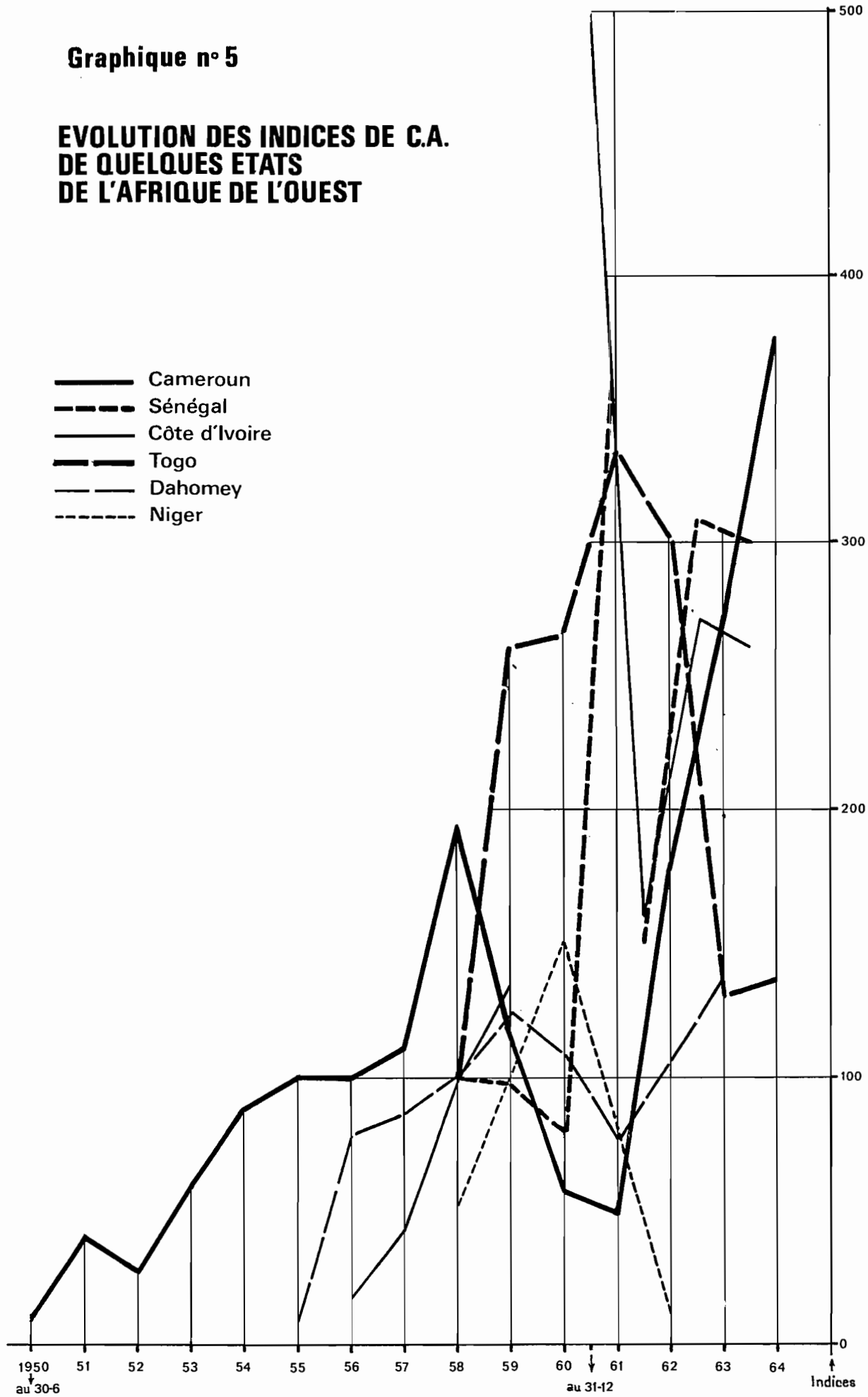
**Graphique n° 4
CÔTE D'IVOIRE**

— Crédit Agricole
- - - Ananas
- - - Café
— Bananes
— Cacao
- - - Engrais import.



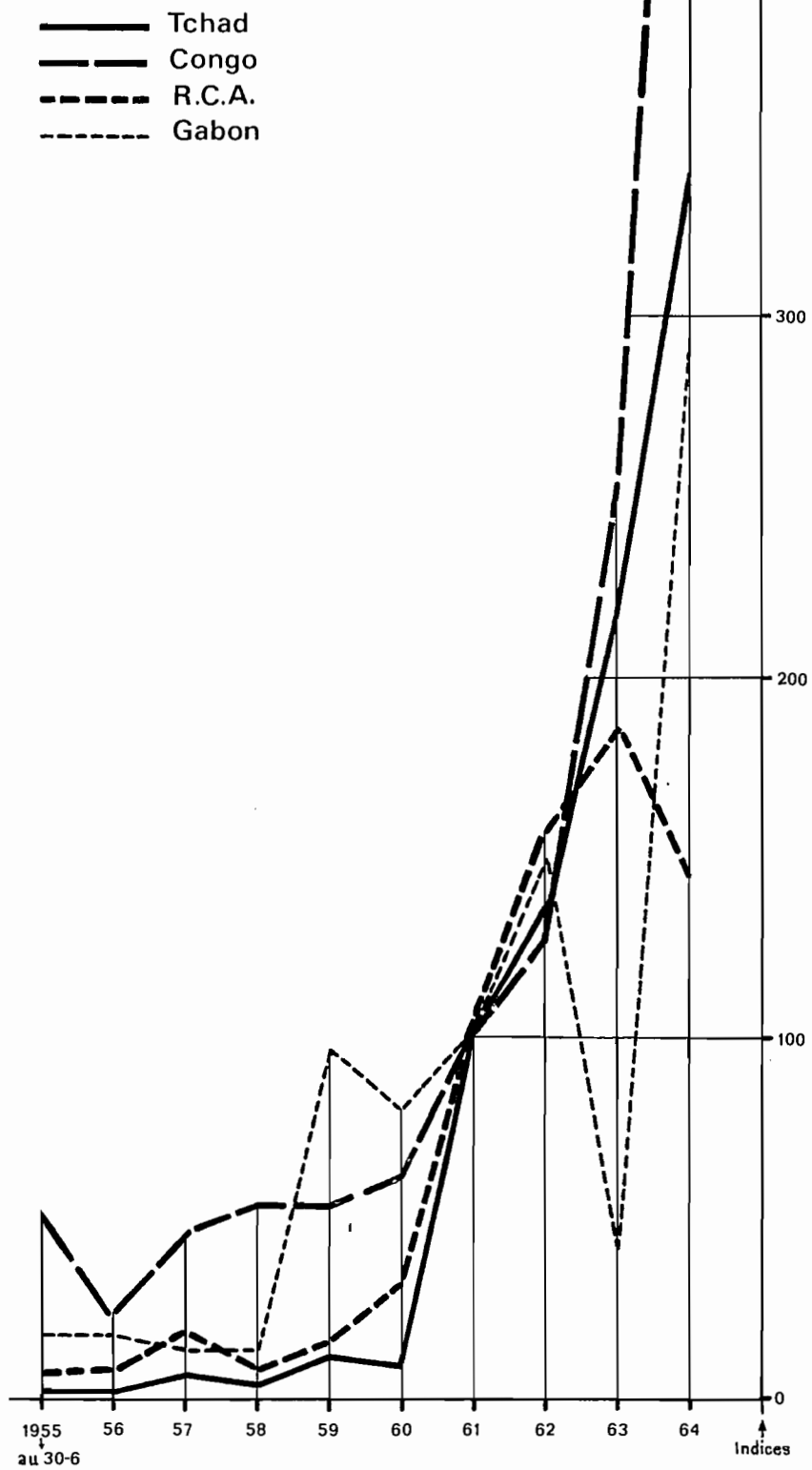
Graphique n° 5

EVOLUTION DES INDICES DE C.A. DE QUELQUES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



EVOLUTION DES INDICES DES C.A. DES QUATRE ETATS DE L'AFRIQUE EQUATORIALE

Graphique n° 6

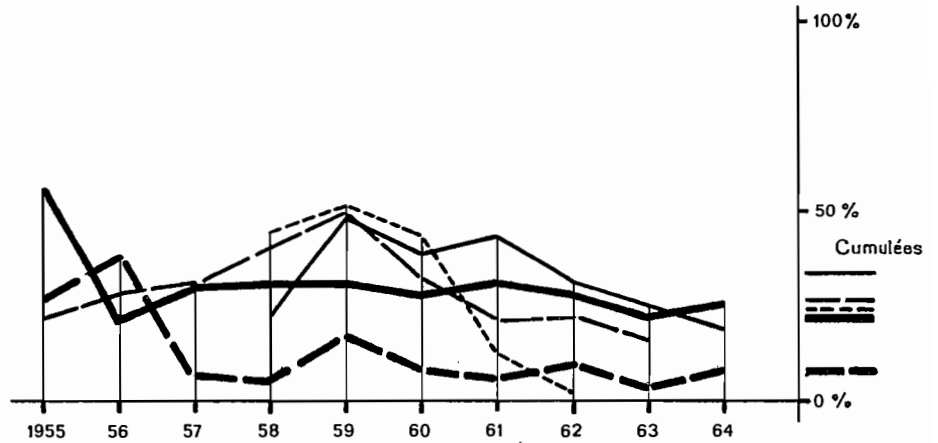


Graphique n°7

IMPORTANCE RELATIVE DU CA (En % du crédit total)

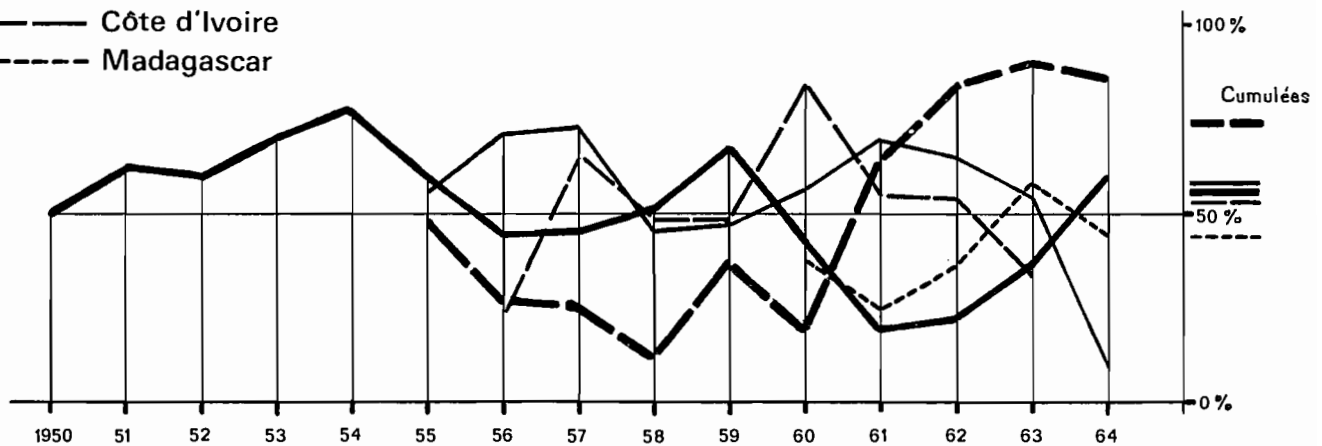
GRUPE II

- Congo
- - Gabon
- Togo
- Dahomey
- - - Niger



GRUPE I

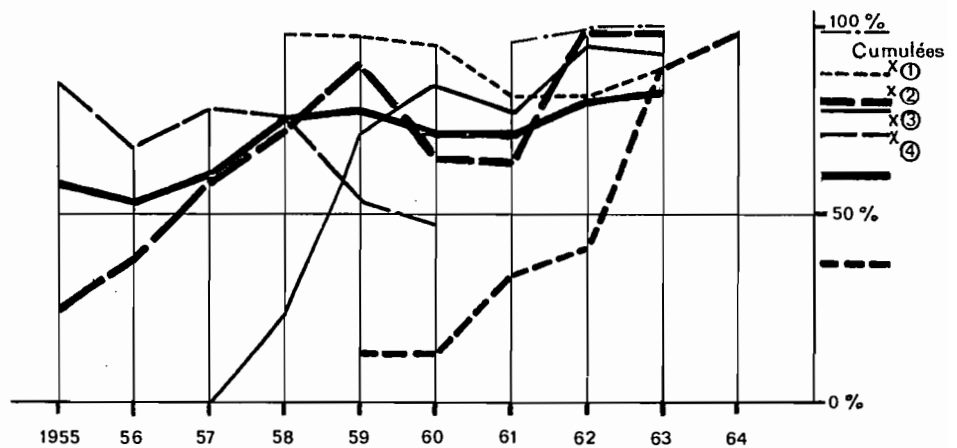
- Cameroun
- - Tchad
- R.C.A.
- Côte d'Ivoire
- - - Madagascar



Graphique n° 8

IMPORTANCE DU COURT TERME (en % du CA total)

- Dahomey
- - Congo
- Cameroun
- R.C.A.
- - - Togo
- - - Sénégal
- - - Tchad



① Haute-Volta ② Côte d'Ivoire
③ Madagascar ④ Niger-Gabon

IMPAYES DES CREDITS AGRICOLES

(en pourcentage)

	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
CAMEROUN	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Coopératives	:	:	:	:	:	:11,1:5	:5,6	:5,4:	4,1:	:	:	:	:	:	:
Mutuelles agric.	:	:	:	:	:	:48,6:54,1:	25,4:	69,4:	57,2:	:	:	:	:	:	:
C.C.A.M.C.	:	:	:	:	:	:16,2:32,3:	39,3:	45,9:	26	:	:	:	:	:	:
HAUTE VOLTA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:0,4:	2,4:	:	:
NIGER	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:0,02:	0,21:	4,7:	0,21:	:
TOGO	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:11,8:	16,2:	19,6:	16	:17,2:	15,5:
TCHAD	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:1,5:	2,4:	11,7:	0,4:	0,1:
CONGO	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:12,9:	44	:64,9:	:	:
R.C.A.	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:22	:	:	:35	:31,4:	:
GABON	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:54,4:	:
DAHOMEX	:	:	:	:	:	:	:	:	:21	:0,8:	14,8:	41,4:	31,3:	26	:
COTE D'IVOIRE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Court terme	:	:	:	:	:	:	:	:2,1:	3,9:	7	:74	:	:	:	:
Moyen terme	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:30	:13	:	:
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:42	:23,7:	:	:

N.B. : Le nombre de cases vides montre pourquoi on n'a pu en parler au cours du texte, ceci rendant toute analyse globale aventureuse...

On a tenu à citer ce tableau pour que, malgré tout, on puisse se faire une idée de ces impayés agricoles. On voit d'ailleurs que les situations sont très disparates.

C A M E R O U N

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Ensemble Crédits distribués</u>												(1)			
Nombre	54	102	83	106	140	317	743	3.349	13.144	32.559	14.468	14.975	16.989	8.199	1.740
Montant	64,3	197,3	134,8	248,5	342	500,3	662,4	723,3	1.099,1	498	424,3	744,3	2.555,7	2.294,4	1.880,8
Moyenne unitaire	1,2	1,9	1,6	2,3	2,4	1,6	0,9	0,2	0,08	0,01	0,03	0,05	0,2	0,3	0,1
Crédits immobiliers	16,6	40,7	33,5	52	40,5	84	205	302	410	127,5	185	350			
Crédit Agricole	31,1	122,7	81,4	175,8	264,1	300,5	298	336,2	573,7	345,5	177,9	147,1	531,4	553,3	807,2
dont - Individuels															
Nombre	12	17	11	20	37	52	197	1.923	11.702	31.874	11.518				
Montant	13,1	12,7	11,4	15,8	34,1	50,5	110,5	113,1	205,5	246,5	119,2				
Moyenne unitaire	1,1	0,7	1	0,8	0,9	1	0,6	0,06	0,02	0,008	0,01				
dont - Collectifs	18	110	70	160	230	250	187,5	223,1	368,2	99	58,7				
dont - aux adhérents de Mutuelles															
Nombre							144	1.910	11.681	31.768	11.504	9.837	12.535	4.866	344
Montant						5	37,6	97,7	178,8	236,3	109,9	74,4	128,4	146,6	36,9
dont - Court Terme															
Nombre						31	38	794	5.914	16.429	7.383				
Montant						252,9	209,5	258,8	451,6	205,9	165,3				
Moyenne						8,2	5,5	0,3	0,08	0,01	0,02				
dont - Moyen Terme															
Nombre						279	675	2.173	6.686	15.963	6.817				
Montant						228,5	390,2	289,9	343,1	221,8	195,2				
Moyenne						0,8	0,6	0,1	0,05	0,01	0,03				
dont - Long Terme															
Nombre						7	30	382	544	167	268				
Montant						18,9	62,8	174,7	304,4	70,2	63,8				
Moyenne						2,7	2,1	0,5	0,6	0,4	0,2				

N.B. - Exercices clos au 30.6 de chaque année -
 (1) Chiffres douteux à partir de cette date.

COTE D'IVOIRE

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Ensemble des crédits distribués	251,8	214,6	667,3	900,9	1.929,5	967	1.619,8	2.387,7
Crédit immobilier	167	77,3	294,4	440,1	195,2	286,5	468,5	462
Crédit Agricole (1)	60,1	141,5	325,4	430,7	1.644	530,7	873,5	848
dont :								
Café					2	7	0,2	8,1
Cacao		{ 67,5	{ 281		3,9	15,5	15	88,2
Bananes		52,8	119		32,3	35,6	86,8	19,9
Ananas		7,5	24		1,5	3,7	59,7	32,7
Palmier					4,8	5,4		0,02
Riz			16,7		0,1	10,4	25,1	42,4
Elevage		6,7	10,6		16,5	33,5	7	26,6
dont :								
Individuel (2)		37,4	115		923	204,3	368,5	402,3
Collectif		104,1	210		721	326,4	505	446,3
dont :								
Court terme (3)					937	183,7	706	776,8
Moyen terme					317,5	95,7	117,4	81,7
dont :								
Production					769	160,2	313,3	223,9
Commercialisation					659	368,9	555	446,3
Soudure								30,4

N.B. Exercices clos au 30 juin jusqu'en 1959 ; à partir de 1960 Crédit Agricole séparé et exercice clos au 31 décembre

Dans l'ensemble données peu homogènes à cause de la solution de continuité juridique

(1) : Equipement pour les quatre premiers exercices

(2) : Non donnés directement par les rapports d'activités à partir de 1960 - Estimations

(3) : Réalisés et non accordés comme pour le reste (les pourcentages ne varient guère de l'un à l'autre)

D A H O M E Y

	1955 (1)	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Ensemble crédits distribués	35,4	276,3	261,4	238,7	317,2	321,9	348,6	449,7	776,5	399,8
Crédit immobilier	23,4	184,4	139,4	116,1	130,4	180,9	239,3	273,5	476,6	207,1
Crédit Agricole	7,8	74,4	81,6	94,8	113,6	102,7	72,2	102	129,6	
dont : Court terme (x) (et campagne)	4,5	39,9	62,7	69,4	91	72,2	50,7	80,2	104,6	
dont-commercialis.	4,5	39,2	56	59	80,7	62,1	27	69	96,5	
-soudure	-	0,7	6,7	10,4	10,4	9,5	23,7	11,2	8,8	
Moyen terme	3,3	34,5	18,9	25,4	22,6	30,5	21,5	21,8	25	
dont : Individuel	2,7	17,6	13,6	16,1	7,3	8,5	8,2			
Collectif	0,8	16,8	5	11,3	15,3	22	33,3			
Petit Equipement agricole				0,9	0,8	1,1	0,3	0,5	0,6	
Equipement individuel						25,3				
Ensemble (2)							9,2	21,4	48	
dont : Palmier			11,7	3,5	3,2					
Cocotier			3,5	1,5	0,2					
Café			3,6	1	0,3					
Agrumes + fruits			0,3	0,1	0,03					
Elevage			4,2	2	0,5	2,7	5,7	0,2		
Egrets			1,9	1,2	0,6		0,7			
Batim. agricole			4,1	1,8	0,8					
Adduction d'eau			1,7	0,6						
matériel - outil.			3,8			3,2	6	0,8	1	
Campagne										
Arachide					43	49	14,9			
Coton					4	1,8				
Café					3,7	(
Palmier					15	(11	5			
Ricin					15	7,8	7,1			
Mutuelles ; nombre					172					
Nombre membres					3.289					
Capital libéré					5,2					
Dépôts						9,2	10,9			

N.B. Exercices clos au 30.6 de chaque année

(1) Quatre mois seulement pour 1955

(2) Surtout entretien et extension de plantations - (x) Collectif à 100 %.

HAUTE VOLTA

	1961	1962
Ensemble crédits distribués	206,2	391,7
Crédit immobiliers	45	140,9
Crédit Agricole	34,1	57,9
<u>dont</u> : Soudure	-	-
Campagne	30	40,4
Equipement	1,4	14,1
Plantation	0,3	3,2
Construction	2,3	0,2
<u>dont</u> Court terme	30,2	43,8
Moyen terme	3,9	14,1
<u>dont</u> Sociétés	-	4,1
Coopératives-Mutuelles	1,3	9,8
Organismes publics	30	30

1961 : 25-5 au 31-12

1962 : 1-1 au 31-12

M A D A G A S C A R

	:1952	:1953	:1954	:1955	:1956	:1957	:1958	:1959	:1960	: 1961	: 1962	:1963	: 1964	::Cumulés
Ensemble des crédits distribués	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	::
Nombre	:60	:55	:57	:82	:144	:53	:404	:1.682	:2.188	:II.219	:II.369	:13.100	:17.609	:: 58.022
Montant	:208,6	:205,4	:189,6	:337,2	:390,4	:348,4	:611	:799,5	:832,3	:I.266,5	:I.608,3	:2.266,6	:3.652	::12.676
Crédit Immobilier	:	:	:	:	:	:	:	:	===== :I.278,2	: 208,1	: 341,3	: 411,9	: 303,6	::2.543,1
Crédit agricole	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	::
Nombre	:	:	:	:	:	:	:	:	:I.697	:602	:721	:3.987	:8.275	::15.282
Montant	:	:	:	:	:	:	:	:	:I.579,8	:338,6	:586,6	:I.332,8	:I.682,3	:: 5.520,2
<u>dont</u> Court terme	:	:	:	:	:	:	:	:	:I.016,5	:242,8	:503	:I.329,4	:I.529,7	:: 4.621,5
<u>dont</u> Individuels	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	::
Nombre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:10.096	:3.409	:6.497	::
Montant	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:568,2	:I.176	:164,2	::
Sociétés	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	::
Nombre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:35	:12	:11	::
Montant	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:296,8	:75	:27,9	::
S.C.A.M.	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	::
Nombre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:250	:158	:227	::
Montant	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:41,5	:35,4	:27,6	::
Cooopératives	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	::
Nombre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:49	:404	:74	::
Montant	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:378,4	:I.043	:935,6	::
Fivondrononssa	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	::
Nombre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:I.445	::
Montant	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:89,6	::

N.B. - Exercices clos au 30.6.

(I) Cumulés depuis l'origine au-dessous du double trait

MADAGASCAR

CREDITS AGRICOLES CUMULES DE L'ORIGINE AU 30.6.64

	Nombre	Montant
Faisance-valoir et prêts de soudure	8.901	1.312
Commercialisation	234	2.627,8
Achat semences : Engrais - Insecticides	245	210,6
Extension - Entretien - Reconversion plantation	902	343,1
Outil et matériel - Exploitation agricole	969	369,2
Construction batiments - Exploitation agricole	70	52
Investissements fonciers	295	292,6
Elevage	795	320,9
Antiusure	2.942	26,7
Long terme	94	375,3
Moyen terme	2.110	736
Court terme	13.149	4.443,6

N.B. : Années très incomplètes car la plupart des rapports d'activité ont été perdus

N I G E R

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Cumulés au 30.6.62
Ensemble des crédits distribués						(1)	
Nombre	55			801	1.148		3.208
Montant	34,2	57,9	95,7	170,9	103,7		544,2
Crédit immobilier	18,4	25,3	43,5	41,2	77,6		216,4
Crédit Agricole							
Nombre	4			31	6	130	96
Montant	14,9	28,1	42,4	22	1,9	101,3	139,4
<u>dont</u> :							
Individuel	-	0,3	1,6	3	1,9	1,3	7,4
Collectif	14,9	27,8	40,8	19	-	19,2	132
<u>dont</u> :							
Court terme	-	19,4	26,9	19,4	-		101,2
Moyen terme	14,9	8,7	15,5	2	1,9		37,6
Long terme	-	-	-	0,6	-		0,6
<u>dont</u> :							
Soudure				19	-		80,25
Campagne							14
Entretien plantation				0,3			0,6
Extension "				1,25	0,3		3,7
Matériel				1,2	1,35		40,3
Construction agricole				0,2	0,3		0,6

N.B. Changements juridiques en 62-63

Jusqu'en 1962, exercices clos au 30-6.

(1) Union Nigérienne de Crédit et de Coopération, l'année 63 va en fait du 1/1/63 au 31/4/64

S E N E G A L

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Ensemble des crédits distribués	2.998,6	2.973,3	2.930,1	2.021,4			
Crédit immobilier	255,8	303,4	489,1				
Crédit agricole	2.744,8	2.662,2	2.165,5	9.958			
				4.097,2	8.309,6	7.955,4	
<u>dont</u> : Individuels	3,1	7,8	22,1				
Collectifs	2.742	3.552,8	2.142,4				
<u>dont</u> : Court terme							
Nombre	15	28	27				
Montant	2.741,7	3.520	2.075,6	3.979,9	8.061	7.578,9	
Moyen terme							
Nombre	2	20					
Montant	3,1	40,3	88,9	175,1	394,3	552,9	730,2
Long terme							
Nombre		1					
Montant		0,35				119,2	220
<u>dont</u> : Equipement							
Nombre	6	26	57				
Montant	46,7	49,2	117,4	1.939			
				238,8	725,8	694,9	
Commercialisation							
Nombre	9	21	13				
Montant	2.691	3.509,1	1.834,6	7.640			
				3.320,1	6.783,7	7.061,7	
Consommation							
Nombre	2	2	6				
Montant	7,1	2,3	212,5	379			
				538,4	800,1	198,7	

N.B. Données hétérogènes comme en Côte d'Ivoire à cause de la solution de continuité juridique en 1961 ; d'où, en particulier, des chiffres qui se recouvrent partiellement pour cette année-là

Jusqu'en 1961 : exercices clos au 30.6
A partir de 1961 : exercices clos au 31.12.

T O G O

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Ensemble des crédits distribués:							
Nombre	1.781	1.951	2.226	2.154	2.693	2.925	3.998
Montant	214,8	260	330	366	454,3	234,3	352
Crédit Immobilier	145	103	164	152	209	139,3	234,2
Crédit Agricole							
Nombre	173	367	541	393	277	34	40
Montant	48	125	127	160	144	62,6	65,8
dont :							
Individuels							
Nombre	88	104	265	54	61		
Montant	18	22	24	5,3	3,7		
Collectifs							
Nombre	85	263	275	339	216		
Montant	30	103	103	155,2	140,1		
dont :							
Commercialisation							
Nombre		3	6	6	11	5	11
Montant		16,5	17,6	53,5	59,3	55	64,5
Superficiers productions intéressées (en ha)							
Café	1.323	2.850	285	21	36		
Cacao	88	85	1.618	1.847	948		
Coton	270	302	866				
Palmier à huile	365	308	1.198	620	78		
Cocotiers			57	32	472		
Cultures vivrières	1.104	161	736				
Nombre de machines achetées grâce au crédit	29	192	132	49	16		
Mutuelles							
Nombre	116	316	538	785	945		
Nombre de chefs de famille adhérents		3.918	6.024	8.233			

H.B. Exercices clos au 30.6. de chaque année

AFRIQUE EQUATORIALE

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Ensemble des crédits distribués									
Nombre	469	55	225	268	491	1.467	2.999	3.670	4.447
Montant	395,9	24,3	100	199	217,3	230,6	390,6	431,4	579,1
Crédit immobilier	199	23	75	84,5	77,5	113,6	189,7		
Crédit agricole									
Nombre		52	200	223	345	367	821		
Montant	30,1	0,1	10	56,1	96,7	63,1	113,5	86,4	163,2

N.B. Exercices clos au 30.6.

La Caisse pour l'ensemble de l'Afrique Equatoriale est dissoute en 1959

A partir de 1955, statistiques par territoires, voir les tableaux de chacun d'entre eux.

T C H A D

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Ensemble des Crédits distribués	20,8	33,2	112,4	110	119,6	172,7	599	817	1.304,3	2.040,8
Crédit Immobilier	4,8	20,5	49,8	78,6	40,7	83,1	147,5	93,6	71,6	121,9
Crédit Agricole	10		1,2	14,2	14,1	31,1	383	684	1.190,9	1.698,9
dont :										
Production			1,2				10,4	3,8	0,7	65,3
Commercialisation	10						372,5	680	1.190,2	1.623,3
dont :										
Collectifs	10			14,2			381,4	683,4	1.190,2	1.623,8
Individuels			1,2				1,6	0,4	0,7	75,2
Aménagements ruraux		9,6	28	14,2	51	5	8,1	2,2		

N.B. : Exercices clos au 30.6

C O N G O

	:1955	:1956	:1957	:1958	:1959	:1960	:1961	:1962	:1963	:1964 (1)
Ensemble crédits distribués	:97,9	:118,7	:161,3	:182,4	:186,9	:251	:321,1	:512,8	:1.278,3	:4.334,9
Crédit immobilier	:63,8	:76,9	:64,6	:76,7	:82,8	:140,7	:147,6	:246,3	:254,3	:1.550
Crédit agricole	:55,3	:26,2	:44,7	:55,2	:55,9	:67,7	:99,4	:144	:281,6	:1.101,8
<u>dont :</u>										
Aménagements ruraux			:6,1	:5,3	:4,6	:4	:11,4	:0,8		
<u>dont :</u>										
Production	:47,4	:16,1	:15,3	:42,7	:3,6	:21,4			:8,6	
Commercialisation	:8	:10	:29,4	:12,5	:52,4	:46,3	:70,3	:144	:281,5	
<u>dont :</u>										
Collectifs	:8,2	:5	:33,8	:12,5	:52,4	:63,9	:70,3	:144	:285,5	
Individuels	:47,2	:21,1	:10,9		:3,6	:3,8			:4,6	

N.B. - Exercices clos au 30.6.

A partir de 1963 cloture au 31.12

(1) Un demi-exercice

R. C. A.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Ensemble des crédits	42,5	42,1	85,2	54,7	116	198,3	492,4	836,1	1.191,8	5457
Crédit immobilier	18,2	5,7	19	15,2	41	56	102,6	151,8	256,6	1925,8
Crédit agricole	24,3	29,9	63,6	27,8	59,8	113,5	347,8	546,4	649,5	5138
dont :										
Aménagements ruraux			1,6	1,9	3,8		2,1	4	0,4	
dont :										
Production	24,3	29,9	62	20	14	20	64,9	26,8	58,8	
Commercialisation				6	42	93,5	280,8	515,6	590,3	
dont :										
Collectifs	4,9	1	27,8	6	42	93,5	314,6	515,6	590,3	
Individuels	19,4	28,9	34,3	20	14	20	33,1	26,8	58,8	

N.B. Exercices clos au 30.6.

G A B O N

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Ensemble des crédits	27,5	18,5	79,8	110,7	208	336,8	566,2	581,2	665,2	1588,3
Crédits immobiliers	9	10,5	56,4	99	143,6	240,3	341,3	372,3	339	253,9
Crédit Agricole	7,1	7	7,7	6,6	37	31,3	42,5	58,1	16,8	110,6
<u>dont</u> :										
Aménagements ruraux:			2,1	1,3	5,6		4	0,3	0,6	
<u>dont</u> :										
Production	2,1	7	5,6	5,3			17,3	9,3	2,2	
Commercialis.	5						21,2	48,5	14	
<u>dont</u> :										
Collectifs	2		2,1							
Individuels	5,1	7	2,9							

N.B. - Exercices clos au 30.6.

B I B L I O G R A P H I E

ECONOMIE GENERALE

- R. BARRE : Economie politique
R. DUMONT : Afrique Noire, développement agricole : Guinée - Mali - Côte d'Ivoire
R. GENDARME : La pauvreté des nations
A.D. HIRSCHMANN : Stratégie du développement économique
J. AUSTRUY : Le Scandale du Développement
R. BADOUIN : Agriculture et Equilibre économique
R. BADOUIN : Cours sur l'agriculture dans les pays en voie de développement

SUR LE CREDIT AGRICOLE EN GENERAL

- BELSHOM : Le Crédit agricole dans les pays économiquement sous-développés
F.A.O. 1959
- Les coopératives de crédit et de vente dans les pays insuffisamment développés - F.A.O. 1955
- FLAVIGNY : Traité sur le Crédit Agricole Mutuel en France - Paris 1955
- BATTOMLEY : La structure du taux d'intérêt dans les régions rurales en voie de développement
"Economie appliquée" T 17 n° 1 - 1964
- Les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale
III° Symposium d'économie rurale tropicale - Paris 1956
- L. SCHMANDT : L'épargne en milieu rural et les coopératives rurales d'épargne et de crédit - Ronéo C.C.C.E. - 1962
- L. SCHMANDT : Le crédit agricole dans les pays en voie de développement
Ronéo C.C.C.E. - 1964
- L. SCHMANDT : Coopératives de crédit appliquées à l'agriculture en Afrique
- J. MARSAN : Le crédit mutualiste dans l'agriculture d'Outre-Mer -
Ronéo C.C.C.E. - 1963

SUR LE CREDIT AGRICOLE PAR PAYS

- | | | |
|---|----------------|------|
| Les méthodes de C.A. au Dahomey | Ronéo C.C.C.E. | 1961 |
| Union nigérienne de crédit et de coopération
(L. SCHMANDT) | " " | 1965 |
| Crédit aux pêcheurs du Tchad | " " | 1960 |
| Action agricole du Crédit du Togo | " " | 1961 |
| Etude du mouvement coopératif du Togo | " " | 1960 |
| Etude du mouvement coopératif du Cameroun | " " | 1961 |

Mission de crédit agricole au Cameroun	Ronéo C.C.C.E.	1961
Crédit agricole à Madagascar	" "	1961
Société de crédit agricole mutuel	" "	1959
Une expérience de crédit agricole à Madagascar (F. BOUR)	" "	1961
Rapport sur la Banque Sénégalaise de Développement (DEIELLE)	" "	1964
Statut-type des coopératives agricoles de production de Guinée	" "	1960
L'expérience agricole israélienne (DUMONT et BERGMANN)	" "	1961
Le crédit agricole en Tunisie	" "	1961
La coopération, le crédit et la mutualité en Algérie	" "	1961
Les SICA aux Antilles françaises	" "	1961

SOURCES STATISTIQUES

Outre-Mer 1958 (I.N.S.E.E.)

Rapports d'activité annuels des différentes Caisses de Crédit

Bulletins de statistiques de chaque pays

Comptes Economiques de chaque pays édités par le Ministère de la Coopération en France.

Hardel Dominique (1965)

Essai sur le crédit agricole en Afrique noire francophone et Madagascar

sl : sn, 115 p. multigr.